

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de l'assemblée générale du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le mercredi 30 octobre 2024 à 19 h 00, au Centre Saint-Louis, situé au 262, rue Racine, Québec, salle 322 située au 3^e étage.

Membres présents ou absents				
	Ecole	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent
1	à l'Orée-des-Bois	Isabelle Brelon	Représentant	Présente
1	à l'Orée-des-Bois	David Morand	Substitué	Absent
2	Alexander-Wolff	VACANT	Représentant	
2	Alexander-Wolff	Marie-Gilles Morin	Substitué	Absente
3	Anne-Hébert	Christine Lavallière	Représentant	Présente
3	Anne-Hébert	Marine Sériès	Substitué	Absente
4	d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	VACANT	Représentant	
4	d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	Nathalie Houde	Substitué	Absente
5	de Château-d'Eau	VACANT	Représentant	
5	de Château-d'Eau	Jonathan Parent	Substitué	Absent
6	de la Chanterelle	Isabelle Ruest	Représentant	Absente
6	de la Chanterelle	Bruno Soulo	Substitué	Absent
7	de La Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Représentant	Présente
7	de La Chaumière	Myrielle Tessier	Substitué	Absente
8	de la Grande-Hermine	Abibatou Mbodi Pfarr	Représentant	Présente
8	de la Grande-Hermine	Jérôme Ringuet	Substitué	Absent
9	de la Mosaïque	Sophie Beaudry-Robichaud	Représentant	Présente
9	de la Mosaïque	VACANT	Substitué	
10	de la Myriade	VACANT	Représentant	
10	de la Myriade	VACANT	Substitué	
11	de la Source	Gabriel Lefrançois	Représentant	Absent
11	de la Source	VACANT	Substitué	
12	de l'Accueil	David Routhier	Représentant	Absent
12	de l'Accueil	Véronique Vaillancourt	Substitué	Absente
13	de l'Apprenti-Sage	Julie Derome	Représentant	Absente
13	de l'Apprenti-Sage	VACANT	Substitué	
14	de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Représentant	Présente
14	de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Michel Gasseau	Substitué	Présent
15	de l'Escabelle	Carine Marlineau	Représentant	Absente
15	de l'Escabelle	Raphaële Bélanger Garnier	Substitué	Absente
16	de l'Étoile-du-Nord	Eric Racine	Représentant	Présent
16	de l'Étoile-du-Nord	Julie Anne Saucier	Substitué	Absente
17	des Berges	VACANT	Représentant	
17	des Berges	VACANT	Substitué	
18	des Écrivains	Christine Pinard	Représentant	Présente
18	des Écrivains	Reinaldo Bertolini Junior	Substitué	Absent
19	des Explorateurs	André-Anne Dubois	Représentant	Présente
19	des Explorateurs	Allison Fortier	Substitué	Présente
20	des Jeunes-du-Monde	VACANT	Représentant	
20	des Jeunes-du-Monde	VACANT	Substitué	
21	Dominique-Savio	France Brunelle	Représentant	Absente
21	Dominique-Savio	Andrée-Anne Corbin	Substitué	Absente
22	du Beau-Séjour	Sophie Verret	Représentant	Présente

1

22	du Beau-Séjour	Alexandra Beaulieu	Substitué	Absente
23	du Buison	VACANT	Représentant	
23	du Buison	VACANT	Substitué	
24	du Domaine	Marc-Antoine Bédard	Représentant	Présent
24	du Domaine	Marie-Pier Ouellet	Substitué	Absente
25	du Joli-Bois	Julie Gazet	Représentant	Présente
25	du Joli-Bois	Sophie Villeneuve	Substitué	Absente
26	du Val-Joli	Aurélien Dubé	Représentant	Présente
26	du Val-Joli	Anne Julie Bouchard	Substitué	Absente
27	du Vignoble	Stéacy Châteaufort	Représentant	Absente
27	du Vignoble	Andréanne Bolduc	Substitué	Absente
28	Internationale Saint-Sacrement	Mariane Jolicoeur	Représentant	Absente
28	Internationale Saint-Sacrement	Caroline Ouellet	Substitué	Absente
29	Jean-XXIII	Stéphanie Drouin	Représentant	Absente
29	Jean-XXIII	Sonia Labrecque	Substitué	Absente
30	Jules-Émond - Amedée-Boutin	Christine Seyer	Représentant	Absente
30	Jules-Émond - Amedée-Boutin	Arabelle Dada-Amos	Substitué	Absente
31	Les Pré-Verts - Saint-Bernard	Emilie Rondeau-Courtois	Représentant	Présente
31	Les Pré-Verts - Saint-Bernard	Emilie Papillon	Substitué	Absente
32	Marguerite-Bourgeois	Jalbert Fortin	Représentant	Absent
32	Marguerite-Bourgeois	VACANT	Substitué	
33	Notre-Dame-du-Canada	Maria Isabelle Vargas	Représentant	Présente
33	Notre-Dame-du-Canada	VACANT	Substitué	
34	Sacré-Cœur	Pierre Lanthier	Représentant	Absent
34	Sacré-Cœur	Anouk Simard	Substitué	
35	Saint-Albert-le-Grand	VACANT	Représentant	
35	Saint-Albert-le-Grand	VACANT	Substitué	
36	Saint-Claude	Claudia Poirier	Représentant	Présente
36	Saint-Claude	Véronique Hamelin	Substitué	Absente
37	Sainte-Monique	Julie Veillette	Représentant	Absente
37	Sainte-Monique	Dominique Dufour	Substitué	Absente
38	Sainte-Odile	Florian Lahaye	Représentant	Présent
38	Sainte-Odile	VACANT	Substitué	
39	Saint-Fidèle	Cleophas Akitegetse	Représentant	Présent
39	Saint-Fidèle	Mathieu Bernière	Substitué	Absent
40	Saint-Jean-Baptiste	Lydia Bhéret-Vidal	Représentant	Présente
40	Saint-Jean-Baptiste	Nordine Hraïba	Substitué	Absent
41	Saint-Malo	Gloire Lomami	Représentant	Présent
41	Saint-Malo	VACANT	Substitué	
42	Saint-Paul-Apôtre	Vigile Lauthier	Représentant	Absent
42	Saint-Paul-Apôtre	VACANT	Substitué	
43	Sans-Frontière	VACANT	Représentant	
43	Sans-Frontière	VACANT	Substitué	
44	Sladacana	Claudia Rousseau	Représentant	Absente
44	Sladacana	Anne Thibault	Substitué	Absente
45	Boudreau	Eric Moniminy	Représentant	Absent
45	Boudreau	VACANT	Substitué	
46	Cardinal-Roy	VACANT	Représentant	
46	Cardinal-Roy	Nordine Hraïba	Substitué	Absent
47	Jacques-Carlier - Saint-Denis-Garneau	Marie-Noëlle Rainville	Représentant	Absente
47	Jacques-Carlier - Saint-Denis-Garneau	VACANT	Substitué	
48	Jean-de-Brebeuf	Chantal Collin	Représentant	Absente

2

48	Jean-de-Brebeuf	VACANT	Substitué	
49	Joseph-François-Perrault	Marie-Eve Bergeron-Gaudin	Représentant	Présente
49	Joseph-François-Perrault	VACANT	Substitué	
50	L'Odyssée	Marie-Eve Simard	Représentant	Présente
50	L'Odyssée	VACANT	Substitué	
51	Régionale des Quatre-Saisons	Patrick Samson	Représentant	Présent
51	Régionale des Quatre-Saisons	VACANT	Substitué	
52	secondaire de la Cité	Jean-Pierre Justin Kaam Kouam	Représentant	Présent
52	secondaire de la Cité	Bobby Tremblay	Substitué	Présent
53	secondaire de Neulchatel	Sylvain Bourassa	Représentant	Absent
53	secondaire de Neulchatel	André Nicodème Berlin Takoudjou	Substitué	Présent
54	secondaire La Camaradière	Isabelle Dufour	Représentant	Absente
54	secondaire La Camaradière	Sonia Savard	Substitué	Présente
55	secondaire Roger-Comtois	Patrick Gravel	Représentant	Présent
55	secondaire Roger-Comtois	Kalie Dubois	Substitué	Présente
56	secondaire Vanier	VACANT	Représentant	
56	secondaire Vanier	Marie-Eve Bradette	Substitué	Absente
57	Représentante CCSEHDAA	Jacinthe Malo	Représentant	Présente
57	Substitué CCSEHDAA	Kalie Dubois	Substitué	Présente

Non-membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Mireille Dion	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives du centre de services scolaire
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée
Simon Noël	Public, parent de l'école de la Myriade
Lydie Pincemin	Public, parent de l'école des Prés-Verts - Saint-Bernard

1. Activité de réseautage

L'activité de réseautage débute à 19h. Les membres discutent, de manière informelle, de sécurité autour des écoles. Ce sujet devra revenir lors d'une assemblée générale. Deux membres suggèrent de faire une vidéo pour expliquer les différents postes à l'exécutif et sur les comités pour la prochaine assemblée générale annuelle d'élection. L'activité de réseautage prend fin à 19h35.

2. Ouverture de l'assemblée

Jacinthe Malo ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue à tous. Après avoir vérifié les présences, elle déclare avoir constaté le quorum.

Un enregistrement des séances est demandé, et ce pour l'année complète afin de faciliter le travail de Stéphanie Messier, secrétaire d'assemblée. Tous les membres ont accepté à l'unanimité.

Il est précisé que la présidente ne demandera plus le consentement à chaque rencontre, qu'il y aura une mention sur l'ordre du jour avisant de l'enregistrement et de la destruction de l'enregistrement après l'adoption du procès-verbal.

3. Droit de parole au public

Deux personnes se sont inscrites au droit de parole au public. Jacinthe Malo rappelle les règles concernant ce point à l'ordre du jour. Chaque personne s'étant inscrite avant le début de la rencontre aura 5 minutes pour exposer les sujets pour lesquels elle s'est inscrite. Elle rappelle également qu'il n'est pas permis d'interagir avec les membres du comité de parents que seule la présidente peut répondre aux interventions faites dans ce point.

Jacinthe Malo donne la parole à Simon Noël. Il aborde le sujet des travaux au pourtour de l'école, ces derniers ont été

3

reportés à l'été prochain. Il informe tous les parents que le brigadier scolaire pour son école a inventé un nouveau panneau de signalisation d'arrêt en 3D. Ce panneau montre un arrêt obligatoire dans toutes les directions. Il suggère que tous en fassent la promotion. Le conseil d'établissement (CE) de la Myriade veut recommander au membre du comité de parents (CP) de parler de la Balaine Normande (La Balaine Normande - Accueil - La Balaine Normande) à leur CE respectif. Les activités sont très ludiques et le coût très abordable. Ils sont aussi dans le programme Culture à l'École. À la Myriade, 100% des frais ont été remboursés. Ils font des activités pour les 4-12 ans et pour les 12-17 ans. La population étudiante est de plus de 500 étudiants à l'école de la Myriade et le CE souhaite faire la demande d'une 2^e direction à temps plein.

Lydie Pincemin aimerait demander aux représentants des écoles primaires s'ils font affaire avec un service de traiteur et si oui, obtenir une brève réponse sur l'organisation du dîl service et leur satisfaction globale.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Eve Simard et appuyé par Julie Gazet

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Activité de réseautage (30 minutes)
2. Ouverture de l'assemblée générale (2 minutes)
3. Droit de parole au public (5 minutes)
4. Adoption de l'ordre du jour (5 minutes) ☐
5. Dossiers liés au centre de services scolaire (30 minutes)
 - 5.1. [Plan d'engagement vers la réussite \(PEVR\)](#) et sa mise en œuvre [Le savoir qui grandit - Centre de services scolaire de la Capitale \(youtube.com\)](#)
 - 5.2. Questions reçues (5 minutes)

En juin dernier, le CP faisait une recommandation pour remettre en place le comité jeunesse du CSSC. Est-ce que le CSSC a effectué des travaux en ce sens ou prévoit en faire pour bientôt?

Les universités et le cégep et apparemment des établissements scolaires primaires et secondaires se sont fait demander de couper dans leurs budgets. Est-ce que de telles demandes ont été faites au CSSC, et si oui, quelles seront les coupures effectuées?

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024 (5 minutes) ☐

6.1. Suivi

7. Ratifications des décisions de l'exécutif (20 minutes)

- 7.1. Dépôt du compte-rendu de l'exécutif du 20 août 2024 ☐
- 7.2. Dépôt du compte-rendu de l'exécutif du 9 septembre 2024 ☐
- 7.3. Résolution ☐

8. Elections (10 minutes) ☐

- 8.1. Vice-présidence-primaire
- 8.2. Responsable des communications
- 8.3. Représentant/substitué au CÉPU
- 8.4. Membre du comité de travail permanent concernant la formation

9. Vos établissements (20 minutes) ☐
10. Prévision budgétaire 2024-2025 (5 minutes) ☐
11. FCPO (10 minutes) ☐
12. Formation (5 minutes)

4

13. Communications (5 minutes)
 - 13.1. Inauguration du terrain de soccer de l'école secondaire Neufchâtel
[Un terrain synthétique tout neuf pour les Colosses de Neufchâtel \(lesoleil.com\)](#)
[École secondaire de Neufchâtel: un nouveau terrain synthétique pour les étudiants | TVA Nouvelles](#)
14. Comités (20 minutes)
 - 14.1. CCSEHDA <https://csss.gouv.qc.ca/bie-democratie-milieu-scolaire/#Section-12>
 - 14.2. Comité consultatif du transport (CCT)
 - 14.3. Comité d'étude sur la planification des immeubles (CÉPUI)
 - 14.4. Conseil d'administration
15. Prochaine assemblée générale : le 27 novembre 2024 (2 minutes)
16. Levée de l'assemblée générale (1 minute)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-24-25-001

5. Dossiers liés au centre de services scolaire

5.1 Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 et mise en œuvre - PEVR

Mireille Dion souhaite la bienvenue à tous. Elle présente les éléments constituant du *Plan d'engagement vers la réussite des élèves 2024-2027* (PEVR) de même que les mesures retenues au plan de mise en œuvre 2024-2025. Mireille Dion précise que le PEVR en version intégrale se retrouve sur le site Internet du CSSC. La présentation sera transmise aux membres.

5.2 Questions reçues

Deux questions ont été transmises à Mireille Dion de la part de [Patrick Gravel de l'école secondaire Roger-Comtois](#).

« En juin dernier, le CP faisait une recommandation pour remettre en place le comité jeunesse du CSSC. Est-ce que le CSSC a effectué des travaux en ce sens ou prévoit en faire pour bientôt? »

Mireille Dion précise qu'une rencontre du comité travaillant sur le développement durable (du CSSC) a eu lieu la semaine dernière et que celui-ci a émis la proposition de tenir un forum jeunesse au printemps.

« Les universités et cégeps et apparemment des établissements scolaires primaires et secondaires se sont fait demander de couper dans leurs budgets. Est-ce que de telles demandes ont été faites au CSSC, et si oui quelles seront les coupures effectuées? »

Mireille Dion répond que le CSSC a reçu les encadrements budgétaires au printemps dernier, et qu'aucune coupure n'a été annoncée pour la planification budgétaire à venir.

Mireille Dion quitte à 20 h 35

6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024

Jacinthe Malo présente le procès-verbal pour adoption.

Sonia Savard de l'école de la Camaradière précise qu'elle était présente lors de cette rencontre. Étant donné qu'elle n'était pas membre officielle, elle sera ajoutée dans les non-membres présents.

5

Il est proposé par Isabelle Breton
Et appuyé par Abibatou Pfarr

D'adopter le procès-verbal du 12 juin 2024, avec la modification proposée par Sonia Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-24-25-002

6.1 Suivi

Jacinthe Malo explique à tous qu'elle devait produire une lettre à la Ville de Québec, cependant elle a manqué de temps en juin dernier. La lettre concerne les travaux effectués par la Ville autour des écoles. De plus, elle désire ajouter un volet circulation des véhicules lourds, camion de poubelles et de déneigement, dans les rues autour des écoles surtout en période d'entrée et de sortie des élèves, afin de sensibiliser la Ville à la sécurité des enfants. Simon Noël avait transmis des photos l'an dernier, Jacinthe Malo est à monter un dossier présentement, et le tout sera envoyé avant Noël.

7 Ratifications des décisions de l'exécutif

Jacinthe Malo précise aux membres qu'ils ont reçus les deux comptes-rendus de l'exécutif concernant les réunions du 20 août et du 9 septembre 2024. Durant l'été, les décisions prises doivent être ratifiées lors de la première assemblée générale ordinaire de l'année puisque l'exécutif exerce les pouvoirs de l'assemblée générale pendant l'été. Elle explique les décisions prises pendant l'été dont l'envoi d'un avis à la Commission spéciale sur les impacts de l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux sur les jeunes. Un projet de résolution a été transmis afin d'adopter les deux comptes-rendus.

ATTENDU QUE l'article 5.11 « Période de vacances » des Règles de régie interne du comité de parents prévoit que toutes les décisions prises par le comité exécutif du comité de parents pendant la période des vacances doivent être ratifiées par les membres du comité de parents durant la première assemblée générale tenue;

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif du comité de parents ont pris de telles décisions dans le cadre de leur réunion du 20 août et du 9 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont reçu les copies des comptes rendus des réunions du comité exécutif tenues du 20 août et du 9 septembre 2024;

Il est proposé par Isabelle Breton
appuyé par Sonia Poirier-Godin;

Que toutes les décisions prises par les membres du comité exécutif du comité de parents soient ratifiées par l'assemblée générale du comité de parents conformément aux Règles de régie interne du comité de parents;

Que toutes les décisions ainsi ratifiées soient considérées comme étant d'égal valeur que toutes décisions présent par les membres du comité de parents en assemblée générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-24-25-003

8 Elections

Jacinthe Malo précise qu'il y a élection afin de pourvoir les postes qui sont toujours vacants. Elle précise qu'elle agira en

6

tant que présidente d'élection et que Stéphanie Messier agira en tant que secrétaire d'élection.

Après avoir expliqué les postes, Jacinthe Malo ouvre la période de mise en candidature pour les élections selon l'ordre prévu à l'ordre du jour. Elle demande à tous s'il y a des personnes qui souhaitent se présenter ou proposer quelqu'un sur ces postes.

8.1 Vice-présidence primaire

Abibatou Pfarr se présente pour le poste de vice-présidente primaire, elle est élue par acclamation.

8.2 Responsable des communications

Jacinthe Malo propose Christine Pinard de l'école des Écrivains, elle refuse. Cependant elle est disponible en soutien au responsable des communications au besoin.

Isabelle Breton se présente, elle est élue par acclamation.

Gloire Lomami propose également son aide au besoin.

8.3 Représentant/substitut au CÉPUI

Jacinthe Malo informe qu'il y a eu une démission et elle demande à Julie Gazet si elle désire prendre le poste de représentante, elle refuse.

Isabelle Breton se présente en tant que représentante, elle est élue par acclamation.

8.4 Membre du comité de travail permanent concernant la formation

Cléophaçe Akilegetse propose Christine Pinard, elle accepte la proposition. Elle est élue par acclamation.

9 Vos établissements

Jacinthe Malo demande à tous s'ils ont des points ou sujets qu'il souhaitent aborder avec tous.

[Sophie Verret de l'école du Buisson](#) demande à tous ceux qui ont un service de traiteur à leur école, comment ça fonctionne pour eux ?

Sonia Poirier-Godin précise qu'il y avait le service de traiteur à son école dans le passé. Cependant, le tout a pris fin en raison des difficultés en lien avec la quantité à garantir, un nombre de repas minimal vendu est nécessaire.

Katie Dubois précise qu'elle peut effectuer des recherches sur des organismes communautaires qui pourraient offrir ce genre de service et en informera Jacinthe Malo, le cas échéant.

Abibatou Pfarr de la Grande-Hermine précise que le nom du traiteur de son école est Cantine pour tous.

Plusieurs échanges se poursuivent sur ce point.

[Katie Dubois, substitut à l'école secondaire Roger-Comtois et substitut au CCSEHDA](#), parle du service aidant scolaire (pour l'aide au devoir). Elle va partager le nom de la personne contact à Jacinthe Malo pour qu'elle le partage à tous.

[Aurélien Dubé, de l'école du Val-Joli](#), partage qu'elle a des problèmes concernant l'innovation de la consultation obligatoire aux élèves au primaire. Elle demande à tous les parents de réfléchir à des idées qu'elle pourrait utiliser et précise que si la consultation pouvait être débutée en début d'année, ce serait mieux qu'à la fin de l'année et être pris au dépourvu. Plusieurs parents échangent sur le sujet, quelques idées sont ressorties, comme : qu'elle serait votre école de rêve, revoir

7

l'aménagement de la bibliothèque, l'intimidation, la sécurité à l'école, pour les élèves de maternelle un dessin peut être fait, etc...

Isabelle Breton propose qu'il soit bien de travailler ce point en atelier de travail lors d'une assemblée générale.

10 Prévision budgétaire 2024-2025

Point reporté à la prochaine assemblée générale.

11 FCPQ

Jacinthe Malo précise que tous les parents ont reçu le CG Express du 5 septembre 2024 et que toute l'information s'y retrouve pour les parents qui souhaitent le consulter.

Jacinthe Malo annonce à tous que la FCPQ s'est associée avec Parcours parents (aldersonenfant.com), donc ils seront en mesure d'offrir à tous les membres du Comité de parents (CP) un accès gratuit, avec un code, à ce portail pour l'année qui vient qui inclut des balados, des webinaires et des formations.

12 Formation

Jacinthe Malo précise que la conférence La magie du succès présenté par Elienne Vendette a connu un franc succès le 24 octobre dernier. Ce qui a frappé Jacinthe Malo c'est qu'il s'agissait d'une clientèle que le CP ne rejoignait pas habituellement, elle a vu plusieurs papas dans la salle et c'est souvent eux qui prenaient les billets. Les parents ont beaucoup apprécié. Il y a eu 396 billets réservés sur 410 possibles. De plus, entre 250 et 300 personnes étaient présentes.

13 Communications

13.1 Inauguration du terrain de soccer de l'école Neufchâtel

Jacinthe Malo explique qu'à titre de présidente du comité de parents elle a participé à l'inauguration du terrain synthétique de l'école secondaire Neufchâtel.

Un ajout d'infrastructure qui n'était pas un luxe pour le secteur et pour l'école a été inauguré en grande pompe, mardi matin, le 22 octobre. Ce nouveau terrain synthétique de soccer peut servir à 4 sports différents : soccer, football, rugby et ultimate frisbee. Des terrains de volleyball de plage ont également été ajoutés.

Un espace de location d'équipement sportif communautaire a également été aménagé de manière à faire profiter la population de ces installations. La Box up, permet à l'aide d'un code QR d'entrée sa réservation dans l'application qui débarrera la porte d'une des 6 cases avec le matériel sportif offert gratuitement.

Depuis le début de l'année, c'est environ 200 élèves chaque midi qui utilisent les nouveaux terrains.

Autre sujet

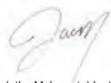
Jacinthe Malo participe à un projet de recherche Mixité 2.0. L'une des écoles du CSSC a été retenue dans le projet de recherche, soit l'école Château-d'Eau. Le but de ce projet est de produire un document pour les parents afin de mieux les outiller sur les communications famille/école, comme : les questions à se poser comme parents, la position à prendre en tant que parent vis-à-vis l'école, etc. Le document (format à utiliser) est en élaboration.

14 Comités

Le point 14 est reporté considérant l'heure.

8

- 14.1 CCSEHDAA
 - 14.2 Comité consultatif du transport (CCT)
 - 14.3 Comité d'étude sur la planification des immeubles (CEPUI)
 - 14.4 Conseil d'administration
 - 15 Prochaine assemblée générale : 27 novembre 2024
 - 16 Levée de l'assemblée générale
- L'assemblée est levée à 21h49.



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

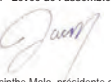
COMITÉ DE PARENTS

Projet d'ordre du jour
Assemblée générale du comité de parents devant être tenue le 30 octobre 2024 à 19 h en présentiel au Centre Saint-Louis, situé au 262, rue Racine, Québec, salle 322 située au 3^e étage

Une activité de réseautage entre les membres du comité de parents débutera l'assemblée générale avec desserts et breuvages.

1. Activité de réseautage (30 minutes)
2. Ouverture de l'assemblée générale (2 minutes)
3. Droit de parole au public (5 minutes)
4. Adoption de l'ordre du jour (5 minutes) ☐
5. Dossiers liés au centre de services scolaire (30 minutes)
 - 5.1. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et sa mise en œuvre
Le savoir qui grandit - Centre de services scolaire de la Capitale (youtube.com)
 - 5.2. Questions reçues (5 minutes)
Est-ce que le CSSC a effectué des travaux en ce sens ou prévoit en faire pour bientôt? Les universités et cégep, et apparemment des établissements scolaires primaires et secondaires se sont fait demander de couper dans leurs budgets. Est-ce que de telles demandes ont été faites au CSSC, et si oui lesquelles seront les coupures effectuées?
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2024 (5 minutes) ☐
 - 6.1. Suivi
7. Ratifications des décisions de l'exécutif (20 minutes)
 - 7.1. Dépôt du compte-rendu de l'exécutif du 20 août 2024 ☐
 - 7.2. Dépôt du compte-rendu de l'exécutif du 9 septembre 2024 ☐
 - 7.3. Résolution ☐
8. Élections (10 minutes) ☐
 - 8.1. Vice-présidence-primaire
 - 8.2. Responsable des communications
 - 8.3. Représentant/substitut au CEPUI
 - 8.4. Membre du comité de travail permanent concernant la formation
9. Vos établissements (20 minutes) ☐
10. Prévision budgétaire 2024-2025 (5 minutes) ☐
11. FCPQ (10 minutes) ☐
12. Formation (5 minutes)
13. Communications (5 minutes)
 - 13.1. Inauguration du terrain de soccer de l'école secondaire Neufchâtel
Un terrain synthétique tout neuf pour les Colosses de Neufchâtel (lesoleil.com)
École secondaire de Neufchâtel: un nouveau terrain synthétique pour les étudiants | TVA Nouvelles
14. Comités (20 minutes)
 - 14.1. CCSEHDAA <https://cssc.gouv.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-12>
 - 14.2. Comité consultatif du transport (CCT)
 - 14.3. Comité d'étude sur la planification des immeubles (CEPUI)
 - 14.4. Conseil d'administration

- 15. Prochaine assemblée générale : le 27 novembre 2024 (2 minutes)
- 16. Levée de l'assemblée générale (1 minutes)



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

A consulter :
Règles de régie interne <https://cssc.gouv.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-5>
Guide du membre 2024-2025

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de l'assemblée générale du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le mercredi 12 juin 2024 à 19 h 00, au Centre Saint-Louis à la salle 518 située au 5^e étage.

Membres présents ou absents				
Ecole	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent	
1 à l'Orée-des-Bois	Isabelle Breton	Représentant	Présente	
1 à l'Orée-des-Bois	David Morand	Substitué	Absent	
2 Alexander-Wolff	Sébastien Remillard	Représentant	Absent	
2 Alexander-Wolff	Jean-Philippe Cloutier	Substitué	Absent	
3 Anne-Hébert	Christine Lavallière	Représentant	Absente	
3 Anne-Hébert	Georges-Émile Bourgault	Substitué	Absent	
4 d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	Martin Roy	Représentant	Absent	
4 d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	Naelie Bouchard-Sylvain	Substitué	Absente	
5 de Château-d'Eau	Corinne Voyer	Représentant	Absente	
5 de Château-d'Eau	Vanessa Carrier	Substitué	Absente	
6 de La Chanterelle	Frédéric Lebel	Représentant	Absent	
6 de La Chanterelle	Geneviève Bédard	Substitué	Absente	
7 de La Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Représentant	Présente	
7 de La Chaumière	Myrielle Tessier	Substitué	Absente	
8 de la Grande-Hermine	Derek Picard-Fortin	Représentant	Absent	
8 de la Grande-Hermine	VACANT	Substitué		
9 de la Mosaïque	Sophie Beaudry-Robichaud	Représentant	Présente	
9 de la Mosaïque	Andréanne Pouliot	Substitué	Absente	
10 de la Myriade	Simon Noël	Représentant	Présent	
10 de la Myriade	Julie Langlais	Substitué	Absente	
11 de la Source	Jean-François Durand	Représentant	Absent	
11 de la Source	VACANT	Substitué		
12 de l'Accueil	Myriam Drolet St-Gelais	Représentant	Absente	
12 de l'Accueil	David Routhier	Substitué	Absent	
13 de l'Apprenti-Sage	Julie Ouellet	Représentant	Présente	
13 de l'Apprenti-Sage	VACANT	Substitué		
14 de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Représentant	Présente	
14 de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Michel Gasseau	Substitué	Absent	
15 de l'Escabelle	Carine Martineau	Représentant	Présente	
15 de l'Escabelle	Nathalie Marquis	Substitué	Absente	
16 de l'Étoile-du-Nord	Andréanne B. Lefebvre	Représentant	Absente	
16 de l'Étoile-du-Nord	Chantal Ferland	Substitué	Absente	
17 des Berges	Audrey Charbonneau	Représentant	Présente	
17 des Berges	VACANT	Substitué		
18 des Écrivains	Christine Pinard	Représentant	Présente	
18 des Écrivains	VACANT	Substitué		
19 des Explorateurs	Eric Foster	Représentant	Absent	
19 des Explorateurs	Stéphanie L'Heureux	Substitué	Présente	
20 des Jeunes-du-Monde	Dabbabi Faycel	Représentant	Absent	
20 des Jeunes-du-Monde	VACANT	Substitué		
21 Dominique-Savio	Farida Oussad	Représentant	Absente	
21 Dominique-Savio	France Brunelle	Substitué	Absente	
22 du Beau-Séjour	Jérôme Brindamour	Représentant	Absente	
22 du Beau-Séjour	Myriam Castilloux	Substitué	Absente	
23 du Buisson	Jeison Javier Agudelo Avila	Représentant	Présent	
23 du Buisson	Sitou Kouassi	Substitué	Absente	
24 du Domaine	Alex Gauvin	Représentant	Absent	
24 du Domaine	Khalla Cloutier-Boily	Substitué	Absente	

25	du Joli-Bois	Julie Gazet	Représentant	Présente
25	du Joli-Bois	Prisca Burecs	Substitué	Absente
26	du Val-Joli	Maudie Picard	Représentant	Absente
26	du Val-Joli	Aurélien Dubé	Substitué	Présente
27	du Vignoble	VACANT	Représentant	
27	du Vignoble	VACANT	Substitué	
28	Internationale Saint-Sacrement	Nicksonn Millien	Représentant	Absent
28	Internationale Saint-Sacrement	Amélie Petitclerc	Substitué	Absente
29	Jean-XXIII	Jordanne L'Hirondelle	Représentant	Absente
29	Jean-XXIII	Geneviève Gagné-Jean	Substitué	Absente
30	Jules-Emond - Amédée-Boutin	Andreane Durand	Représentant	Absente
30	Jules-Emond - Amédée-Boutin	Christine Seyer	Substitué	Absente
31	Les Pré-Verts - Saint-Bernard	Lydie Pincemin	Représentant	Présente
31	Les Pré-Verts - Saint-Bernard	Jean-Guy Royer	Substitué	Présent
32	Marquerte-Bourgeois	Jalbert Fortin	Représentant	Absent
32	Marquerte-Bourgeois	Frédéric Carrier	Substitué	Absent
33	Notre-Dame-du-Canada	VACANT	Représentant	
33	Notre-Dame-du-Canada	VACANT	Substitué	
34	Sacré-Cœur	Patrick Kerr	Représentant	Présent
34	Sacré-Cœur	Kaysandra Waldron	Substitué	Absente
35	Saint-Albert-le-Grand	Marline Carrier-Fraser	Représentant	Absente
35	Saint-Albert-le-Grand	Catherine Bourque	Substitué	Absente
36	Saint-Claude	Elise Côté de L'Isle	Représentant	Présente
36	Saint-Claude	Véronique Hamelin	Substitué	Absente
37	Sainte-Monique	Julie Veillette	Représentant	Absente
37	Sainte-Monique	Dominique Dufour	Substitué	Absente
38	Sainte-Odile	Florian Lahaye	Représentant	Présent
38	Sainte-Odile	Julien Delacoste	Substitué	Absent
39	Saint-Fidèle	Cleophae Akilegetse	Représentant	Absent
39	Saint-Fidèle	Mathieu Bernière	Substitué	Absent
40	Saint-Jean-Baptiste	Lydia Bherer-Vidal	Représentant	Absente
40	Saint-Jean-Baptiste	Nordine Hraïba	Substitué	Absent
41	Saint-Malo	Mariann St-Hilaire	Représentant	Absente
41	Saint-Malo	VACANT	Substitué	
42	Saint-Paul-Apôtre	Marie-Claude Jacques	Représentant	Absente
42	Saint-Paul-Apôtre	Vigile Lautier	Substitué	Absent
43	Sans-Frontière	Mélissa Dubé	Représentant	Absente
43	Sans-Frontière	Emyle Murray	Substitué	Absente
44	Stadacona	Mostafa Oubellouch	Représentant	Absent
44	Stadacona	VACANT	Substitué	
45	Boudreau	Katie Dubois	Représentant	Présente
45	Boudreau	VACANT	Substitué	
46	Cardinal-Roy	Richard Gendron	Représentant	Absent
46	Cardinal-Roy	Marie-Pier Drotet	Substitué	Absente
47	Jacques-Cartier - Saint-Denis-Garneau	Marie-Noëlle Raimville	Représentant	Absente
47	Jacques-Cartier - Saint-Denis-Garneau	Jessica Picard	Substitué	Absente
48	Jean-de-Brébeuf	VACANT	Représentant	
48	Jean-de-Brébeuf	VACANT	Substitué	
49	Joseph-François-Perrault	Alexandra Tardivel	Représentant	Absente
49	Joseph-François-Perrault	Valérie Bernier	Substitué	Absente
50	L'Odyssee	Marie-Eve Simard	Représentant	Présente
50	L'Odyssee	VACANT	Substitué	
51	Régionale des Quatre-Saisons	Patrick Samson	Représentant	Absent
51	Régionale des Quatre-Saisons	VACANT	Substitué	
52	secondaire de la Cité	Abibatou Pfar	Représentant	Présente

52	secondaire de la Cité	Isabelle Deschênes	Substitué	Absente
53	secondaire de Neufchâtel	Sylvain Bourassa	Représentant	Absent
53	secondaire de Neufchâtel	Véronique Lavalée Caron	Substitué	Absente
54	secondaire La Camaradière	Nicolas Faguy	Représentant	Absent
54	secondaire La Camaradière	Isabelle Dufour	Substitué	Absente
55	secondaire Roger-Comtois	Patrick Gravel	Représentant	Présent
55	secondaire Roger-Comtois	Nadine Landry	Substitué	Absente
56	Boudreau	VACANT	Substitué	
56	secondaire Vanier	Melanie Bourgeois	Représentant	Absente
56	secondaire Vanier	Marie-Eve Bradette	Substitué	Absente
57	Représentante CCSEHDA	Jacinthe Malo	Représentant	Présente
57	Substitué CCSEHDA	Laurie Boudreau	Substitué	Absente

Non-membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée
Mireille Dion	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives du centre de services scolaire
Pierre Lapointe	Directeur général
François Légaré	Directeur général adjoint aux affaires administratives du centre de services scolaire
Isabelle Leblanc	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Jean-Guy Royer	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Elizabeth Cloutier	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Annie Carbonneau	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Karine Gagné	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Valérie Beaulé	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Pierrette Roger	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ
Patricia Simon	Lauréat d'un prix Bronze de la FCPQ

1. Ouverture de l'assemblée

Jacinthe Malo ouvre la séance à 19h12. Elle souhaite la bienvenue à tous. Après avoir vérifié les présences, elle déclare avoir constaté le quorum. Elle explique à tous que, ce soir, est la dernière assemblée générale de parents de l'année. Elle présente Pierre Lapointe, directeur général ainsi que François Légaré, directeur général adjoint aux affaires administratives du Centre de services scolaire de la Capitale.

2. Droit de parole au public

Jacinthe Malo mentionne qu'aucune demande n'a été faite.

3. Adoption de l'ordre du jour

Jacinthe Malo fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée générale (consentement à l'enregistrement de la séance et sa destruction dès l'adoption)

2. Droit de parole au public

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Reconnaissance Bronze de la FCPQ

5. Célébration des parents engagés (Pause)

6. Dossiers liés au centre de services scolaire

6.1. Les nouveautés ou les nouvelles préoccupations du CSSC et des membres

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale régulière du 22 mai 2024

7.1. Suivi

4. Pierrette Roger

Il est proposé par Katie Dubois
Et appuyé par Christine Pinard

DE reconnaître l'implication parentale de Julie Anne Saucier, Karine Gagné, Valérie Beaulé, Pierrette Roger dans la catégorie Bronze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-23-24-051

Un ajout est fait afin d'ajouter la candidature de Patricia Simon pour l'école du Buisson.

Il est proposé par Katie Dubois
Et appuyé par Christine Pinard

DE reconnaître l'implication parentale de Patricia Simon dans la catégorie Bronze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-23-24-052

Les membres présentent à tour de rôle les lauréats du Prix Bronze de leur école :

- Julie Gazet présente Isabelle Leblanc (de l'école Joli-Bois)
- Lydie Pincemin présente Jean-Guy Royer (de l'école Les-Prés-Verts / Saint-Bernard)
- Florian Lahaye présente Elizabeth Cloutier (de l'école Sainte-Odile)
- Jacinthe Malo présente Annie Carbonneau (de l'école de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure)
- Patrick Kerr présente Karine Gagné (de l'école Sacré-Cœur)
- Aurélien Dubé présente Valérie Beaulé (de l'école Val-Joli)
- Simon Noël présente Pierre Roger (de l'école de la Myrtilade)
- Jeison Javier Agudelo Avila présente Patricia Simon (de l'école du Buisson)

Jacinthe Malo remercie Mireille Dion, Pierre Lapointe et François Légaré pour leur présence et leur collaboration avec le comité de parents.

5. Célébration des parents engagés (Pause)

La présidente déclare l'ajournement et la reprise des travaux de l'assemblée générale dans 30 minutes.

Pierre Lapointe et François Légaré quittent à 20 h. Reprise de l'assemblée générale.

6. Dossiers liés au centre de service scolaire

6.1. Les nouveautés ou les nouvelles préoccupations du CSSC et des membres

Mireille Dion présente quelques prévisions de clientèle pour l'année prochaine :

- Primaire 19 959 élèves (augmentation de 468 élèves)
- Secondaire 10 367 (augmentation de 930 élèves)

- Revision de la proposition du calendrier 2024-2025
- Place aux membres, vous êtes invités à transmettre vos bons coups et messages à l'avance
 - L'Odyssee
 - Les Prés-verts/Saint-Bernard
 - L'Aventure
- Atelier de discussion concernant le service de garde
- Atelier de discussion concernant le rôle des parents dans la gouvernance scolaire
- FCPQ
 - Le conseil général du 31 mai 2024
 - L'assemblée générale du 31 mai 2024
 - Retour sur le 50e de la FCPQ
- Tresorerie
 - Remboursement des dépenses
 - Constats présentés au Centre de services scolaire concernant les frais chargés aux parents
- Rapport annuel
 - Présentation
 - Approbation
- Plan d'action
 - Réalisation du plan d'action 2023-2024
- Vos établissements
- Comités
 - CCSEHDA (<https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-12>)
 - Comité consultatif du transport (CCT)
 - Comité d'étude sur la planification des immeubles (CÉPIU)
 - Conseil d'administration
- Communications
 - Fin d'année
- Prochaine assemblée générale : le XX octobre 2024
- Levee de l'assemblée générale

Il est proposé par Lydie Pincemin
Et appuyé par Audrey Charbonneau

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CP-23-24-050

4. Reconnaissance Bronze de la FCPQ

Jacinthe Malo précise qu'il y a 4 propositions à adopter, elle nomme les candidatures reçues.

- Julie Anne Saucier
- Karine Gagné
- Valérie Beaulé

La plupart des écoles seront à pleine capacité en 2025.

Mireille Dion précise que le CSS n'a pas encore reçu de nouvelles du MEQ concernant les demandes d'ajouts d'espace qui ont été faites en septembre dernier. Elle explique que c'est tout à fait normal à ce moment de ne pas avoir eu de retour. Elle ajoute que deux nouvelles demandes au primaire seront faites pour le secteur de Limoulu (Sainte-Odile et Dominique-Savio). Analyse dans certains de nos bâtiments qui ne sont pas des écoles actuellement, mais qui seront convertis en salles de classe. (Centre Saint-Fidèle (pavillon du cégep de Limoulu) - Centre Racine - Centre Saint-Albert (adjacent à l'école primaire de Saint-Albert).

Il y aura également des complexes modulaires qui seront ajoutés en 2025 à ces écoles :

- Secondaire la Camaradière
- Primaire à l'Orée-des-Bois
- Primaire à de l'Apprenti-Sage
- Primaire à Saint-Denys-Gameau
- Primaire à Jeunes-du-Monde
- Intention pour 2025 - Sainte-Odile (2025) à confirmer.

Audrey Charbonneau de l'école des Berges demande s'il y a des projets d'agrandissement pour l'école des Berges.

Mireille Dion précise qu'il y a des échanges entre la ville de Québec afin de bien comprendre les projets domiciliaires à venir, les impacts pour nos écoles. Elle explique qu'il n'y a pas de possibilité d'agrandissement pour cette école.

Plusieurs analyses sont en cours actuellement.

Florian Lahaye de l'école Sainte-Odile demande s'il y a des chances de pouvoir avoir un comité de travail de citoyens.

Mireille Dion précise qu'à court terme, les instances se font entre la ville de Québec et le CSS seulement.

Redécoupage du secteur Limoulu

Mireille Dion précise qu'il n'y aura pas de redécoupage de bassin dans Limoulu. D'autres aménagements se feront (agrandissement de l'intérieur pour l'école Sainte-Odile) demande d'ajouts d'espace et d'ajouts locaux-classes en 2025. Ajout d'unités modulaires à Jeunes-du-Monde sera fait, ainsi que des discussions avec la ville de Québec afin de voir la possibilité de conversion de terrain afin d'y aménager des écoles.

Patrick Gravel de l'école secondaire Roger-Comtois a demandé si le comité jeunesse du CSS avait émis des recommandations cette année? Mireille Dion explique que depuis la pandémie, ce comité n'a pas été remis sur pied. Quelques parents expliquent qu'il serait bien de remettre celui-ci sur pied pour les élèves. Mireille Dion prend en note les recommandations et propositions des parents et va aborder le tout avec les services éducatifs.

Simon Noël recommande fortement au CSS de pouvoir remettre sur pied le comité jeunesse du CSS.

Il est proposé par Simon Noël
Appuyé par Sonia Poirier-Godin

DE recommander au CSS de remettre en fonction le comité jeunesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-053

Jacinthe Malo a reçu une question et l'a transmise à Mireille Dion concernant la prise de retraite des enseignants.

La personne a demandé de savoir le nombre de départ à la retraite en mai et juin au primaire et au secondaire et demande les options qui s'offrent au CCSC pour obliger / insister les enseignantes à compléter l'année scolaire au lieu de partir en mai ou juin.

Jacinthe Malo relit la réponse reçue de Mireille Dion : « Le choix du moment du départ à la retraite est un choix personnel,

et se fait conformément aux dispositions prévues aux conventions collectives. Le CCSC n'a aucun pouvoir pour modifier la date de « démission pour la retraite » déterminée par l'enseignant. Une minorité d'enseignants partent à la retraite en cours d'année. La majorité des départs à la retraite s'effectuent au 1^{er} juillet de chaque année. »

Isabelle Breton de l'école à l'Orée-des-Bois demande concernant les mesures d'aide à la classe s'il est possible de répartir dans le CSS les ressources, car hier, lors du conseil d'établissement, elle a reçu la confirmation qu'il n'y aura pas d'aide à la classe.

Mireille Dion précise que ces mesures sont rattachées à la convention collective des enseignants. Quelques projets pilotes ont eu lieu dans les années passées. Elle précise que c'est une mesure qui est mentionnée et protégée au CSS et vient avec des directives très strictes. Le CSS n'a aucune possibilité de négociation sur l'application de cette mesure.

Mireille Dion quitte à 20h38 et remercie tous les parents de leur implication.

Jacinthe Malo la remercie également avant qu'elle quitte.

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale régulière du 22 mai 2024

Jacinthe Malo demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

Quelques modifications sont demandées :

À la page 4, avant dernier paragraphe, de modifier le mot plain d'intervention pour plan d'intervention.

À la page 5, au point 4.2.2 - 3^e avant-dernier paragraphe, de modifier le mot pour faites.

À la page 8, au point 7, 2^e paragraphe, 2^e phrase, modifier la phrase Un avis a été donné en sens. pour en ce sens.

À la page 9, dernière phrase, modifier le mot souhaite pour souhaitent.

Il est proposé par Marie-Eve Simard
Et appuyé par Patrick Gravel

D'adopter le procès-verbal du 22 mai 2024 tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-054

7.1 Suivi

Jacinthe Malo précise qu'il n'y a pas de suivi.

8. Révision de la proposition du calendrier 2024-2025

Jacinthe Malo explique que le CSS a soumis une demande de modification pour le calendrier 24-25 du comité de parents. Elle explique que plusieurs conseils d'établissement prévoient leur assemblée générale vers le 30 septembre, ce qui ferait en sorte que la participation pourrait être moins importante lors de l'assemblée générale annuelle d'élection, étant donné que des rencontres du conseil d'établissement ont lieu rapidement en octobre.

Il est proposé de modifier la première assemblée d'élection du 1^{er} octobre au 8 octobre et de modifier l'exécuteur prévu le 7 octobre au 15 octobre 2024.

Jacinthe Malo précise qu'il faut le 2/3 des 26 personnes présentes lors de la rencontre où le calendrier fut adopté le 24 avril dernier.

Jacinthe Malo vérifie que le nombre minimal est atteint en précisant que le substitut présent ce soir compte en remplacement du représentant présent le 24 avril dernier.

Donc 16 des 18 personnes sont présentes ce soir, et les substituts qui comptent pour ce soir sont :

Stéphanie L'Heureux substitut au lieu d'Éric Foster représentant

Aurélië Dubé substitut au lieu de Maude Picard représentante

CONSIDÉRANT l'avis de réexamen d'une décision transmis avec la convocation à l'assemblée générale du 22 mai 2024.

CONSIDÉRANT le report du point lors de l'assemblée générale du 22 mai 2024.

CONSIDÉRANT que 26 représentants ayant le droit de vote étaient présents lors de l'assemblée générale du 24 avril 2024:

- 1- Isabelle Breton
- 2- Sébastien Rémillard
- 3- Christine Lavallière
- 4- Sophie Beaudry-Robichaud
- 5- Simon Noël
- 6- Jean-François Durand
- 7- Jacinthe Malo (école de l'Arc-en-Ciel/l'Aventure)
- 8- Carine Martineau
- 9- Chantal Ferland
- 10- Audrey Charbonneau
- 11- Christine Pinard
- 12- Éric Foster (Stéphanie L'Heureux)
- 13- Myriam Castilloux
- 14- Jeison Javier Agudelo Avila
- 15- Julie Gazet
- 16- Maude Picard (Aurélië Dubé)
- 17- Patrick Kerr
- 18- Florian Lahaye
- 19- Lydia Bhérier-Vidal
- 20- Katie Dubois
- 21- Marie-Noëlle Rainville
- 22- Marie-Eve Simard
- 23- Abibatou Pfarr
- 24- Patrick Gravel
- 25- Jacinthe Malo (CCSEHDA)
- 26- Lydie Pincemin

CONSIDÉRANT qu'une demande de réexamen nécessite une décision prise à la majorité des 2/3 des représentants présents lors de l'assemblée générale du 24 avril 2024, soit 18 représentants.

Il est proposé par Audrey Charbonneau
Et appuyé par Katie Dubois

QUE la question relative à l'adoption du calendrier 2024-2025 du Comité de parents, adopté le 24 avril 2024 par l'assemblée générale résolution CP-23-24-039, soit réexaminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-055

Ainsi, il est maintenant possible de modifier le calendrier.

CONSIDÉRANT que le Comité de parents a déjà pris une résolution favorable à l'adoption de son calendrier 2024-2025 (Résolution CP-23-24-039) et qu'une demande de réexamen a été faite préalablement le 22 mai 2024.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire suggère au Comité de parents de modifier la date de son assemblée générale d'élection, puisque plusieurs écoles auront des conseils d'établissement dans la première semaine d'octobre.

Il est proposé par Stéphanie L'Heureux
Et appuyé par Abibatou Pfarr

QUE le comité de parents adopte que :

- L'assemblée générale d'élection aura lieu le 8 octobre 2024 à 19h;
- L'exécuteur aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à 19h
- Et que le reste du calendrier demeure inchangé tel qu'adopté dans la résolution CP-23-24-039.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-056

Le calendrier sera déposé sur le site Internet du Comité de parents.

9. Place aux membres, vous êtes invités à transmettre vos bons coups et messages à l'avance

9.1. L'Odyssee

Jacinthe Malo passe la parole à Marie-Eve Simard qui souhaite partager un bon coup.

Le 28 avril 2024, les élèves du Profil Musique secondaire 1 et les élèves du Band d'anciens ont participé au Boston Héritage Festival. Sans oublier les élèves de M. Jérôme du Rockband.

Voici la liste des prix remportés :

PROFIL MUSIQUE SEC. 1 : Adjudicators Award 2024, mention ARGENT.
HOMMAGE À LINKIN PARK : Adjudicators Award 2024, mention OR.
HOMMAGE À THE PRETTY RECKLESS : mention OR.
ROCKBAND PRIMAIRE : mention ARGENT !

Félicitations à tous.

9.2. Les Prés-Verts / Saint-Bernard

Jacinthe Malo passe la parole à Lydie Pincemin afin qu'elle puisse également partager son bon coup. Voir document de Lydie Pincemin en annexe 10 pour de plus amples informations.

9.3. L'Aventure

Jacinthe Malo de l'école de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure explique que l'école de l'Aventure a participé à un concours de musique et que l'école a remporté une 2^e place.

Elle ajoute qu'une levée de fonds pour l'amélioration de la cour de l'école de l'Arc-en-Ciel (aménagement d'une classe extérieure). La levée de fonds se poursuit pour l'aménagement de la cour de l'école de l'Aventure. Un course-o-thon dans le quartier aura lieu avec tous les élèves des deux écoles. C'est l'OPP qui organise le tout avec les enseignants, une belle collaboration.

Julie Ouellet de l'école de l'Apprenti-Sage explique qu'un professeur du nom de Denis Moisan a mis sur pied lui-même (avec sa femme) un programme « Une semaine sans écran » ils ont tout préparé eux-mêmes, préparation de questionnaire, trouver des commanditaires, etc. Ils ont présenté le tout à l'équipe école, et se fut un grand succès autant pour les enseignants, les élèves, mais aussi pour les parents.

Simon Noël de l'école de la Myriade aimerait souligner le premier gala de la reconnaissance de la Myriade.

- Il y avait 13 catégories
- 93 médailles + 3 médailles de la persévérance ont été remises.
- Le numéro musical d'ouverture a été fait par des élèves de la classe de musique de M. Mickael
- L'animation de la soirée a été faite par 2 élèves talentueuses
- Un numéro d'humour au milieu du gala a été fait par un étudiant exceptionnel
- Il y avait environ 400 personnes présentes
- Les 93 médailles ont été offertes gracieusement par le conseil d'établissement.

Bref, il y avait une Myriade d'étoiles au Gala.

Simon Noël souhaite déposer une mention de blâme contre la ville de Québec qui a placé de la machinerie lourde (travaux d'ingénierie) aux abords de la route ou les parents se garent afin d'aller récupérer leurs enfants au service de garde ou à la sortie des classes.

Au lieu d'une mention de blâme, Jacinthe Malo propose d'envoyer une lettre à la Ville de Québec, soit au maire de Québec ou au responsable du dossier de la ville aux travaux publics, afin de rappeler que lors de travaux en bordure des écoles, il faut porter une attention particulière à la sécurité des élèves. Simon Noël est d'accord avec cette démarche.

Il est proposé par Marie-Eve Simard Et appuyé par Simon Noël

QUE la présidence doit transmettre une lettre au maire de Québec, aux arrondissements et aux chargés de dossiers des travaux publics afin de rappeler que lors de travaux en bordure des écoles, il faut porter une attention particulière à la sécurité des élèves et agir de manière préventive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-057

Aurélié Dubé de l'école du Val-Joli explique un bon coup, les 4 classes de 6^e année ont participé à recueillir les points forts ainsi que les défis de leur école, plusieurs points intéressants en sont sortis. Ce fut une belle collaboration qui a eu lieu entre les élèves.

10. Atelier de discussion concernant le service de garde

Jacinthe Malo laisse 15 minutes à tous les parents pour faire l'atelier en petit groupe de 3 ou 4 personnes.

Voir annexe 10 pour de plus amples informations.

11. Atelier de discussion concernant le rôle des parents dans la gouvernance scolaire

Jacinthe Malo énumère les différents comités où un parent peut s'impliquer dans la structure scolaire et leurs demandes de se pencher sur comment les parents perçoivent leur rôle dans ces comités, et s'il n'y a pas certains de ces comités, en faire la suggestion.

Voir annexe 11

12. FCPO

12.1. Le conseil général du 31 mai 2024

Jacinthe Malo explique les grandes lignes du CG Express du mois de mai 2024. Voir annexe 13 afin d'obtenir plus de détail. Stéphanie Messier quitte à 22h.

12.2. L'assemblée générale du 31 mai 2024

Jacinthe Malo explique que les postes en élection ont été comblés avec difficulté. Les Règlements généraux de la FCPO ont été adoptés, avec des administrateurs cooptés.

12.3. Retour sur le 50 e de la FCPO

Les membres ayant participé au 50e de la FCPO font un retour sur les activités auxquelles ils ont assisté.

La conférence de Martin Larocque a beaucoup été très appréciée des parents. Son message principal, comme parent il faut se faire confiance, il faut être soi, nous avons tous des compétences qui ne sont pas celles de son voisin, arrêtons de nous comparer.

Le Directeur général des élections peut venir faire des ateliers dans les écoles.

Academos pour les jeunes de 14 ans à 30 ans fait de l'orientation professionnelle. C'est beaucoup de stress pour les jeunes le milieu du travail et plusieurs jeunes craignent de se tromper.

Une miniconférence portait sur pourquoi enseigne-t-on la musique à l'école ? C'est la seule activité à l'école qui utilise les deux hémisphères du cerveau en même temps. Jacinthe Malo a un feuillet d'études scientifiques sur les bienfaits de la musique.

Gamer mentor est un service offert aux jeunes pour apprendre à mieux encadrer la pratique du jeu vidéo. Il apprend aux jeunes pendant qu'ils jouent au jeu vidéo, meilleure utilisation, comment éviter la dépendance et bien d'autres.

La conférence Gustave a été très appréciée des parents qui l'ont vu. Travaille l'estime de soi, la persévérance et bien plus.

13. Trésorerie

13.1 Bilan provisoire

Florian Lahaye indique qu'il n'y a pas eu de modification depuis le mois de mai.

13.2 Remboursement des dépenses

Florian Lahaye indique qu'il va accepter le formulaire jusqu'au 14 juin et ensuite il fera le traitement des demandes et les transmettra au CSS pour remboursement. Il faut utiliser le nouveau formulaire, il a été fait pour respecter les différentes entrées en vigueur des montants modifiés.

13.3 Constats présentés au Centre de services scolaire concernant les frais chargés aux parents

Jacinthe Malo explique que le CSS fait analyser par un cabinet d'avocat une dizaine d'écoles pour savoir si ces dernières respectent les montants qu'il est permis ou non de charger aux parents. Encore cette année, un certain nombre d'écoles charge pour des écouteurs, des jeux de cartes et de la pâte à modeler alors que c'est marqué textuellement que c'est interdit de charger ces fournitures aux parents. Un bon truc pour les parents sur le conseil d'établissement, utiliser l'aide-mémoire produit par le ministère de l'Éducation et la politique du CSS sur les frais chargés aux parents tout y est consigné.

14. Rapport annuel

14.1 Présentation

Jacinthe Malo présente le rapport annuel du comité de parents, mais insiste davantage sur les priorités qu'elle a identifiées pour l'an prochain. Elle en profite également pour remercier l'ensemble des membres pour leurs implications cette année et tout particulièrement Patrick Gravel pour son soutien notamment avec le comité de travail permanent sur les politiques, Xavier Daboval pour l'aide dans la rédaction ou modification de certains documents, Stéphanie Messier et Mireille Dion pour leur support au comité de parents.

14.2 Approbation

Il est proposé par Audrey Charbonneau Et appuyé par Lydie Pincemin

D'adopter le rapport annuel 2023- 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CP-23-24-058

15. Plan d'action

15.1 Réalisation du plan d'action 2023-2024

Jacinthe Malo présente l'état de réalisation du plan d'action 2023-2024. Certaines actions pourront se poursuivre l'an prochain. Elle explique que le plan d'action 2024-2025 sera préparé avec le nouvel exécutif en octobre prochain puisque c'est eux qui devront l'appliquer.

16. Vos établissements

Jacinthe Malo explique que l'an prochain ce point reviendra à l'ordre du jour et qu'elle voudrait qu'il s'agisse davantage d'un point pour expliquer: voici ce qui se passe dans mon école. Report du point à la prochaine assemblée générale d'octobre.

17. Comités

17.1 CCSEHDAA

Il n'y a rien à ajouter considérant l'heure.

17.2 Comité consultatif du transport (CCT)

Membre absent.

17.3 Comité d'étude sur la planification des immeubles (CÉPU)

Prochaine rencontre en septembre.

17.4 Conseil d'administration

Lydie Pincemin résume qu'il y a encore de l'analyse pour le secteur de Sainte-Odile. Il y a eu une séance d'évaluation du directeur général.

18 Communications

18.1 Fin d'année

Jacinthe Malo remercie les membres de leur présence, leur souhaite un bel été et souhaite les revoir parce qu'il reste du pain sur la planche pour le comité de parents.

19 Prochaine assemblée générale : XX octobre 2024

Jacinthe Malo indique que la prochaine assemblée générale sera celle d'élection qui aura lieu le 8 octobre 2024.

20 Levée de l'assemblée générale

L'assemblée est levée à 22 h 57.



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Compte rendu de la réunion de l'exécutif du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le mercredi 20 août 2024 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

Membres présents ou absents				
	École	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent
1	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Présidente	Présente
2	École de la Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Vice-présidente primaire	Absente
3	École secondaire de l'Odyssée	Marie-Eve Simard	Vice-présidente secondaire	Absente
4	École Sainte-Odile	Florian Lahaye	Trésorier	Présent
5	École à l'Orée-des-Bois	Isabelle Breton	Responsable des communications	Présente
6	CCSEHDAA	Jacinthe Malo	Déleguée 1 FCPO	Présente
7	École Boudreau	Katie Dubois	Parent siégeant au conseil d'administration	Présente
8	École Saint-Fidèle	Cléophaçe Akitegetse	Parent siégeant au conseil d'administration	Présent

Non membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Mireille Dion	Directrice générale adjointe au CSS
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Jacinthe Malo, présidente du comité de parents, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à tous. Après vérification des présences, le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Katie Dubois Et appuyé par Florian Lahaye

D'adopter l'ordre du jour suivant, tel que rédigé.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents
 - 3.1. Rentrée scolaire
4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (report à l'exécutif de septembre)
5. Lettre aux parents
6. Guide du membre
7. Plan de communication
8. Résultat du sondage du juin 2024

9. Réflexion sur les assemblées générales
10. Formations
 - 10.1. Formation des membres du comité de parents avant l'assemblée générale annuelle d'élection
 - 10.2. Préparation de la Magie du succès d'Étienne Vendette
11. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 9 septembre 2024
12. Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-01

3. Présentation de dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents

3.1. Rentrée scolaire

Mireille Dion souhaite la bienvenue à tous. Elle débute en partageant que les travaux de la salle #322 du Centre Saint-Louis s'achèvent sous peu, et que la salle est très belle et très bien aménagée pour les assemblées générales de parents pour l'année à venir. La salle sera prête la semaine prochaine. Elle ajoute que la salle est climatisée et équipée d'un très bon système audio. Stéphanie Messier sera formée sur l'utilisation de ce nouveau système. Des salles situées en face de la salle #322 seront disponibles également si toutefois nous faisons des sessions de travail en plus petit groupe.

Pénurie du personnel

Le ministère de l'Éducation (MEQ) s'est doté d'un nouveau système afin de recueillir les données concernant les postes non comblés dans les Centres de services scolaires (CSS). Deux fois par semaine, le CSS de la Capitale (CSSC) doit entrer les données relatives à la pénurie de personnel.

Elle indique que dès demain, certaines données seront disponibles, pour la province, par région et par CSS. Certains ajustements sont à faire sur la saisie des données à notre CSS, il y a eu des postes indiqués en double, ainsi les données qui seront publiées par le MEQ indiqueront un nombre de postes vacants plus grands que la réalité.

Mireille Dion fait un survol des données les plus récentes à l'égard des postes vacants, et précise que celles-ci sont en constante évolution, et ce, de jour en jour. Mais que la situation est mieux que l'an dernier malgré une forte augmentation de clientèle. Il s'agit d'un record d'augmentation pour le primaire et le secondaire.

Après le 30 septembre, la donnée officielle du nombre total d'élèves du CSSC sera connue. Actuellement, le CSSC compte environ 34 900 élèves pour tous les secteurs confondus.

Mireille Dion précise que pour le transport scolaire – ça va plutôt bien. Sur le site internet du CSSC, une nouvelle pastille recueillant des questions/réponses fréquemment posées est maintenant disponible pour les parents. De plus, un ajout de personnel a été mis en place afin de répondre au téléphone et offrir un meilleur service à la clientèle aux parents. Pour le secteur de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 3 points de chute ont été établis afin que tous les élèves puissent bénéficier du transport scolaire lors de la rentrée.

Plan de rattrapage – le ministre a annoncé un délai additionnel pour dépenser les sommes résiduelles. Le plan de rattrapage ne se poursuit pas cette année.

2

7. Plan de communication

Jacinthe Malo demande à tous quel type de publication nous souhaitons déposer sur la page Facebook, et elle souhaite que les publications soient décidées à l'avance (rentrée scolaire, Noël, relâche scolaire, etc.) afin de maintenir une belle fluidité tout au long de l'année.

Katlie Dubois propose de déposer les procès-verbaux adoptés, Cléophaça Akitegetse suggère plutôt qu'un petit résumé puisse être publié afin de ne pas submerger la page.

Plusieurs propositions de contenu émergent, voici quelques suggestions :

- Les informations que nous souhaitons que les parents partagent en conseil d'établissement pourraient se retrouver sur cette page ;
- Semaine du bénévolat ;
- Semaine nationale de l'engagement parental (reconnaissance, etc.)
- Bonne rentrée (n'oubliez pas de participer aux assemblées générales de parents, bonne relâche, etc.).

Jacinthe Malo précise que la lettre de la rentrée aux parents devrait être envoyée demain, le 21 août. Après discussion, il faut laisser le temps aux communications du CSSC de transmettre la lettre. La lettre sera transmise aux parents d'ici vendredi au plus tard. Une première publication sur la page Facebook devrait suivre cet envoi et se fera par Isabelle Breton. Tous sont en accord.

Katlie Dubois propose à tous de faire un calendrier de communication afin de s'assurer que tout est publié au bon moment dans l'année. Isabelle Breton fera la première ébauche et l'enverra à Jacinthe Malo.

8. Résultat du sondage de juin 2024

Jacinthe Malo partage les résultats du dernier sondage portant sur les assemblées générales tout au long de l'année 2023-2024. L'exécutif prend connaissance des réponses reçues et réfléchit à la façon d'améliorer les pratiques ou façons de faire pour l'année qui vient. Ces réflexions sont incluses au point 9.

9. Réflexion sur les assemblées générales

Jacinthe Malo résume les points importants qui ont sorti des discussions. Voici les faits saillants sur lesquels le comité devrait se concentrer afin d'améliorer les futures rencontres :

Résumé

- Insister sur le volet participation dans le rôle des parents ;
- Travailler le lien conseil d'établissement (CE), présidence versus direction, qu'est-ce qui se passe au CE ;
- Enregistrement de la formation offerte lors de l'assemblée générale annuelle d'élection afin de la rediffuser à nos membres seulement ;
- Ajouter les fiches de la formation obligatoire du CE selon le calendrier (ordre du jour) ;
- Avoir un espace « feedback » ou sondage d'appréciation sur le napperon lors des ateliers de discussions ;
- Réseautage – sujet amené, avoir une question plus terrain (service de garde, etc.) ou bien issu des sujets des CE ;
- Prévoir du temps à l'ordre du jour pour chacun des points sans le publiciser
- Faire un « rap up » plus rapide, permettre moins de discussion non utile pour les parents versus de bons échanges constructifs ;
- Reconnaissance, focaliser sur ce qui peut être nommé et le rôle du représentant dans cette nomination.

4

L'état d'avancement des travaux du Plan de mise en œuvre du PEVR pourra être présenté cet automne lors d'une assemblée générale de parents.

Jacinthe Malo demande qu'arrive-t-il aux subventions octroyées par le MEQ pour le service de garde lorsque des groupes sont fermés en cours d'année, est-ce que le MEQ récupère les sommes pour la période où le service n'a pas été offert ? Mireille Dion n'a pas la réponse, elle vérifiera afin de donner une réponse.

Jacinthe Malo demande à Mireille Dion d'inviter Me Parent à présider l'assemblée générale annuelle d'élections.

Mireille Dion quitte la séance à 19h22.

4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (report à l'exécutif de septembre)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

5. Lettre aux parents

Jacinthe Malo demande à tous s'ils ont des modifications à apporter à la lettre avant l'envoi officiel demain.

Cléophaça Akitegetse demande de modifier le premier paragraphe en retirant le texte des deux puces et le remplacer par : « Ces assemblées offrent l'occasion de s'impliquer au conseil d'établissement et par la suite de s'engager au comité de parents. »

Une autre modification est soumise par Cléophaça Akitegetse au paragraphe débutant par : « Nous vous invitons à participer activement à la démocratie scolaire en participant à différents comités » pour devenir « Nous vous invitons à participer activement à la démocratie scolaire en rejoignant différents comités ».

Jacinthe Malo enverra les modifications de la lettre à Stéphanie Messier afin qu'elle puisse acheminer la lettre aux Communications du CSS pour l'envoi à tous les parents du CSSC.

Considérant que la lettre incite les parents à aller consulter la page Facebook du comité de parents, Isabelle Breton suggère qu'il serait bien de la rendre plus attrayante en y ajoutant plusieurs publications, dont au moins une récente près de l'envoi de la lettre. Jacinthe Malo est d'accord et précise que le sujet sera abordé plus tard dans la soirée au point Plan de communication.

6. Guide du membre

Jacinthe Malo demande à tous de prendre connaissance de la dernière version du Guide du membre (15 août 2023) afin de s'assurer que tout est conforme, voir si nous devrions ajouter certaines informations et procéder aux modifications dans le document. Ce suivi est demandé pour la prochaine rencontre de l'exécutif, soit le 9 septembre prochain.

Katlie Dubois propose de déposer les documents qui doivent être modifiés, dont le Guide du membre par tous les membres de l'exécutif sur un Google drive, afin que tous puissent être au fait des modifications de tous en temps réel. Jacinthe Malo s'en chargera.

3

De plus, considérant qu'au début de l'année il a été plus facile de terminer près de 22h, Jacinthe Malo demande si des assemblées générales devraient être ajoutées au calendrier ? La très grande majorité souhaite plutôt ajouter une séance extraordinaire en cas de besoin seulement plutôt que d'en prévoir une nouvelle.

10 Formations

10.1 Formations des membres du comité de parents avant l'assemblée générale annuelle d'élection

L'an dernier Jacinthe Malo et Cléophaça Akitegetse avaient présenté la formation aux membres. Cléophaça Akitegetse demande aux membres présents si l'un d'entre eux pourrait le remplacer pour offrir la formation aux membres cette année, car il devra s'absenter.

Jacinthe Malo propose à Isabelle Breton de la faire, elle accepte.

Tous sont d'accord pour ajouter à la page contenant les abréviations celle du CFA – capacité fonctionnelle d'accueil. Finalement, considérant qu'il n'y a aucune autre planche sur le sujet l'abréviation de la CFA doit être présente au Guide du membre.

Il faudra changer le nom de Cléophaça Akitegetse au PowerPoint de la formation et le remplacer par Isabelle Breton.

De plus, il faudra modifier la phrase de la planche 8 à la 2^e puce : « Exprimer au meilleur de ses compétences et de ses connaissances » par « Porter la voix de votre milieu ».

10.2 Préparation pour La magie du succès d'Étienne Vendette

Jacinthe Malo précise que la salle est réservée en date du 24 octobre prochain à l'école secondaire de Neufchâtel. Elle précise qu'il nous faudra un Eventbrite ainsi qu'une publication sur la page Facebook (le 24 septembre au plus tard) pour tous les parents. Étant donné que nous n'aurons pas les noms des nouveaux parents, Jacinthe Malo s'assurera de réserver 20 places pour les nouveaux membres du comité de parents. Lors du prochain exécutif, nous devons décider qui fera quoi lors de la soirée.

Jacinthe Malo demande à tous si nous maintenons l'achat de certificat cadeau du CLAP de 15\$ (cinéma) pour les élèves bénévoles qui vont aider lors de la conférence.

Il est proposé par Cléophaça Akitegetse Et appuyé par Isabelle Breton

DE procéder à l'achat de carte cadeau de 15 \$ du CLAP pour chaque élève bénévole qui aideront le comité de parents lors de la conférence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-02

11 Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 9 septembre 2024

La prochaine séance ordinaire du comité exécutif aura lieu le 9 septembre 2024. Elle sera en présentiel au CSSC.

5

12 Levée de la séance ordinaire

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h56.



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Projet d'ordre du jour

Séance ordinaire devant être tenue le 20 août 2024 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du
siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour ☐
3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents
 - 3.1. Rentrée scolaire
4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (report à l'exécutif de septembre)
5. Lettre aux parents ☐
6. Guide du membre ☐
7. Plan de communication
8. Résultat du sondage de juin 2024
9. Réflexion sur les assemblées générales
10. Formations
 - 10.1. Formations des membres du comité de parents avant l'assemblée générale annuelle d'élection ☐
 - 10.2. Préparation pour La magie du succès d'Étienne Vendette
11. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 9 septembre 2024
12. Levée de la séance ordinaire



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

6

COMITÉ DE PARENTS

PAR COURRIEL

OBJET : Comité de parents 2024-2025

Le 21 août 2024

AUX PARENTS DES ÉLÈVES

Madame,
Monsieur,

Pour plusieurs élèves, le mercredi 28 août sera la première journée de l'année scolaire 2024-2025. Pour les parents des élèves qui fréquentent le Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC), il s'agit également du début des assemblées générales de parents dans les écoles. Celles-ci sont l'occasion :

- pour les parents d'être élus au sein du conseil d'établissement;
- une fois membres d'un conseil d'établissement, se faire élire au comité de parents.

Qu'est-ce que le comité de parents?

Le comité de parents permet d'éclairer la direction générale du CSS de la Capitale sur toutes questions qui préoccupent les parents dans le cadre de la vie des élèves. Celui-ci permet aux membres de bien comprendre comment fonctionne le CSS de la Capitale. À cet effet, nous vous invitons à suivre nos activités sur la page Facebook du comité de parents du CSS de la Capitale au <https://www.facebook.com/comitedeparentscscapitale>.

Être représentant au comité de parents implique quelques responsabilités et la participation à plusieurs réunions. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter ces documents :

- le [guide du membre](#) pour mieux comprendre votre engagement ;
- le [calendrier du comité de parents](#) pour connaître les dates et heures des différentes rencontres.

Nous vous invitons à participer activement à la démocratie scolaire en participant à différents [comités](#). Les principaux comités dans lesquels un parent peut s'impliquer sont le conseil d'établissement, le comité de parents, le comité de parents du service de garde, l'organisme de participations des parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

De plus, voici le [lien](#) vers la formation obligatoire concernant le conseil d'établissement.

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, ainsi qu'à tous les élèves, une année scolaire des plus agréables.



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents
Cparents.president@cssc.gouv.qc.ca

Comité de parents
1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5
TELEPHONE : 418 686-4040, poste 2030
TELECOPIEUR : 418 686-4032
Parents@cssc.gouv.qc.ca



GUIDE DU MEMBRE DU COMITÉ DE PARENTS

du Centre de services scolaire
de la Capitale

Août 2023

Comité de parents
1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5
TELEPHONE : 418 686-4040, poste 2030 TELECOPIEUR : 418 686-4032
parents@cssc.gouv.qc.ca

GUIDE DU MEMBRE DU COMITÉ DE PARENTS

**du Centre de services scolaire
de la Capitale**

Août 2023

TABLES DES MATIÈRES

1.	AVERTISSEMENTS	6
2.	OU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PARENTS ?	6
2.1	Composition du comité de parents	6
2.2	Fonctions du comité de parents	7
2.3	Rôle du membre du comité de parents	7
2.3.1	Rôle spécifique du représentant	8
2.3.2	Rôle spécifique du substitut	8
2.3.1	Comment informer les membres des conseils d'établissement	8
3.	S'INFORMER AU SUJET DU COMITÉ DE PARENTS	9
3.1	Facebook	9
3.2	La page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents	9
3.2.1	Les documents officiels du comité de parents	9
3.2.1.1	Les Règles de régie interne du comité de parents	9
3.2.1.2	Les Règles de remboursement du comité de parents	10
3.2.1.3	Les procès-verbaux du comité de parents	11
3.2.1.4	Autres documents du comité de parents	11
3.3	Contacteur le comité de parents	11
4.	CE QUE FAIT LE COMITÉ DE PARENTS POUR LES PARENTS	12
4.1	Il forme les parents	12
4.2	Il réunit les membres	12
4.3	Il représente les parents auprès du centre de services scolaire	12
5.	LES COMITÉS DU COMITÉ DE PARENTS	13
5.1	Le comité exécutif	13
5.1.1	Président	13
5.1.2	Vice-président primaire et vice-président secondaire	14
5.1.3	Treasorier	14
5.1.4	Responsable des communications	14
5.1.5	Délégués à la FCPO	15
5.1.5.1	Délégué 1 à la FCPO	15
5.1.5.2	Délégué 2 à la FCPO, le 1 ^{er} substitut à la FCPO et le 2 ^e substitut à la FCPO	15
5.1.6	Les parents siégeant au conseil d'administration	15
5.2	Comité de travail permanent	16
5.2.1	Comité de travail permanent concernant les politiques du CSS	16
5.2.2	Comité de travail permanent concernant la formation	16

5.1	Comité du centre de services scolaire	16
5.1.1	Comité consultatif du transport	16
5.1.2	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles	17
5.1.3	Comité d'étude d'une demande de révision de décision	17
5.1	Tableau des postes	17
6.	QU'EST-CE QUE LA FÉDÉRATION DES COMITÉ DE PARENTS DU QUÉBEC?	23
6.1	Structure de la Fédération des comités de parents du Québec	23
7.	SIGLES UTILISÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS	24

ii

1. AVERTISSEMENTS

Le présent guide vulgarise les différentes informations disponibles dans le cadre légal et au sein des différentes règles propres au comité de parents du centre de services scolaire de la Capitale.

Aucune explication présentée dans ce document n'exprime un avis juridique ou une interprétation légale.

En cas d'incompatibilité entre le contenu du présent guide et les dispositions du cadre légal ou des règles du comité de parents, ces dernières ont préséance sur le présent guide.

2. QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PARENTS ?

2.1 Composition du comité de parents

Le comité de parents est le seul organisme obligatoire composé exclusivement de parents élus provenant de chacune des écoles du centre de services scolaire. Dans le Centre de services scolaire de la Capitale, il devrait y avoir un représentant et son substitut obligatoirement élus :

- en assemblée générale des parents de l'école tenue au mois de septembre;
- parmi les membres parents du conseil d'établissement de l'école.

Le comité de parents est aussi composé d'un représentant et de son substitut élus :

- par les parents membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- selon les règles de régie interne du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Une fois élu, même en cas de démission, il n'est pas possible de redésigner un représentant ou un substitut au comité de parents, sauf si le cadre légal du Québec venait à le permettre.

2.2 Fonctions du comité de parents

L'article 192 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que « le comité de parents a pour fonctions :

- de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;
- de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;
- de proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;
- de promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;
- de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté. »

2.3 Rôle du membre du comité de parents

Chaque membre du comité de parents a le mandat de représenter les parents des élèves de l'école dont il est issu. Il est attendu du membre, qu'au meilleur de ses compétences et de ses connaissances, il exprime :

- l'opinion des parents qu'il représente;
- les préoccupations des parents qu'il représente;
- les questions des parents qu'il représente.

Comme il s'agit d'un poste élu, le membre dispose de toute la légitimité démocratique pour agir et prendre des décisions, à l'image d'un élu d'une autre instance, il lui est impossible de consulter tous les parents de son école, mais une fois élu ces derniers lui ont accordé toute la confiance nécessaire pour agir selon le meilleur de ses capacités et dans l'intérêt des élèves et de leurs parents ou tuteurs.

Pour mieux comprendre votre rôle, vous pouvez visionner la capsule du ministère de l'Éducation concernant le rôle des membres des comités de parents.

https://www.youtube.com/watch?v=s4m8S9WUqI&ab_channel=%C3%89ducationQu%C3%A9bec

Historiquement, il est attendu du membre du comité de parents qu'il fasse rapport des activités du comité de parents aux membres de son conseil d'établissement. Le présent guide propose ci-après les principales actions à réaliser dans le cadre de ce rôle.

Il est également attendu du membre du comité de parents qu'il prenne sérieusement connaissance de l'ensemble de la documentation transmise avant chaque assemblée générale. Un membre qui n'a pas pris le temps de lire les documents se sentira nécessairement dépassé par certaines discussions ou par l'application de la procédure.

2.3.1 Rôle spécifique du représentant

Le représentant au comité de parents exerce tous les rôles du membre ci-dessus présentés, lors des assemblées générales du comité de parents. Il peut :

- proposer, appuyer et voter sur toute question soumise à l'assemblée générale;
- prendre la parole;
- être élu sur différents postes au sein des comités du comité de parent ou au sein des comités du centre de services scolaire selon le cadre légal et les dispositions des Règles de régie interne du comité de parents;
- être élu membre parent au conseil d'administration du centre de services scolaire.

2.3.2 Rôle spécifique du substitut

Le substitut au comité de parents exerce tous les rôles du représentant lorsque ce dernier est absent lors d'une assemblée générale du comité de parents. En l'absence du représentant, il peut :

- proposer, appuyer et voter sur toute question soumise à l'assemblée générale;
- prendre la parole.

Lorsque le représentant est présent, le substitut peut prendre la parole, mais il ne peut pas proposer, appuyer ou voter sur toute question soumise à l'assemblée générale.

Exceptionnellement, un substitut peut être élu à un poste au sein des comités du comité de parents ou sur certains comités du centre de services scolaire selon le cadre légal et les dispositions des Règles de régie interne du comité de parents. Toutefois, le substitut ne peut pas être élu membre parent au conseil d'administration du centre de services scolaire.

2.3.3 Comment informer les membres des conseils d'établissement

Lors des assemblées générales, le membre du comité de parents doit être attentif afin d'écouter et de retenir les informations transmises. À chaque assemblée générale ordinaire, un représentant du centre de services scolaire informe les membres sur des sujets importants pour tous les parents. Ces informations devraient être rapportées aux conseils d'établissement.

En assemblée générale, les membres sont souvent appelés à échanger sur différents sujets, souvent ils sont consultés par le centre de services scolaire. Le comité émet alors un avis. Celui-ci devrait être expliqué aux membres des conseils d'établissement, même si l'objet de la consultation ne concerne pas directement l'école.

Conséquemment, il est recommandé aux membres de prendre des notes sur les questions posées, les réponses énoncées et les principaux arguments abordés et surtout de ne pas oublier de noter l'avis général retenu. Ensuite, ils peuvent se servir de leurs notes pour faire leur rapport en conseil d'établissement.

Lorsque le comité présente des documents, par exemple, les rapports de son comité permanent concernant les politiques du centre de services scolaire, il est possible pour le membre de les remettre aux membres de son conseil d'établissement.

Les procès-verbaux du comité de parents peuvent également servir à informer les membres des conseils d'établissement. Évidemment, ces rapports sont rendus publics après leur approbation par les membres du

comité de parents lors de l'assemblée générale ordinaire suivante et disponible sur le site web <https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-7>

3. S'INFORMER AU SUJET DU COMITÉ DE PARENTS

3.1 Facebook

Le comité de parents utilise régulièrement sa page Facebook afin d'informer les parents ou les membres du comité de parents. Cette page permet de diffuser :

- les invitations aux différentes formations et les possibilités d'inscription à ces dernières;
- des publications utiles pour les membres ou les parents;
- des informations provenant de la Fédération des comités de parents du Québec ou du ministère de l'Éducation;
- à l'occasion, des articles plus complet sur des sujets importants pour les membres ou les parents.

<https://www.facebook.com/comitedeparentscapitale>

3.2 La page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents

La page Internet du comité de parents donne plein accès à l'ensemble des documents officiels du comité de parents.

Les membres du comité de parents doivent consulter régulièrement afin de s'assurer d'être au fait des dernières discussions, notamment lorsqu'ils ont été absents d'une ou de plusieurs assemblées générales.

<https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-2>

3.2.1 Les documents officiels du comité de parents

Les documents sont tous disponibles sur la page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents. Les sous parties suivantes du présent guide du membre présente les principaux documents à lire avant de participer à une assemblée générale.

<https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-5>

3.2.1.1 Les Règles de régie interne du comité de parents

Les Règles de régie interne servent de pierre d'assise au comité de parents. Leur application et leur respect est le principal rempart permettant de soutenir toute la validité ainsi que la force politique ou juridique des avis, décisions et prises de positions officielles du comité de parents.

C'est avec l'expérience et la pratique que les nouveaux membres vont s'acclimater au formalisme et à la rigueur du comité de parents. Si au premier abord une application plus formelle des règles d'encadrement des assemblées peut sembler rébarbative, celle-ci permet de respecter les valeurs fondamentales de la démocratie parentale scolaire.

Chaque membre du comité de parents et plus particulièrement sa présidence doit s'assurer de toujours :

- faire reposer les avis, positions ou décisions du comité de parents sur un processus démocratique exempt d'irrégularité pouvant mettre en doute leur validité;
- promouvoir l'expression libre et équitable de tous les membres du comité de parents lors des assemblées générales;
- exiger un profond respect des membres présents.

Dans le cas contraire, l'ensemble des travaux du comité de parents pourraient être remis en question, voire décredibilisés lorsqu'ils seront soumis à la direction générale ou aux membres du conseil d'administration.

Les Règles de régie interne du comité de parents sont inscrites dans le document public accessible en tout temps sur la page du comité de parents. Un membre soucieux de réaliser pleinement son mandat, prendra le temps de les lire attentivement et les consultera régulièrement.

<https://cscq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/regles-de-regie-interne-adoptees-du-comite-de-parents.pdf>

Lorsqu'un membre a des questions au sujet de l'application de ces règles, il peut s'adresser à la présidence du comité de parents. C'est la présidence qui s'assure de l'application et du respect des Règles de régie interne.

3.2.1.2 Les Règles de remboursement du comité de parents

En agissant comme membre du comité de parents, les parents doivent faire certaines dépenses. Afin d'éviter qu'un frein monétaire affecte la participation des membres au comité de parents, celui-ci dispose d'un budget annuel permettant notamment, de réduire les inconvénients financiers liés à la participation aux assemblées générales du comité de parents lorsque celles-ci sont tenues en présence.

En étant très actif au sein de la Fédération des comités de parents du Québec, le comité de parents dispose aussi de règles permettant de soutenir les participants à ces activités qui apportent plusieurs avantages à l'ensemble des parents.

Les Règles de remboursement du comité de parents sont inscrites dans le document public accessible en tout temps sur la page du comité de parents. Un membre soucieux de réaliser pleinement son mandat, prendra le temps de les lire attentivement et les consultera régulièrement.

<https://www.cscapitale.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/regles-de-remboursement-comite-parents-adoptees-29-avril-2020.pdf>

Lorsqu'un membre a des questions au sujet de l'application de ces règles, il peut s'adresser au trésorier du comité de parents. C'est le trésorier qui s'assure de leur application et de leur respect.

3.2.1.3 Les procès-verbaux du comité de parents

Depuis plusieurs années, les procès-verbaux du comité de parents sont déposés sur le site Internet du comité de parents. Il est possible de consulter ceux de l'année en cours au moyen du lien ci-après.

<https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-7>

À la suite d'un choix réalisé par le président du comité de parents, depuis l'année scolaire 2020-2021, les procès-verbaux sont systématiquement accompagnés des documents transmis préalablement aux membres lors de la convocation à l'assemblée générale. Ainsi, à la lecture des procès-verbaux, il est possible de prendre connaissance des documents qui ont préalablement influencés les échanges et les prises de positions des membres du comité de parents.

Le comité de parents vise à déposer sur son site Internet, dans les cinq jours de leur approbation en assemblée générale ordinaire, chacun de ses procès-verbaux.

Il est également possible de consulter les procès-verbaux de certaines années antérieures sur la page Internet du comité de parents au moyen du lien ci-après.

<https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/#Section-8>

3.2.1.4 Autres documents du comité de parents

Pour obtenir tout document produit par le comité de parents avant le 15 juin 2020 ou tout document indisponible sur la page Internet du comité de parents, il faut s'adresser au secrétariat général du Centre de services scolaire de la Capitale (sg@cscapitale.qc.ca).

3.3 Contacter le comité de parents

Comme parents ou comme membres, il est possible de vous adresser directement aux membres de son comité exécutif, à ses délégués à la Fédération des comités de parents du Québec ou au comité de parents.

Communiquer avec le comité de parents	
Poste	Courriel
Président	CParents.President@cscq.gouv.qc.ca
Vice-président pour le primaire	vpp.cp.cscapitale@gmail.com
Vice-président pour le secondaire	vps.cp.cscapitale@gmail.com
Trésorier	tresorier.cp.cscapitale@gmail.com
Responsable des communications	cparents.communications@cscq.gouv.qc.ca
Délégué 1 FCPO	delegue1fcpg.cp.cscapitale@gmail.com
Délégué 2 FCPO	delegue2fcpg.cp.cscapitale@gmail.com
1 ^{er} Substitut FCPO	substitut1fcpg.cp.cscapitale@gmail.com
2 ^e Substitut FCPO	substitut2fcpg.cp.cscapitale@gmail.com
Comité de parents	parents@cscq.gouv.qc.ca

4. CE QUE FAIT LE COMITÉ DE PARENTS POUR LES PARENTS

4.1 Il forme les parents

En conformité avec son plan d'action, le comité de parents organise des soirées d'échanges ou de conférences pour ses membres, pour les membres des conseils d'établissement et pour les parents, et ce, tout au long de l'année scolaire.

Il favorise la participation des représentants et des substitués au congrès ou au colloque de la Fédération des comités de parents du Québec et à diverses activités.

4.2 Il réunit les membres

Le comité de parents siège habituellement le quatrième mercredi des mois d'octobre à juin, à 19 h 30. Les rencontres se déroulent au lieu prévu et indiqué dans l'avis de convocation et devraient durer entre 2 h 30. Toutefois, à chaque année, le comité de parents procède en début octobre à une assemblée générale annuelle d'élection dans le but de désigner ses représentants à ses divers comités et aux comités du centre de services scolaire.

Pour faciliter la présence des parents, le stationnement lors des assemblées générales est gratuit. Les frais de gardiennage ainsi que les frais de transport sont remboursés selon les Règles de remboursement des dépenses.

4.3 Il représente les parents auprès du centre de services scolaire

Le comité de parents s'exprime sur toute question relevant de ses compétences et il le fait au nom de tous les parents des élèves du centre de services scolaire.

L'avis du comité de parents est obligatoire concernant plusieurs sujets. L'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que le : « comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

- la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;
- le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;
- le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
- la répartition des services éducatifs entre les écoles;
- le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;
- les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
- l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
- le calendrier scolaire;
- les services de garde en milieu scolaire;

rencontres officielles ou officieuses et d'assurer la représentation du comité de parents lors de l'inauguration de nouvelles installations scolaires au sein du centre de services scolaire.

Il faut aussi prévoir être disponible pour rencontrer la direction générale ou la direction générale adjointe aux affaires éducatives pour échanger sur des sujets nécessitant une collaboration immédiate du comité de parents.

À titre de porte-parole officiel du comité de parent la personne élue à la présidence doit également approuver le contenu de tous les documents avant leur publication par le comité de parents, il peut s'agir de lettre, de courriels, de procès-verbaux, de règles du comité, d'extraits de procès-verbaux, etc. Elle doit également avoir une certaine sensibilité en empathie lorsque des situations graves surviennent ou touchent des parents d'élèves du Centre de services scolaires de la Capitale, voire des autres centres de services scolaires voisins.

La personne présidant le comité de parents s'occupe également des travaux du comité de travail permanent concernant les politiques du centre de services scolaire relevant de l'assemblée générale du comité de parents. De plus, il est d'office membre de tous les comités de travail ad-hoc du comité de parents.

5.1.2 Vice-président primaire et vice-président secondaire

En l'absence du président, les vice-présidents remplissent à tour de rôle les fonctions du président.

Ils sont responsables de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent sur la formation. Ils doivent notamment s'assurer :

- de la recherche de formations ou de conférences;
- de l'engagement des formateurs ou conférenciers après l'autorisation de la trésorerie;
- de l'inscription des participants;
- du déroulement adéquat des conférences et des formations;
- de l'évaluation de la qualité des conférences et des formations offertes.

5.1.3 Trésorier

Le trésorier est chargé de la gestion financière du comité de parents en :

- préparant les prévisions budgétaires, les états des dépenses et le bilan provisoire;
- supervisant les transactions faites au nom du comité de parents;
- s'occupant du suivi du registre des présences;
- appliquant les Règles de remboursement du comité de parents;
- traitant, corrigeant et signant les demandes de remboursement des frais encourus par les membres et en les transmettant au centre de services scolaire pour leur paiement.

5.1.4 Responsable des communications

Le responsable des communications gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook en s'assurant du dépôt des publications avec l'accord du président.

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés [...] ci-dessus, voire tous autres sujets.

5. LES COMITÉS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des postes suivants :

- un président;
- deux vice-présidents:
 - un pour le primaire;
 - un pour le secondaire;
- un trésorier;
- un responsable des communications;
- le délégué 1 à la FCPQ;
- les parents siégeant au conseil d'administration du CSS sont toujours membre du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS.

Le comité exécutif se rencontre minimalement une fois par mois, sauf au mois de juillet, pendant lequel il fait relâche. Ces onze séances durent généralement près de trois heures chacune et commencent à 19 h. Le calendrier de ces séances est accessible sur le site Internet du comité de parents.

Le comité exécutif a comme principale mandat de préparer les assemblées générales et de se pencher sur les dossiers qui relèvent de sa compétence en vertu des dispositions prises en assemblées générales ou prévues aux Règles de régie interne.

5.1.1 Président

Pour la durée de son mandat, le président assume le seul poste prévue à la Loi sur l'instruction publique au sein du comité de parents. Au sein du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, il est épaulé par les autres membres du comité exécutif. Ses plus importantes fonctions sont celles de :

- seul porte-parole du comité de parents;
- voir à la bonne marche :
 - de l'assemblée générale;
 - du comité exécutif;
 - des affaires du comité de parents;
- animer les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif;
- remplacer le trésorier en cas d'absence.

En assemblée générale et en séance du comité exécutif, le président applique la procédure des assemblées délibérantes, également connue sous le nom de « Code Morin ». Le respect de la procédure assure aux décisions du comité leur légalité et leur légitimité.

La personne élue au poste de président du comité de parents s'occupe de prendre connaissance des courriels transmis à son attention ou à celle du comité de parents et d'y répondre. En 2019-2020 et 2020-2021, cela représente respectivement près de 750 et de 1 000 courriels reçus et plus de 600 et de 900 courriels transmis. Généralement, il faut prévoir être disponible de 30 à 60 minutes en moyenne par jour du dimanche au samedi. C'est également s'engager à participer à près d'une quarantaine de

5.1.5 Délégués à la FCPQ

Les délégués à la FCPQ assistent à toutes les activités de la Fédération des comités de parents du Québec pour lesquelles le comité de parents doit être représenté.

La Fédération des comités de parents du Québec organise quatre rencontres pouvant durer entre trois et neuf heures selon le cas. Ces rencontres sont généralement tenues le vendredi en après-midi, le vendredi soir ou le samedi durant la journée.

La Fédération des comités de parents du Québec organise également un congrès ou un colloque en alternance.

Pour ces activités, il faut prévoir se déplacer dans une autre région et être disposé à s'absenter pendant une bonne partie de la fin de semaine.

5.1.5.1 Délégué 1 à la FCPQ

Le délégué 1 est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la Fédération des comités de parents du Québec.

Il représente, avec toute la légitimité démocratique nécessaire, le comité de parents au sein de la Fédération des comités de parents du Québec, il est donc en mesure de proposer, appuyer et voter sur toutes résolutions soumises en conseil général ou en assemblée générale. Il peut également être élu membre du comité exécutif de la Fédération des comités de parents du Québec et y agir conformément aux règlements généraux de celles-ci.

5.1.5.2 Délégué 2 à la FCPQ, le 1^{er} substitut à la FCPQ et le 2^e substitut à la FCPQ

Le délégué 2 à la FCPQ ou en son absence, le 1^{er} substitut à la FCPQ ou en leur absence, le 2^e substitut à la FCPQ représente, avec toute la légitimité démocratique nécessaire, le comité de parents au sein des instances de la Fédération des comités de parents du Québec et accompagne le délégué 1 à la FCPQ lors des activités de la Fédération des comités de parents du Québec.

Lorsque le délégué 1 à la FCPQ est absent à une activité de la Fédération des comités de parents du Québec, ils assument selon l'ordre ci-dessus mentionnés les fonctions du délégué 1 à la FCPQ. Toutefois, il n'est pas possible de remplacer le délégué 1 à la FCPQ au sein du comité exécutif du comité de parents ou du comité exécutif de la Fédération des comités de parents du Québec le cas échéant.

5.1.6 Les parents siégeant au conseil d'administration

Les parents siégeant au conseil d'administration :

- sont chargés d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative;
- sont membres du comité exécutif du comité de parents, s'ils sont toujours membres du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS;
- participent aux réunions du comité exécutif du comité de parents lorsqu'ils en sont membres;
- exercent les fonctions prévues par la législation québécoise.

Pour ces parents, cela représente plusieurs heures par mois consacrées à l'exercice de la démocratie scolaire. Selon leurs différents rôles, ils doivent participer à un minimum de 15 à 27 séances de différentes instances ou ils y exercent leurs rôles d'élus.

5.2 Comité de travail permanent

5.2.1 Comité de travail permanent concernant les politiques du CSS

Le comité de travail permanent du comité de parents concernant les politiques du CSS est constitué afin de proposer :

- de nouvelles politiques;
- une politique concernant les services de garde;
- un plan d'engagement vers la réussite;
- une politique de traitement des plaintes;
- une politique relative aux contributions financières des parents;
- des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS.

Ce comité de travail permanent a notamment comme mandat :

- de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents;
- de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents;
- de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan;
- de les présenter pour adoption par l'assemblée générale toute autre proposition de politique.

De un à cinq membres peuvent composer ce comité de travail. Le président du comité de parents est d'office membre de ce comité. Ce comité se réunit dès qu'il le souhaite et fait rapport de ses activités à l'assemblée générale. En 2020-2021, le comité a tenu près d'une dizaine de rencontres durant deux et quatre heures chacune. De plus, les membres du comité sont appelés à rédiger et commenter les rapports qu'ils préparent selon la répartition du travail convenue entre ses membres.

5.2.2 Comité de travail permanent concernant la formation

Le comité de travail permanent du comité de parents concernant la formation est constitué en vertu des règles de régie interne afin d'organiser la formation. Il est sous la responsabilité des vice-présidents qui en sont d'office membres. En 2020-2021, le comité a tenu environ cinq rencontres. De plus, les membres du comité sont appelés à réaliser différentes actions dans le cadre des formations et des conférences.

5.1 Comité du centre de services scolaire

5.1.1 Comité consultatif du transport

Ce comité est appelé à faire des recommandations sur les coûts du transport du midi, sur le remboursement des laissez-passer du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour les personnes concernées, sur l'établissement des zones dangereuses et sur tout ce qui peut concerner le transport scolaire.

5.1.2 Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles

Ce comité discute de sujets comme les bassins d'alimentation des écoles, le maintien et la fermeture d'école, l'achat et la vente de bâtisses, l'entretien, l'amélioration et la construction d'écoles. Il fait des recommandations au conseil d'administration.

5.1.3 Comité d'étude d'une demande de révision de décision

Ce comité étudie les demandes formulées par les parents ou les élèves adultes à la suite d'un litige. Les représentants du comité font une recommandation après avoir entendu toutes les personnes impliquées dans le litige. Le conseil d'administration rendra une décision par la suite.

5.1 Tableau des postes

Tableau des postes selon l'ordre des élections respecté lors de l'assemblée générale annuelle d'élection	
Postes	Mandats
Conseil d'administration (CA) du centre de services scolaires (CSS)	
<p>Cinq (5) membres du CA du CSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • District 1 • District 2 • District 3 • District 4 • District 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative; • Est membre du comité exécutif du comité de parents, s'il est toujours membre du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS; • Aide le comité de parents dans la préparation et la transmission des avis; • Participe aux réunions du comité exécutif du comité de parents lorsqu'ils en sont membres; • Exerce les fonctions prévues par la législation québécoise; • Prépare un rapport du conseil d'administration pour les assemblées générales du comité de parents; • Prépare un rapport du comité de parents pour le conseil d'administration; • Participe à dix assemblées générales et à au moins cinq séances du conseil d'administration.

Comité exécutif	
Trois (3) membres du CA du CSS	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas membre de l'exécutif du comité de parents le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS; • Participe aux onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; • Ne peut pas cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ; • Nommé après la séance du CA ayant conduit à la désignation du président ou du vice-président du conseil d'administration.
Président	<ul style="list-style-type: none"> • Est le seul porte-parole du comité de parents; • Peut demander à un membre de l'exécutif, un membre du comité de parents ou à un membre parent du CCSEHDA d'être porte-parole du comité de parents pour des sujets spécifiques et pour une durée déterminée; • Voit à la bonne marche de l'assemblée générale, du comité exécutif et des affaires du comité de parents; • Anime les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif; • Est membre d'office de tous les comités de travail; • Est responsable de tous les comités de travail, sauf le comité permanent concernant la formation. Il peut demander aux vice-présidents de le remplacer sur un ou plusieurs de ces comités; • Assure que chaque comité de travail réalise son mandat et remet un rapport aux membres du comité exécutif et à l'assemblée générale; • En le signant, rend officiel tout document du comité de parents; • Remplace le trésorier en cas d'absence; • Exerce également toute fonction connexe à sa tâche que l'assemblée générale détermine selon les circonstances; • Applique les règles de régie interne et au besoin les règles de procédure généralement admises en assemblée générale; • Après consultation de l'assemblée générale, si un doute demeure sur l'interprétation de la procédure, il tranche; • Peut, à la demande expresse d'un gardien de sécurité, d'un policier ou d'un pompier, annuler ou lever une assemblée, une séance du comité exécutif ou une rencontre d'un comité de travail, sans préavis; • Peut annuler ou lever une assemblée, une séance du comité exécutif ou une rencontre d'un comité de travail, sans préavis, afin de respecter une demande ou directive gouvernementale ou municipale liée à la sécurité civile, la sécurité nationale ou la santé publique; • Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres des comités dont il est membre d'office; • Ne peut pas cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.

<p>Vice-président primaire</p> <p>Vice-président secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En l'absence du président, remplissent à tour de rôle les fonctions du président; • Exercer toute fonction connexe à leurs tâches que leur confie le président ou le comité exécutif; • Sont responsables de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent sur la formation; • Participent à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent concernant la formation; • Ne peuvent cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'ils sont élus délégué 1 à la FCPQ.
Trésorier	<ul style="list-style-type: none"> • Est chargé de la gestion financière du comité de parents; • Prépare les prévisions budgétaires, les états des dépenses et le bilan provisoire; • Supervise les transactions faites au nom du comité de parents et s'assure que celles-ci sont bien enregistrées; • S'occupe du suivi du registre des présences; • Est responsable de l'application des Règles de remboursement du comité de parents • Traite, corrige et signe les demandes de remboursement de frais encourus par les membres et les transmet au CSS pour paiement; • Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; • Ne peut cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.
Responsable des communications	<ul style="list-style-type: none"> • Gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook ou le Google groupe; • Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; • Ne peut cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.
Délégué 1 à la FCPQ	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPQ; • Participe aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au délégué 2 à la FCPQ s'il ne peut y assister; • Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; • Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec.

Délégués à la Fédération des comités de parents du Québec	
<p>Délégué 1 à la FCPQ (même poste que celui inscrit ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPQ; Participe aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au délégué 2 à la FCPQ s'il ne peut y assister; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec.
<p>Délégué 2 à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne le délégué 1 aux activités de la FCPQ ou fait appel au 1^{er} substitut à la FCPQ s'il ne peut y assister; Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Remplace le délégué 1 s'il est absent aux rencontres organisées par la FCPQ; Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.
<p>1^{er} Substitut à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsqu'il est absent ou lorsque le délégué 2 remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au 2^e substitut à la FCPQ s'il ne peut y assister; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués sont absents aux rencontres organisées par la FCPQ; Peut devoir participer aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.
<p>2^e Substitut à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsque le 1^{er} substitut remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPQ; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués et le 1^{er} substitut sont absents aux rencontres organisées par la FCPQ; Peut devoir participer aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.

Comité consultatif du transport	
<p>Représentant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport (ex. : les coûts du transport le midi, le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, l'établissement des zones dangereuses, etc.); Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire du CSS et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le CSS n'adopte un plan ou fixe des modalités d'octroi; Assiste à trois réunions ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présente un rapport au comité de parents.
<p>Substitut</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le représentant absent et accomplit l'ensemble de ses tâches.
Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles	
<p>Représentant</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 	<ul style="list-style-type: none"> Commente le projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq prochaines années; Commente le projet de plan triennal à soumettre à la consultation; Fait des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires; Participe à l'évaluation des impacts financiers et pédagogiques découlant des recommandations du comité; Assiste à sept réunions ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présente un rapport au comité de parents.
<p>Substitut</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace un représentant absent et accomplit l'ensemble de ses tâches.

Comité d'étude d'une demande de révision de décision	
<p>Représentant</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 	<ul style="list-style-type: none"> Mène l'examen sur les faits; Entend les représentants des parties en mésentente et analyse si le CSS a appuyé ses encadrements; Entend les représentants d'experts au dossier, le cas échéant; Formule des recommandations; S'assure de respecter les règles relatives à la confidentialité; Assiste aux réunions sur demande souvent avec un court préavis ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister.
<p>Substitut</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace un représentant absent et accomplit l'ensemble de ses tâches.
Comité de travail permanent concernant les politiques du centre de services scolaire	
<p>Président (même poste que celui inscrit ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est membre d'office
<p>Membre</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 	<ul style="list-style-type: none"> Propose au comité de parents : <ul style="list-style-type: none"> de nouvelles politiques; une politique concernant les services de garde; un plan d'engagement vers la réussite; une politique de traitement des plaintes; des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS; Est mandaté afin : <ul style="list-style-type: none"> de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan; Présente pour adoption par l'assemblée générale toute autre proposition de politique ou de plan dans les délais requis. En 2020-2021, les membres ont tenu dix rencontres. Selon les sujets, les membres du comité fixent le nombre de séances.
Comité de travail permanent concernant la formation	
<p>Vice-président primaire Vice-président secondaire (mêmes postes que ceux inscrits ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sont membres d'office
<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 	<ul style="list-style-type: none"> Organisent les formations; Réalisent différentes actions dans le cadre des formations et des conférences; En 2020-2021, les membres ont tenu environ cinq rencontres.

6. QU'EST-CE QUE LA FÉDÉRATION DES COMITÉ DE PARENTS DU QUÉBEC?

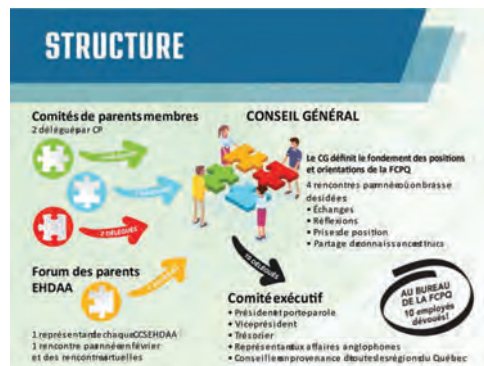
La Fédération des comités de parents du Québec a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des parents dont les enfants fréquentent l'école publique au niveau préscolaire, primaire et secondaire de manière à assurer la qualité de leur scolarisation et le développement de leur plein potentiel.

Sa mission se décline en deux volets :

- accroître la reconnaissance de la place des parents comme acteurs incontournables du système scolaire auprès du gouvernement et des acteurs du monde de l'éducation;
- développer les habiletés et les connaissances des parents et leurs offrir du soutien.

Le site de la FCPQ contient une multitude d'information et de documents pratiques : <http://www.fcpcq.qc.ca/>

6.1 Structure de la Fédération des comités de parents du Québec



Source : Fédération des comités de parents du Québec

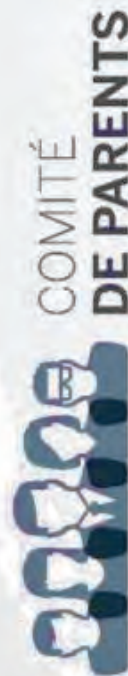
7. SIGLES UTILISÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS

Sigles	
Sigles	Correspondances
CA	Conseil d'administration
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CCT	Comité consultatif du transport
CÉ	Conseil d'établissement
CEPUI	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles
CP	Comité de parents
CSS	Centre de services scolaire
DG	Direction générale
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
FGA	Formation générale des adultes
FMS	Formation métier semi-spécialisé
FP	Formation professionnelle
FPT	Formation préparatoire au travail
LIP	Loi sur l'instruction publique
MEQ	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
OPP	Organisme de participation des parents
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
PI	Plan d'intervention
SEJ	Services éducatifs des jeunes
TA	Trouble d'apprentissage
TC	Trouble de comportement
TCC	Trouble de conduite et de comportement
TGA	Trouble grave d'apprentissage



Représentant au comité de parents

Par Jacinthe Malo et Cléophrace Akitegetse



Présentation

- Abréviation 101
- C'est quoi le Comité de parents?
- Rôle du Comité de parents
- Consultation obligatoire au Comité de parents
- Rôle du représentant
- Quoi ramener au conseil d'établissement
- Ce que fait le Comité de parents

Abréviations

Sigles	Significations
CP	Comité de parents
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CÉ	Conseil d'établissement
CA	Conseil d'administration
CSS	Centre de services scolaire
CÉPUI	Comité d'études sur la planification de l'utilisation des immeubles
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
LIP	Loi sur l'instruction publique

Rôle du Comité de parents

Le Comité de parents a 7 fonctions selon l'article 192 de la LIP :

- Valoriser l'éducation publique;
- Proposer des moyens pour soutenir l'engagement des parents;
- Proposer des moyens destinés à favoriser les communications;
- Promouvoir la participation des parents aux activités et désigner les parents aux comités du CSS;
- Transmettre au CSS l'expression des besoins des parents;
- Élaborer, avec le soutien du CSS, et proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- Donner son avis :
 - sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans une école;
 - sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du CSS;
 - sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

6

Consultation obligatoire du Comité de parents

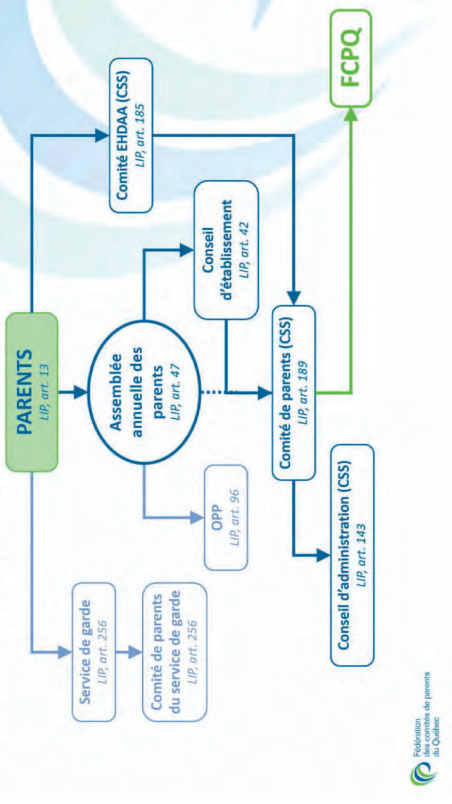
L'article 193 de la LIP prévoit les consultations obligatoires devant être tenues auprès du comité de parents :

- 1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;
 - 1.1° le **plan d'engagement vers la réussite** du centre de services scolaire;
- 2° le **plan triennal de répartition et de destination** des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les **actes d'établissement**;
- 3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;[...]
- 5° la **répartition des services éducatifs** entre les écoles;
 - 5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la **procédure d'examen des plaintes** établi en application de l'article 220.2;
- 6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239;
 - 6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
- 7° le **calendrier scolaire**;
- 7.1° les services de garde en milieu scolaire;[...].

Le Comité de parent peut faire des **recommandations de sa propre initiative** au CSS.

7

LES PARENTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE



4

C'est quoi le Comité de parents

- Seul organisme obligatoire composé exclusivement de **parents** élus provenant :
 - de chacune des écoles du centre de services scolaire
 - du CCSEHDAA.
- Élection lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école (article 47 de la LIP)
- En cas de vacances ou de départ, désignation **par les parents parmi les membres parents** du conseil d'établissement (nouveau de 2021 article 189 de la LIP)

5

Ce que fait le Comité de parents

- Informe les parents
- Organise des soirées d'échanges, des conférences, des formations
- Favorise la participation des représentants et des substitués au congrès ou au colloque de la FCPQ
- Réunit les représentants
- Représente les parents auprès du CSS
- S'exprime sur toute question relevant de ses compétences.

10

Rôle du représentant

- Représenter les **parents** des élèves de son école.
- Exprimer au meilleur de ses compétences et de ses connaissances :
 - l'opinion des parents qu'il représente;
 - les préoccupations des parents qu'il représente;
 - les questions des parents qu'il représente.
- Agir selon le meilleur de ses capacités et dans l'intérêt des élèves et de leurs parents ou tuteurs.
- Faire rapport des activités du comité de parents aux membres de son conseil d'établissement.
- Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation transmise avant chaque assemblée générale.
- Pour mieux comprendre votre rôle, vous pouvez visionner la capsule du ministère de l'Éducation concernant le rôle des membres des comités de parents: [Le membre parent au comité de parents – YouTube](#)
- Consulter le [guide du représentant](#) au point 2.

8

Des questions ?

Merci!

11

Quoi ramener au conseil d'établissement ?

- L'information qui concerne votre école, les écoles près de la vôtre ou l'école secondaire du bassin.
- L'information provenant du représentant du CSS
- Les avis émis par le Comité de parents
- Les sondages et questionnaires

Il est recommandé d'écouter et de prendre des notes lors des rencontres. Ces notes vont vous aider à faire votre rapport au conseil d'établissement. Tous les documents reçus peuvent être transmis au conseil d'établissement, sauf avis contraire.

Les procès-verbaux du comité de parents peuvent également servir à informer les membres des conseils d'établissement.

9

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Compte rendu de la réunion de l'exécutif du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le lundi 9 septembre 2024 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

Membres présents ou absents				
	École	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent
1	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Présidente	Présente
2	École de la Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Vice-présidente primaire	Présente
3	École secondaire de l'Odyssée	Marie-Eve Simard	Vice-présidente secondaire	Présente
4	École Saint-Odile	Florian Lahaye	Treasorier	Présent
5	École à l'Orée-des-Bois	Isabelle Breton	Responsable des communications	Absente
6	CCSEHDAA	Jacinthe Malo	Déléguée 1 FCPO	Présente
7	École Boudreau	Katie Dubois	Parent siégeant au conseil d'administration	Présente en TEAMS
8	École Saint-Fidèle	Cléophaçe Akitegetse	Parent siégeant au conseil d'administration	Absent

Non-membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Jacinthe Malo ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à tous. Après vérification des présences, le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Jacinthe Malo présente l'ordre du jour pour adoption.

- Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour (5 minutes) ☹
- Présentation des dossiers du centre de services scolaire intéressant le comité de parents (15 minutes)
- Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin et du 20 août 2024 ☹☹
 - Approbation (10 minutes)
 - Suivi (5 minutes)
- Préparation de l'assemblée générale annuelle d'élection du 8 octobre 2024 (45 minutes)
 - Détermination du lieu ou du moyen de tenir l'assemblée
 - Désignation du président d'élection
 - Ordre du jour de l'assemblée ☹
 - Formations des représentants du comité de parents lors de l'assemblée générale annuelle d'élection ☹

1

4. Compte-rendu de la séance du 4 juin et du 20 août 2024

4.1 Approbation

Jacinthe Malo présente le compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 pour approbation et adoption et demande à tous s'ils ont des modifications à y apporter.

Il est proposé par Marie-Eve Simard
Et appuyé par Florian Lahaye

D'adopter les comptes rendus des séances du 4 juin tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-04

Jacinthe Malo présente le compte rendu de la séance ordinaire du 20 août 2024 pour approbation et adoption et demande à tous s'ils ont des modifications à y apporter.

Il est proposé par Katie Dubois
Et appuyé par Florian Lahaye

D'adopter le compte rendu du 20 août 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-05

4.2 Suivi

Jacinthe Malo précise que pour le compte-rendu du 4 juin 2024, il n'y a aucun suivi.

Et pour le compte-rendu du 20 août 2024, la lettre aux parents a été transmise, et qu'à la suite de l'envoi de la lettre aux parents, plus de 300 inscriptions ont eu lieu sur la page Facebook du comité de parents. Une belle augmentation de visibilité pour le comité de parents.

Jacinthe Malo précise qu'elle n'a pas reçu le plan de communication de la part d'Isabelle Breton et mentionne que l'exécutif devra travailler ensemble.

5. Préparation de l'assemblée générale annuelle d'élection du 8 octobre 2024

5.1 Détermination du lieu ou du moyen de tenir l'assemblée

Jacinthe Malo explique que l'assemblée générale annuelle d'élection aura lieu au Centre Saint-Louis dans la salle habituelle. Stéphanie Messier indique que les travaux dans cette salle sont terminés et qu'elle ira voir l'emplacement avant l'assemblée. Jacinthe Malo demande si l'armoire a été re déplacé dans la salle ? Stéphanie Messier va vérifier.

5.2 Désignation du président d'élection

Jacinthe Malo explique que le président des élections sera Me Erick Parent.

5.3 Ordre du jour de l'assemblée

Jacinthe Malo revoit l'ordre du jour avec tous les membres. Tous les membres sont en accord avec la proposition de l'ordre du jour comme déposé. L'ajout des temps aide à prévoir le déroulement.

3

- Description des postes ☹
- Social des représentants
- Guide du membre (15 minutes) ☹
- Plan de communication (20 minutes)
- Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (30 minutes) ☹
 - Rapport du comité de travail permanent sur les politiques ☹☹
 - Prise de position du comité de parents
- Reflexion sur les règles de règle interne (20 minutes)
- Trésorerie (5 minutes)
 - Etat des dépenses 2024-2025
- Formations (15 Minutes)
 - FCPO
 - La magie du succès d'Etienne Vendette
 - La publicité
 - Qui fait quoi ?
- Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 15 octobre 2024 (1 minute)
- Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Marie-Eve Simard
Et appuyé par Sonia Poirier-Godin

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-03

3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire intéressant le comité de parents

Mireille Dion souhaite la bienvenue à tous. Elle fait état des plus récentes données à l'égard de la pénurie de personnel. Concernant le transport scolaire, tout semble sous contrôle. Mireille Dion réitère que la plateforme WEB qui a été mise en place aide beaucoup les parents concernant les questions les plus fréquemment posées.

Demandes d'agrandissements

Mireille Dion explique que les travaux d'analyse de besoin d'espace relié aux prévisions de clientèle sont terminés. Les demandes d'ajouts d'espace à achever au MEO le 27 septembre prochain seront présentées au CÉPUI le mercredi 12 septembre prochain. Elle annonce que les demandes achevées en septembre 2023 seront reconduites, et de nouvelles seront également produites. Aucune demande n'ayant été acceptée.

Sonia Poirier-Godin demande à Mireille Dion pourquoi il est difficile (depuis deux ans selon ses observations), pour les directions de savoir comment procéder au niveau de la gouvernance lors des assemblées de parents, les directions semblent rencontrer des difficultés à savoir comment élire les membres parents sur les conseils d'établissements et sur le comité de parents. Mireille Dion explique que ce sujet fait l'objet de rappels fréquents lors du comité consultatif de gestion, notamment lors de la rencontre d'août.

Mireille Dion quitte à 19h19.

2

5.4 Formation des représentants du comité de parents lors de l'assemblée générale annuelle d'élection

Jacinthe Malo explique les modifications qui ont été apportées au PowerPoint de la formation qui sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle d'élection le 8 octobre prochain.

Katie Dubois demande de modifier le c du comité de parents pour les mettre tous pareils.

Lors du dernier exécutif, il avait été convenu qu'Isabelle Breton ferait la présentation avec Jacinthe Malo. En cas d'absence Marie-Eve Simard se propose afin de faire la présentation avec Jacinthe Malo.

5.5 Description de postes

Jacinthe Malo revoit le document avec les membres. Elle indique certaines modifications. Marie-Eve Simard propose que la description du vice-président primaire et vice-président secondaire soit identique.

Jacinthe Malo va revoir le document afin de le modifier.

5.6 Social des représentants

Jacinthe Malo demande où nous devrions faire l'activité sociale. Tous sont d'accord de tenir l'activité dans la salle #322 ou une salle juste en face de celle-ci. Stéphanie Messier va s'informer si une salle en face de la #322 serait disponible. Aussi, elle va s'informer si notre armoire a été remplacée dans la salle #322.

Jacinthe Malo demande à tous ce que nous devons apporter. La majorité de l'exécutif ne désire pas refaire un gâteau en début d'année (garder pour l'activité de décembre) et privilégie des aliments qui ne nécessitent pas de manipulation et en portion individuelle.

Il est proposé par l'exécutif :

QUE l'assemblée générale annuelle d'élection ait lieu au Centre Saint-Louis, dans la salle #322, en présentiel:

QUE Katie Dubois achète :

- 1 Tim à la 12 de café (Tim Hortons)
- 1 Tim à la 12 de décaféiné (Tim Hortons)
- 1 boîte de brownies aux chocolats (Costco)
- 1 boîte de coeur de palmier (Costco)
- 1 boîte de chips (Costco)

QUE Jacinthe Malo achète :

- 1 boîte de mini cupcakes à la vanille
- 1 boîte de mini cupcakes au chocolat
- 1L de lait sans lactose

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-06

6. Guide du membre

Jacinthe Malo envoie le document par courriel à tous les membres afin que tous puissent prendre connaissance du

4

celui-ci. Plusieurs échanges ont lieu et certaines modifications ou suggestions sont proposées, comme ajouter des annexes au lieu des tableaux à la fin du document, déplacer les sigles au début du document au lieu d'à la fin, certaines phrases à revoir, et valider tous les liens. De plus, la tabulation n'est pas conforme (5.2), etc.

7. Plan de communication

Jacinthe Malo précise que nous avons abordé ce sujet lors de la dernière rencontre et qu'Isabelle Breton devait proposer une ébauche de plan de communication. Cependant, Jacinthe Malo propose de remettre ce point à plus tard avec les nouveaux membres de l'exécutif qui seront nommés lors des élections du 8 octobre prochain. Tous sont d'accord.

8. Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes

Jacinthe Malo explique qu'une Commission spéciale a été créée et siègera le 12 septembre 2024. Elle a réuni le comité de travail permanent sur les politiques afin qu'ils puissent préparer un rapport à présenter à la Commission. Les Règles de régie interne du comité de parents indique que l'exécutif peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale qu'il faudra prévoir la ratification de cette décision pour l'assemblée générale du 30 octobre 2024.

8.1 Rapport du comité de travail permanent sur les politiques

Jacinthe Malo explique le rapport (voir annexe 1). Marie-Eve Simard soulève une erreur de frappe à la page 5, au 3^e avant-dernier picot : À ge (il faut retirer l'espace entre les lettres).

8.2 Prise de position du comité de parents

Jacinthe Malo demande à tous s'ils sont favorables et en accord de soumettre le rapport tel que rédigé en n'apportant que la petite correction demandée par Marie-Eve Simard.

Il est proposé par Florian Lahaye
Et appuyé par Sonia Poirier-Godin

QUE le comité de parents fait sien le rapport du comité de travail permanent sur les politiques concernant la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.
QUE la présidente transmette le rapport à la Commission spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-07

9. Réflexion sur les règles de régie interne

Jacinthe Malo précise que la FCPO a changé sa structure de gouvernance. Il n'y a plus de délégués 1 et 2 au conseil général, il y aura deux délégués ayant tous deux un droit de vote au conseil général. Cependant, un seul délégué aura le droit de vote aux assemblées générales de la FCPO. Il s'appellera le délégué votant.

Il faudra transmettre avant le 31 octobre les noms des deux délégués élus du comité de parents, et lequel de ces deux élus sera celui qui aura le droit de vote aux assemblées générales.

Les règles de régie interne ne seront revues qu'après l'assemblée annuelle d'élection du 8 octobre prochain. Le délégué 1 de l'exécutif sera le votant, et le délégué deux, pourra voter au conseil général seulement.

Tant qu'à ouvrir une modification des règles de régie interne, Jacinthe Malo demande ce qui selon eux nécessite une modification. D'emblée Jacinthe Malo précise qu'il faudrait revoir le mandat du comité de travail permanent concernant les formations. Sonia Poirier-Godin et Marie-Eve Simard, sont d'avis qu'il faut clarifier le rôle du comité et Sonia Poirier-Godin ajoute qu'il faut alléger le processus d'autorisation des formations. Jacinthe Malo va prévoir certains ajouts ou bonifications pour ce comité.

10. Trésorerie

Jacinthe Malo demande à Florian Lahaye s'il y a du nouveau à partager aux membres. Florian Lahaye précise avoir saisi toutes les dépenses dans le fichier, il devra discuter avec Jacinthe Malo concernant la suite.

10.1 État des dépenses

Aucun document disponible.

11. Formations

11.1 FCPO

Jacinthe Malo annonce à tous que la FCPO s'est associée avec Parcours parents (aldersonenfant.com), donc ils seront en mesure d'offrir à tous les membres du CP un accès gratuit à ce portail pour l'année qui vient.

11.2 La magie du succès d'Étienne Vendette

11.2.1 La publicité

Jacinthe Malo demande si nous envoyons une lettre annonçant à tous les parents la pièce qui sera présentée le 24 octobre 2024 prochain. Sonia Poirier-Godin propose d'utiliser le même gabarit que l'an dernier pour Le Village D'Éli afin de faire la publicité sur la page Facebook et l'envoi aux parents.

Il y a un Eventbrite à préparer pour les billets, c'est Jacinthe Malo qui est désignée pour le faire.

11.2.2 Qui fait quoi?

Jacinthe Malo demande qui sera sur place à l'entrée pour accueillir les parents. Marie-Eve Simard se porte volontaire et Jacinthe Malo.

Il y aura deux élèves de Neufchâtel pour prêter main forte.

12. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 15 octobre 2024

Jacinthe Malo précise que la prochaine rencontre de l'exécutif aura lieu le 15 octobre 2024.

13. Levée de la séance ordinaire

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h13.

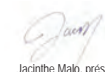


Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Projet d'ordre du jour
Séance ordinaire devant être tenue le 9 septembre 2024 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour (5minutes) ☹
3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire intéressant le comité de parents (15 minutes)
4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin et du 20 août 2024 ☹☹
 - 4.1. Approbation (10 minutes)
 - 4.2. Suivi (5 minutes)
5. Préparation de l'assemblée générale annuelle d'élection du 8 octobre 2024 (45 minutes)
 - 5.1. Détermination du lieu ou du moyen de tenir l'assemblée
 - 5.2. Désignation du président d'élection
 - 5.3. Ordre du jour de l'assemblée ☹
 - 5.4. Formations des représentants du comité de parents lors de l'assemblée générale annuelle d'élection ☹
 - 5.5. Description des postes ☹
 - 5.6. Social des représentants
6. Guide du membre (15 minutes) ☹
7. Plan de communication (20 minutes)
8. Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (30 minutes)☹
 - 8.1. Rapport du comité de travail permanent sur les politiques
 - 8.2. Prise de position du comité de parents
9. Réflexion sur les règles de régie interne (20 minutes)
10. Trésorerie (5 minutes)
 - 10.1. État des dépenses 2024-2025
11. Formations (15 Minutes)
 - 11.1. FCPO
 - 11.2. La magie du succès d'Étienne Vendette
 - 11.2.1. La publicité
 - 11.2.2. Qui fait quoi ?
12. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 15 octobre 2024 (1 minute)
13. Levée de la séance ordinaire



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Compte rendu de la réunion de l'exécutif du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le mercredi 20 août 2024 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

Membres présents ou absents				
	École	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent
1	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Présidente	Présente
2	École de la Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Vice-présidente primaire	Absente
3	École secondaire de l'Odyssée	Marie-Eve Simard	Vice-présidente secondaire	Absente
4	École Sainte-Odile	Florian Lahaye	Trésorier	Présent
5	École à l'Orée-des-Bois	Isabelle Breton	Responsable des communications	Présente
6	CCSEHDAA	Jacinthe Malo	Déléguée 1 FCPO	Présente
7	École Boudreau	Katie Dubois	Parent siégeant au conseil d'administration	Présente
8	École Saint-Fidèle	Cléopâtre Akitegetse	Parent siégeant au conseil d'administration	Présent

Non membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Mireille Dion	Directrice générale adjointe au CSSS
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Jacinthe Malo, présidente du comité de parents, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à tous. Après vérification des présences, le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Katie Dubois Et appuyé par Florian Lahaye

D'adopter l'ordre du jour suivant, tel que rédigé.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents
 - 3.1. Rentrée scolaire
4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (report à l'exécutif de septembre)
5. Lettre aux parents
6. Guide du membre
7. Plan de communication
8. Résultat du sondage du juin 2024

9. Réflexion sur les assemblées générales
10. Formations
 - 10.1. Formation des membres du comité de parents avant l'assemblée générale annuelle d'élection
 - 10.2. Préparation de la Magie du succès d'Étienne Vendette
11. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 9 septembre 2024
12. Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-01

3. Présentation de dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents

3.1. Rentrée scolaire

Mireille Dion souhaite la bienvenue à tous. Elle débute en partageant que les travaux de la salle #322 du Centre Saint-Louis s'achèvent sous peu, et que la salle est très belle et très bien aménagée pour les assemblées générales de parents pour l'année à venir. La salle sera prête la semaine prochaine. Elle ajoute que la salle est climatisée et équipée d'un très bon système audio. Stéphanie Messier sera formée sur l'utilisation de ce nouveau système. Des salles situées en face de la salle #322 seront disponibles également si toutefois nous faisons des sessions de travail en plus petit groupe.

Pénurie du personnel

Le ministère de l'Éducation (MEQ) s'est doté d'un nouveau système afin de recueillir les données concernant les postes non comblés dans les Centres de services scolaires (CSS). Deux fois par semaine, le CSS de la Capitale (CSSC) doit entrer les données relatives à la pénurie de personnel.

Elle indique que dès demain, certaines données seront disponibles, pour la province, par région et par CSS. Certains ajustements sont à faire sur la saisie des données à notre CSS, il y a eu des postes indiqués en double, ainsi les données qui seront publiées par le MEQ indiqueront un nombre de postes vacants plus grands que la réalité.

Mireille Dion fait un survol des données les plus récentes à l'égard des postes vacants, et précise que celles-ci sont en constante évolution, et ce, de jour en jour. Mais que la situation est mieux que l'an dernier malgré une forte augmentation de clientèle. Il s'agit d'un record d'augmentation pour le primaire et le secondaire.

Après le 30 septembre, la donnée officielle du nombre total d'élèves du CSSC sera connue. Actuellement, le CSSC compte environ 34 900 élèves pour tous les secteurs confondus.

Mireille Dion précise que pour le transport scolaire – ça va plutôt bien. Sur le site internet du CSSC, une nouvelle pastille recueillant des questions/réponses fréquemment posées est maintenant disponible pour les parents. De plus, un ajout de personnel a été mis en place afin de répondre au téléphone et offrir un meilleur service à la clientèle aux parents. Pour le secteur de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 3 points de chute ont été établis afin que tous les élèves puissent bénéficier du transport scolaire lors de la rentrée.

Plan de rattrapage – le ministre a annoncé un délai additionnel pour dépenser les sommes résiduelles. Le plan de rattrapage ne se poursuit pas cette année.

2

7. Plan de communication

Jacinthe Malo demande à tous quel type de publication nous souhaitons déposer sur la page Facebook, et elle souhaite que les publications soient décidées à l'avance (rentrée scolaire, Noël, relâche scolaire, etc.) afin de maintenir une belle fluidité tout au long de l'année.

Katlie Dubois propose de déposer les procès-verbaux adoptés, Cléophaça Akitegetse suggère plutôt qu'un petit résumé puisse être publié afin de ne pas submerger la page.

Plusieurs propositions de contenu émergent, voici quelques suggestions :

- Les informations que nous souhaitons que les parents partagent en conseil d'établissement pourraient se retrouver sur cette page ;
- Semaine du bénévolat ;
- Semaine nationale de l'engagement parental (reconnaissance, etc.)
- Bonne rentrée (n'oubliez pas de participer aux assemblées générales de parents, bonne relâche, etc.).

Jacinthe Malo précise que la lettre de la rentrée aux parents devrait être envoyée demain, le 21 août. Après discussion, il faut laisser le temps aux communications du CSSC de transmettre la lettre. La lettre sera transmise aux parents d'ici vendredi au plus tard. Une première publication sur la page Facebook devrait suivre cet envoi et se fera par Isabelle Breton. Tous sont en accord.

Katlie Dubois propose à tous de faire un calendrier de communication afin de s'assurer que tout est publié au bon moment dans l'année. Isabelle Breton fera la première ébauche et l'enverra à Jacinthe Malo.

8. Résultat du sondage de juin 2024

Jacinthe Malo partage les résultats du dernier sondage portant sur les assemblées générales tout au long de l'année 2023-2024. L'exécutif prend connaissance des réponses reçues et réfléchit à la façon d'améliorer les pratiques ou façons de faire pour l'année qui vient. Ces réflexions sont incluses au point 9.

9. Réflexion sur les assemblées générales

Jacinthe Malo résume les points importants qui ont sorti des discussions. Voici les faits saillants sur lesquels le comité devrait se concentrer afin d'améliorer les futures rencontres :

Résumé

- Insister sur le volet participation dans le rôle des parents ;
- Travailler le lien conseil d'établissement (CE), présidence versus direction, qu'est-ce qui se passe au CE ;
- Enregistrement de la formation offerte lors de l'assemblée générale annuelle d'élection afin de la rediffuser à nos membres seulement ;
- Ajouter les fiches de la formation obligatoire du CE selon le calendrier (ordre du jour) ;
- Avoir un espace « feedback » ou sondage d'appréciation sur le napperon lors des ateliers de discussions ;
- Réseautage – sujet amené, avoir une question plus terrain (service de garde, etc.) ou bien issu des sujets des CE) ;
- Prévoir du temps à l'ordre du jour pour chacun des points sans le publiciser
- Faire un « rap up » plus rapide, permettre moins de discussion non utile pour les parents versus de bons échanges constructifs ;
- Reconnaissance, focaliser sur ce qui peut être nommé et le rôle du représentant dans cette nomination.

4

L'état d'avancement des travaux du Plan de mise en œuvre du PEVR pourra être présenté cet automne lors d'une assemblée générale de parents.

Jacinthe Malo demande qu'arrive-t-il aux subventions octroyées par le MEQ pour le service de garde lorsque des groupes sont fermés en cours d'année, est-ce que le MEQ récupère les sommes pour la période où le service n'a pas été offert ? Mireille Dion n'a pas la réponse, elle vérifiera afin de donner une réponse.

Jacinthe Malo demande à Mireille Dion d'inviter Me Parent à présider l'assemblée générale annuelle d'élections.

Mireille Dion quitte la séance à 19h22.

4. Compte rendu de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (report à l'exécutif de septembre)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

5. Lettre aux parents

Jacinthe Malo demande à tous s'ils ont des modifications à apporter à la lettre avant l'envoi officiel demain.

Cléophaça Akitegetse demande de modifier le premier paragraphe en retirant le texte des deux puces et le remplacer par : « Ces assemblées offrent l'occasion de s'impliquer au conseil d'établissement et par la suite de s'engager au comité de parents. »

Une autre modification est soumise par Cléophaça Akitegetse au paragraphe débutant par : « Nous vous invitons à participer activement à la démocratie scolaire en participant à différents comités » pour devenir « Nous vous invitons à participer activement à la démocratie scolaire en rejoignant différents comités ».

Jacinthe Malo enverra les modifications de la lettre à Stéphanie Messier afin qu'elle puisse acheminer la lettre aux Communications du CSS pour l'envoi à tous les parents du CSSC.

Considérant que la lettre incite les parents à aller consulter la page Facebook du comité de parents, Isabelle Breton suggère qu'il serait bien de la rendre plus attrayante en y ajoutant plusieurs publications, dont au moins une récente près de l'envoi de la lettre. Jacinthe Malo est d'accord et précise que le sujet sera abordé plus tard dans la soirée au point Plan de communication.

6. Guide du membre

Jacinthe Malo demande à tous de prendre connaissance de la dernière version du Guide du membre (15 août 2023) afin de s'assurer que tout est conforme, voir si nous devrions ajouter certaines informations et procéder aux modifications dans le document. Ce suivi est demandé pour la prochaine rencontre de l'exécutif, soit le 9 septembre prochain.

Katlie Dubois propose de déposer les documents qui doivent être modifiés, dont le Guide du membre par tous les membres de l'exécutif sur un Google drive, afin que tous puissent être au fait des modifications de tous en temps réel. Jacinthe Malo s'en chargera.

3

De plus, considérant qu'au début de l'année il a été plus facile de terminer près de 22h, Jacinthe Malo demande si des assemblées générales devraient être ajoutées au calendrier ? La très grande majorité souhaite plutôt ajouter une séance extraordinaire en cas de besoin seulement plutôt que d'en prévoir une nouvelle.

10 Formations

10.1 Formations des membres du comité de parents avant l'assemblée générale annuelle d'élection

L'an dernier Jacinthe Malo et Cléophaça Akitegetse avaient présenté la formation aux membres. Cléophaça Akitegetse demande aux membres présents si l'un d'entre eux pourrait le remplacer pour offrir la formation aux membres cette année, car il devra s'absenter.

Jacinthe Malo propose à Isabelle Breton de la faire, elle accepte.

Tous sont d'accord pour ajouter à la page contenant les abréviations celle du CFA – capacité fonctionnelle d'accueil. Finalement, considérant qu'il n'y a aucune autre planche sur le sujet l'abréviation de la CFA doit être présente au Guide du membre.

Il faudra changer le nom de Cléophaça Akitegetse au PowerPoint de la formation et le remplacer par Isabelle Breton.

De plus, il faudra modifier la phrase de la planche 8 à la 2^e puce : « Exprimer au meilleur de ses compétences et de ses connaissances » par « Porter la voix de votre milieu ».

10.2 Préparation pour La magie du succès d'Étienne Vendette

Jacinthe Malo précise que la salle est réservée en date du 24 octobre prochain à l'école secondaire de Neufchâtel. Elle précise qu'il nous faudra un Eventbrite ainsi qu'une publication sur la page Facebook (le 24 septembre au plus tard) pour tous les parents. Étant donné que nous n'aurons pas les noms des nouveaux parents, Jacinthe Malo s'assurera de réserver 20 places pour les nouveaux membres du comité de parents. Lors du prochain exécutif, nous devons décider qui fera quoi lors de la soirée.

Jacinthe Malo demande à tous si nous maintenons l'achat de certificat cadeau du CLAP de 15\$ (cinéma) pour les élèves bénévoles qui vont aider lors de la conférence.

Il est proposé par Cléophaça Akitegetse Et appuyé par Isabelle Breton

DE procéder à l'achat de carte cadeau de 15 \$ du CLAP pour chaque élève bénévole qui aideront le comité de parents lors de la conférence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ CE-CP-24-25-02

11 Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 9 septembre 2024

La prochaine séance ordinaire du comité exécutif aura lieu le 9 septembre 2024. Elle sera en présentiel au CSSC.

5

12 Levée de la séance ordinaire

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h56.

Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Compte rendu de la réunion de l'exécutif du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, qui a eu lieu le lundi 4 juin 2023 à 19 h en présentiel au 1900, Rue Côté, Québec, Salle 286 du siège social du Centre de services scolaire de la Capitale

Membres présents ou absents				
	École	Prénom et nom	Rôle	Présent ou absent
1	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure	Jacinthe Malo	Présidente	Présente
2	École de la Chaumière	Sonia Poirier-Godin	Vice-présidente primaire	Absente
3	École secondaire de l'Odyssée	Marie-Ève Simard	Vice-présidente secondaire	Présente
4	École Saint-Odile	Florian Lahaye	Tresorier	Présent
5	École à l'Orée-des-Bois	Isabelle Breton	Responsable des communications	Absente
6	CCSEHDA	Jacinthe Malo	Déleguée 1 FCPO	Présente
7	École Boudreau	Katie Dubois	Parent siégeant au conseil d'administration	Présente
8	École Saint-Fidèle	Cléophae Akilegetse	Parent siégeant au conseil d'administration	Présent (à distance)

Non-membres présents	
Prénom et nom	Rôle
Stéphanie Messier	Secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Jacinthe Malo ouvre la séance à 19h01 et souhaite la bienvenue à tous. Après vérification des présences, le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que Mireille Dion est absente, le point 3 est retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par Marie-Ève Simard
Et appuyé par Florian Lahaye

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point 3 et en renumérotant les points en suivant.

1. Ouverture de la réunion (consentement à l'enregistrement de la séance et sa destruction des l'adoption)

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Présentation des dossiers du centre de services scolaire concernant le comité de parents

3.1. Activités à venir

3. Comptes rendus de la séance ordinaire du 13 mai 2024

3.1 Approbation

3.2. Suivi

4. Trésorerie
- 4.1. Bilan provisoire
5. Plan d'action
- 5.1. Réalisation du plan d'action 2023-2024
- 5.2. 2024-2025
6. Rapport annuel du comité de parents
7. FCPO
- 7.1. Le conseil général du 31 mai 2024
- 7.2. L'assemblée générale du 31 mai 2024
- 7.3. Retour sur le 50e de la FCPO
8. Préparation de l'assemblée générale du 12 juin 2024
- 8.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 mai 2024
- 8.2. Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale prévue le 12 juin 2024
- 8.3. Reconnaissance Bronze
9. Souper de l'exécutif
10. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 20 août 2024
11. Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-23-24-026

3. Compte rendu de la séance ordinaire du 13 mai 2024

3.1 Approbation

Jacinthe Malo présente le compte rendu de la séance ordinaire du 13 mai 2024 pour approbation et adoption et demande à tous s'ils ont des modifications à y apporter.

Des modifications sont demandées aux présences et absences des membres de l'exécutif à la page 1.

De plus Marie-Ève Simard demande de modifier le nom Isabelle pour Marie-Ève au point 6.1 (1^{er} paragraphe) de la page 4.

Il est proposé par Florian Lahaye

Et appuyé par Marie-Ève Simard

D'adopter le compte rendu de la séance du 13 mai 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ CE-CP-23-24-027

3.2 Suivi

Marie-Ève Simard précise avoir reçu des questions de la part d'Étienne Vendette concernant la formation prévue le 24 octobre prochain.

Marie-Ève Simard fera suivre le courriel à Jacinthe Malo qui fera le suivi auprès d'Étienne Vendette.

La réservation de l'amphithéâtre pour le 24 octobre à l'école secondaire de Neuchâtel a été confirmée par Stéphanie Messier.

4. Trésorerie

4.1 Bilan provisoire

Jacinthe Malo demande à Florian Lahaye s'il a reçu le grand livre, celui-ci précise que oui, mais que rien n'a changé depuis la dernière fois. Il est donc convenu de ne pas présenter à nouveau les mêmes chiffres.

5. Plan d'action

Jacinthe Malo explique avoir terminé le document hier, elle partage celui-ci à tous les membres de l'exécutif par courriel et Stéphanie Messier en imprime des copies pour tous.

5.1 Réalisation du plan d'action 2023-2024

L'exécutif revêt chacun des moyens ainsi que l'état de réalisation pour chaque cible définie. Quelques coquilles ou mots seront à modifier, Jacinthe Malo enverra la copie révisée à Stéphanie Messier afin qu'elle puisse la transmettre en pièce jointe lors de la prochaine assemblée générale. Cléophae Akilegetse demande comment faire pour évaluer les actions issues du Plan d'action 2023-2024, ce que les parents en pensent, etc. Est-ce que ses actions sont nécessaires, satisfaisantes, pour tous. S'il pouvait y avoir un moyen d'interpeller les parents afin de valider s'ils sont satisfaits via peut-être un sondage ou autre.

Jacinthe Malo précise que nous en reparlerons au mois d'août.

5.2 2024-2025

Jacinthe Malo précise que le nouveau plan d'action et le suivi final de celui de cette année seront effectués par les nouveaux membres de l'exécutif en octobre prochain, afin de leur permettre de prendre eux-mêmes leurs décisions pour l'année à venir. L'exécutif est d'accord.

6. Rapport annuel du comité de parents

Le document a été mis à jour par Jacinthe Malo. Stéphanie Messier fera la mise en page finale.

Le rapport annuel sera transmis lors de la prochaine assemblée générale.

7. FCPO

7.1 Le conseil général du 31 mai 2024

Un atelier avec le ministre de l'Éducation a eu lieu. Les délégués et déléguées ont discuté en atelier et partagé leurs réflexions lors d'une plénière dirigée par le ministre Drainville. Le ministre Drainville a demandé aux parents présents ce qu'ils pensent d'une interdiction complète du cellulaire à l'école. Les parents ne sont pas d'accord avec cette prémisses, il faut davantage enseigner aux enfants comment s'en servir et ça pourrait avoir des impacts négatifs sur les enfants puisqu'ils ne pourraient plus payer avec leur cellulaire à la cafétéria, pour les EHDAA les outils technologiques sont couramment utilisés, il ne faudrait pas les ostraciser.

Présentation de ce qui sera fait l'an prochain dans le plan d'action de la fédération. Nous aurons droit à une formation à la carte par comité de parents. Précisément, ce sont les comités de parents qui font la demande du sujet de la formation et la FCPO doit par la suite, trouver le formateur.

La prochaine rencontre annuelle de la FCPO aura lieu le 31 mai 2025 et ce sera à Québec – Grand rassemblement

pour le bien-être. Plus d'information est à venir.

La fédération prendra un abonnement *Parcours parents qui sera disponible pour les CP*, à suivre.

Le prochain CG est prévu le 5 septembre prochain.

7.2 L'assemblée générale du 31 mai 2024

Jacinthe Malo précise qu'il y a eu des élections. Le vote des membres de l'exécutif ainsi que du comité d'éthique ont eu lieu.

Ainsi que les modifications au Règlement généraux.

Se référer à l'annexe X pour obtenir le détail précis.

7.3 Retour sur le 50e de la FCPO

Jacinthe Malo précise que tous les membres qui devaient y être se sont présentés lors du 50e de la FCPO qui a eu lieu le 1er juin dernier au Saguenay.

Katie Dubois et Jacinthe Malo échangent sur les différentes conférences qui ont eu lieu. Certaines pourraient être fort intéressantes pour le comité de parents.

Xavier Daboval a reçu sa médaille d'Argent et Patrick Gravel a reçu l'Ordre de la Fédération. Jacinthe Malo est très fière de ses reconnaissances. Le travail fait sur la rédaction des candidatures a été très important cette année et a fait la différence, et ce, même si nous étions limités dans le nombre de caractères.

8. Préparation de l'assemblée générale du 12 juin 2024

8.1 Validation du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 mai 2024

À la page 4, Katie Dubois demande de retirer les parenthèses pour le titre de Marc Drolet et plutôt d'ajouter une virgule précédant son titre : directeur du service des ressources humaines.

À la page 6, au point 6.2, Katie Dubois demande de modifier la phrase Jacinthe Malo demande pour interpeller les membres si tous.

8.2 Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale prévue le 12 juin 2024

Jacinthe Malo présente l'ordre du jour et indique que le bilan provisoire sera retiré de l'ordre du jour considérant qu'il n'y a pas de nouvelle inscription d'argent au Grand livre. Jacinthe Malo explique que malheureusement, la rencontre risque d'être très longue. Il y a eu plusieurs reports de points que nous n'avons pas le choix de traiter avant la fin de l'année.

1. Ouverture de l'assemblée générale (*consentement à l'enregistrement de la séance et sa destruction dès l'adoption*)
2. Droit de parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Reconnaissance Bronze de la FCPO
5. Célébration des parents engagés (Pause)

4

6. Dossiers liés au centre de services scolaire
 - 6.1. Les nouveautés ou les nouvelles préoccupations du CSSC et des membres
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale régulière du 22 mai 2024
 - 7.1 Suivi
8. Révision de la proposition du calendrier 2024-2025
9. Place aux membres, *vous êtes invités à transmettre vos bons coups et messages à l'avance*
 - 9.1. L'Odyssee
 - 9.2. Les Prés-Verts/Saint-Bernard
 - 9.3. L'Aventure
10. Atelier de discussion concernant le service de garde
11. Atelier de discussion concernant le rôle des parents dans la gouvernance scolaire
12. FCPO
 - 12.1. Le conseil général du 31 mai 2024
 - 12.2. L'assemblée générale du 31 mai 2024
 - 12.3. Retour sur le 50e de la FCPO
13. Trésorerie
 - 13.1. Bilan provisoire
 - 13.2. Remboursement des dépenses
 - 13.3. **Constats présentés au Centre de services scolaire concernant les frais chargés aux parents**
14. Rapport annuel
 - 14.1. Présentation
 - 14.2. Approbation
15. Plan d'action
 - 15.1. Réalisation du plan d'action 2023-2024
16. Vos établissements
17. Comités
 - 17.1. CCSEHDA (https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/Section-12)
 - 17.2. Comité consultatif du transport (CCT)
 - 17.3. Comité d'étude sur la planification des immeubles (CEPUJ)
 - 17.4. Conseil d'administration
18. Communications
 - 18.1. Fin d'année
19. Prochaine assemblée générale : le XX octobre 2024
20. Levée de l'assemblée générale

8.3 Reconnaissance Bronze

Jacinthe Malo demande à tous comment nous devrions procéder pour la remise des rubans. Une photo de groupe devra être prise afin de la publier sur notre site Facebook.

Stéphanie Messier précise avoir reçu une nouvelle candidature de l'école l'Étoile-du-Nord, elle en fait la lecture. Celle-ci devra être adoptée lors de la prochaine assemblée. C'est pourquoi on va ouvrir la rencontre, adopter les dernières candidatures et célébrer les parents engagés par la suite.

5

9. Souper de l'exécutif

Jacinthe Malo demande à tous quelles sont leurs disponibilités afin d'organiser un souper pour les membres de l'exécutif. Jacinthe Malo propose à 18h30, et le lieu sera le restaurant le Sésame (bistro asiatique). Florian Lahaye propose de réserver pour 7 personnes.

10. Prochaine séance ordinaire de l'exécutif : le 20 août 2024

Jacinthe Malo précise que la prochaine rencontre de l'exécutif aura lieu le 20 août 2024.

11. Levée de la séance ordinaire

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h34.



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

6

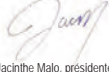
COMITÉ DE PARENTS

Assemblée générale annuelle d'élection devant être tenue le 8 octobre 2024 à 19 h en présentiel au Centre Saint-Louis, situé au 262, rue Racine, Québec, salle 322 située au3e étage.

1. Formation sur le rôle du représentant - présentée par Jacinthe Malo et Isabelle Breton (45 minutes)

Pour aller plus loin : Capsule de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement : [Le membre parent au comité de parents \(youtube.com\)](https://www.cscapitale.qc.ca/vie-democratique-milieu-scolaire/Section-12)
2. Pause de 10 minutes
3. Ouverture de l'assemblée générale (2 minutes)
4. Présentation (5 minutes)
 - 4.1. Du Secrétaire général du Centre de services scolaire de la Capitale
 - 4.2. De la Secrétaire d'assemblée
 - 4.3. Des membres parents du conseil d'administration
5. Adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
6. Présentation de la procédure d'élection (5 minutes)
7. Élections des membres du comité exécutif du comité de parents pour l'année 2024-2025 (30 minutes)
 - 7.1. Présidence
 - 7.2. Vice-présidence primaire
 - 7.3. Vice-présidence secondaire
 - 7.4. Trésorerie
 - 7.5. Responsable des communications
 - 7.6. Délégué 1 à la FCPO
8. Élections du délégué 2 et des substitués à la FCPO (10 minutes)
 - 8.1. Délégué 2 à la FCPO
 - 8.2. 1er substitut à la FCPO
 - 8.3. 2e substitut à la FCPO
9. Élections des membres des comités du Centre de services scolaire de la Capitale (10 minutes)
 - 9.1. Comité consultatif du transport
 - 9.1.1. Représentant
 - 9.1.2. Substitut
 - 9.2. Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPUJ)
 - 9.2.1. 1er représentant
 - 9.2.2. 2e représentant
 - 9.2.3. 3e représentant
 - 9.2.4. Substitut
10. Élections des membres des comités de travail permanent du comité de parents (15 minutes)
 - 10.1. Comité de travail permanent sur les politiques
 - 10.1.1. 1er membre
 - 10.1.2. 2e membre
 - 10.1.3. 3e membre
 - 10.1.4. 4e membre
 - 10.2. Comité de travail permanent concernant la formation
 - 10.2.1. 1er membre
 - 10.2.2. 2e membre
 - 10.2.3. 3e membre

11. Prochaine assemblée générale : le 30 octobre 2024 (2 minutes)
12. Levée de l'assemblée générale (1 minute)



Jacinthe Malo, présidente du comité de parents

Une activité sociale de réseautage entre les membres du comité de parents suivra l'assemblée générale

Total prévu 2h20

Représentant au comité de parents

Par Jacinthe Malo et Isabelle Breton



Présentation

- Abréviation 101;
- C'est quoi le Comité de parents?;
- Rôle du Comité de parents;
- Consultation obligatoire au Comité de parents;
- Ce que fait le Comité de parents;
- Rôle du représentant;
- Quoi ramener au conseil d'établissement;
- Outils pour les parents.

Abréviations

Sigles	Significations
CP	Comité de parents
CCSEHDA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CÉ	Conseil d'établissement
CA	Conseil d'administration
CSS	Centre de services scolaire
CÉPUI	Comité d'études sur la planification de l'utilisation des immeubles
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
LIP	Loi sur l'instruction publique

Rôle du Comité de parents

Le Comité de parents a 7 fonctions selon l'article 192 de la LIP :

- Valoriser l'éducation publique;
- Proposer des moyens pour soutenir l'engagement des parents;
- Proposer des moyens destinés à favoriser les communications;
- Promouvoir la participation des parents aux activités et désigner les parents aux comités du CSS;
- Transmettre au CSS l'expression des besoins des parents;
- Élaborer, avec le soutien du CSS, et proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- Donner son avis :
 - sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans une école;
 - sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du CSS;
 - sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

Guide du membre du comité de parents p.7

6

Consultation obligatoire du Comité de parents

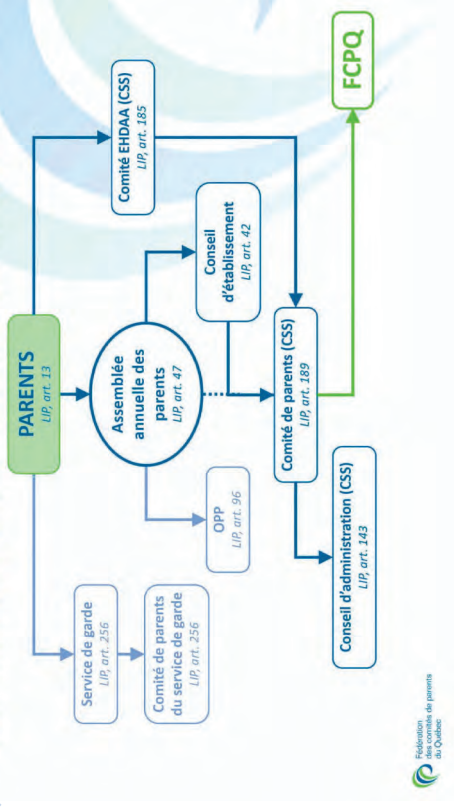
L'article 193 de la LIP prévoit les consultations obligatoires devant être tenues auprès du comité de parents :

- 1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;
 - 1.1° le **plan d'engagement vers la réussite** du centre de services scolaire;
- 2° le **plan triennal de répartition et de destination** des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les **actes d'établissement**;
- 3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212; [...]
- 5° la **répartition des services éducatifs** entre les écoles;
 - 5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la **procédure d'examen des plaintes** établi en application de l'article 220.2;
- 6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239;
 - 6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier; en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
- 7° le **calendrier scolaire**;
 - 7.1° les services de garde en milieu scolaire; [...].

Le Comité de parent peut faire des **recommandations de sa propre initiative** au CSS.

7

LES PARENTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE



Éducation
des comités de parents
du Québec

Source site Internet de la FCPQ: <https://www.fcpcq.ca/informations-activites/webinaires/>

4

C'est quoi le Comité de parents

- Seul organisme obligatoire composé exclusivement de **parents élus** provenant :
 - de chacune des écoles du centre de services scolaire
 - du CCSEHDAA;
- Élection lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école (article 47 de la LIP);
- En cas de vacances ou de départ, désignation **par les parents parmi les membres parents** du conseil d'établissement (nouveau de 2021 article 189 de la LIP).

Guide du membre du comité de parents p.6

5

Quoi ramener au conseil d'établissement ?

- L'information qui concerne votre école, les écoles près de la vôtre ou l'école secondaire du bassin;
- L'information provenant du représentant du CSS;
- Les avis émis par le Comité de parents;
- Les sondages et questionnaires.

Il est recommandé d'écouter et de prendre des notes lors des rencontres. Ces notes vont vous aider à faire votre rapport au conseil d'établissement. Tous les documents reçus peuvent être transmis au conseil d'établissement, sauf avis contraire.

Les procès-verbaux du comité de parents peuvent également servir à informer les membres des conseils d'établissement.

Outils pour les parents

- Page du [Comité de parents](#) sur le site du CSS;
- Page [Facebook](#) du Comité de parents;
- [Guide du représentant](#) fait par le Comité de parents;
- Site internet de la [FCPQ](#);
- Le site de ressources pour les [parents](#);
- [Formation obligatoire](#) des conseils d'établissements du MEQ;
- [Protecteur national de l'élève](#).

Ce que fait le Comité de parents

- Informe les parents;
- Organise des soirées d'échanges, des conférences, des formations;
- Favorise la participation des représentants et des substitués au congrès ou au colloque de la FCPQ;
- Réunis les représentants;
- Représente les parents auprès du CSS
- S'exprime sur toute question relevant de ses compétences.

Rôle du représentant

- Représenter les **parents** des élèves de son école;
- Exprimer au meilleur de ses compétences et de ses connaissances :
 - l'opinion des parents qu'il représente;
 - les préoccupations des parents qu'il représente;
 - les questions des parents qu'il représente.
- Agir selon le meilleur de ses capacités et dans l'intérêt des élèves et de leurs parents ou tuteurs;
- Faire rapport des activités du comité de parents aux membres de son conseil d'établissement,;
- Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation transmise avant chaque assemblée générale;
- Pour mieux comprendre votre rôle, vous pouvez visionner la capsule du ministère de l'Éducation concernant le rôle des membres des comités de parents: [Le membre parent au comité de parents – YouTube](#).
- Consulter le [guide du représentant](#) au point 2.

Postes au comité de parents

Comité exécutif du comité de parents		Elus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) président 	<ul style="list-style-type: none"> Est le seul porte-parole du comité de parents; Voit à la bonne marche de l'assemblée générale, du comité exécutif et des affaires du comité de parents; Anime les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif; Est membre d'office de tous les comités de travail du comité de parents et s'assure que chaque comité de travail réalise son mandat et remette un rapport aux membres du comité exécutif et à l'assemblée générale; Est responsable du comité de travail permanent sur les politiques; En le signant, rend officiel tout document du comité de parents; Remplace le trésorier en cas d'absence; Exerce toute fonction connexe à sa tâche que l'assemblée générale détermine selon les circonstances; Applique les règles de règle interne; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent sur les politiques. 	P
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) vice-président primaire 	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence du président, remplit à tour de rôle les fonctions du président; Exercent toutes fonctions connexes à leurs tâches que leur confie le président ou le comité exécutif; Sont responsables de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent sur la formation; 	VPP
		VPS

2

Postes au comité de parents

Comité exécutif du comité de parents		Elus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) vice-président secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> Participent à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent sur la formation. 	T
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) trésorier 	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé de la gestion financière du comité de parents; Prépare les prévisions et les rapports budgétaires; S'occupe du suivi du registre des présences; Est responsable de l'application des Règles de remboursement du comité de parents; Est responsable des demandes de remboursement des frais encourus par les membres; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) responsable des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook; Aide le comité de travail permanent sur les formations pour la promotion des formations; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	RC
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) délégué 1 à la FCPO : 	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPO; Participe aux rencontres organisées par la FCPO ; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et à 6 conseils généraux de la FCPO; Est le seul rôle qui peut être cumulé en même temps qu'un autre rôle de l'exécutif. 	D1

3

Des questions ?

Merci!



Assemblée générale annuelle d'élection tenue le 8 octobre 2024

Postes au comité de parents

Cinq (5) membres du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaires (CSS)		Elus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> District 1 District 2 District 3 District 4 District 5 	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative; Est membre du comité exécutif du comité de parents, s'il est toujours membres du comité de parents, sauf la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration du CSS; Aide le comité de parents dans la préparation et la transmission des avis; Participe aux réunions du comité exécutif du comité de parents lorsqu'ils en sont membres Exerce les fonctions prévues par la législation québécoise; Prépare un rapport du conseil d'administration pour les assemblées générales du comité de parents; Prépare un rapport du comité de parents pour le conseil d'administration; Participe à dix assemblées générales et à au moins 5 séances du conseil d'administration. 	1 <u>André Takoudjou</u> 2 <u>Patrick Gravel</u> 3 <u>Lydie Pincemin</u> 4 <u>Katle Dubois</u> 5 <u>Cleophaça Akleghèse</u>
Comité exécutif du comité de parents et membres du CA du CSS		Elus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Trois (3) membres du CA du CSS 	<ul style="list-style-type: none"> N'est pas membre de l'exécutif du comité de parents, le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS; Participe aux onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	Katle Dubois Cleophaça Akleghèse

1

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CÉPU)		Élus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Trois (3) représentants 	<ul style="list-style-type: none"> Commente le projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq prochaines années; Commente le projet de plan triennal à soumettre à la consultation; Fait des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires; Participe à l'évaluation des impacts financiers et pédagogiques découlant des recommandations du comité; Assiste à cinq réunions (11 septembre, 23 octobre, 20 novembre, 9 avril et 11 juin 2025) en mathèse ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister ; Présente un rapport au comité de parents. 	R CÉPU _____ R CÉPU _____ R CÉPU _____
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) substitut 	<ul style="list-style-type: none"> Remplace un représentant absent. 	S CÉPU _____

6

Délégué 2 et substituts à la FCPO		Élus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne deviens pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne le délégué 1 aux activités de la FCPO; Remplace le délégué 1 s'il est absent aux rencontres organisées par la FCPO; Participe à 6 conseils généraux de la FCPO. 	D2 _____
<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} substitut à la FCPO 	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsqu'il est absent ou lorsque le délégué 2 remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPO; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués sont absents aux rencontres organisées par la FCPO. 	1S _____
<ul style="list-style-type: none"> 2^e substitut à la FCPO 	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsque le 1^{er} substitut remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPO; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués et le 1^{er} substitut sont absents aux rencontres organisées par la FCPO. 	2S _____

4

Comité consultatif du transport (CCT)		Élus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) représentant 	<ul style="list-style-type: none"> Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport (ex. : les coûts du transport le midi, le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, l'établissement des zones dangereuses, etc.); Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire du CSS et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le CSS n'adopte un plan ou fixe des modalités d'octroi; Assiste à trois réunions (27 novembre, 12 mars et 11 juin 2025) en soirée ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister ; Présente un rapport au comité de parents. 	R CCT _____
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) substitut 	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le représentant absent. 	S CCT _____

7

Comité de travail permanent sur les politiques		Élus
Postes	Mandats	
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à quatre (4) membres Le président du comité de parents y est membre d'office 	<ul style="list-style-type: none"> Propose au comité de parents : <ul style="list-style-type: none"> de nouvelles politiques; une politique concernant les services de garde; un avis concernant les consultations du CSS, notamment sur le plan d'engagement vers la réussite; des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS <ul style="list-style-type: none"> une politique de traitement des plaintes. Est mandaté afin : <ul style="list-style-type: none"> de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents ou de s'assurer de sa mise à jour; de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan. Présente pour adoption par l'assemblée générale toute autre proposition de politique ou de plan dans les délais requis; Présente à l'assemblée générale un rapport et une résolution sur les projets de loi, les projets de règlements, les décrets ou les arrêtés ministériels que le comité de travail permanent juge pertinents de commenter; Se réunit aussi souvent que l'exige son mandat (en moyenne 9 fois par année). 	M CTPCP _____ M CTPCP _____ M CTPCP _____ M CTPCP _____

5

Comité de travail permanent concernant la formation :	
Postes	Mandats
Le vice-président primaire du comité de parents y est membre d'office	• Organise l'ensemble des formations: <ul style="list-style-type: none">o Prévoit les sujets des formations;o Prends contact avec les formateurs, demande à la présidence de signer les contrats avec les formateurs;o Respect le budget alloué;o Prépare la billetterie;o Prépare la publicité pour la formation avec l'aide du responsable des communications.
Le vice-président secondaire du comité de parents y est membre d'office	• Présente à l'assemblée générale un rapport et une résolution sur les formations à retenir et organiser.
Trois membres	

Vice-président primaire

Vice-président secondaire

M.C.TPCF

M.C.TPCF

M.C.TPCF



GUIDE DU MEMBRE DU COMITÉ DE PARENTS

du Centre de services scolaire
de la Capitale

Août 2024

Comité de parents
1900, rue Côte, Québec (Québec) G1N 3Y5
TÉLÉPHONE : 418 686-4040, poste 2030 TELECOPIEUR : 418 686-4032
p.ajents@cscs.qc.ca

GUIDE DU MEMBRE DU COMITÉ DE PARENTS

du Centre de services scolaire
de la Capitale

TABLES DES MATIÈRES

1.	AVERTISSEMENTS	6
2.	QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PARENTS ?	6
2.1	Composition du comité de parents	6
2.2	Fonctions du comité de parents	7
2.3	Rôle du membre du comité de parents	7
2.3.1	Rôle spécifique du représentant	8
2.3.2	Rôle spécifique du substitut	8
2.3.1	Comment informer les membres des conseils d'établissement	8
3.	S'INFORMER AU SUJET DU COMITÉ DE PARENTS	9
3.1	Facebook	9
3.2	La page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents	9
3.2.1	Les documents officiels du comité de parents	9
3.2.1.1	Les Règles de régie interne du comité de parents	9
3.2.1.2	Les Règles de remboursement du comité de parents	10
3.2.1.3	Les procès-verbaux du comité de parents	11
3.2.1.4	Autres documents du comité de parents	11
3.3	Contacteur le comité de parents	11
4.	CE QUE FAIT LE COMITÉ DE PARENTS POUR LES PARENTS	12
4.1	Il forme les parents	12
4.2	Il réunit les membres	12
4.3	Il représente les parents auprès du centre de services scolaire	12
5.	LES COMITÉS DU COMITÉ DE PARENTS	13
5.1	Le comité exécutif	13
5.1.1	Président	13
5.1.2	Vice-président primaire et vice-président secondaire	14
5.1.3	Treasorier	14
5.1.4	Responsable des communications	14
5.1.5	Délégués à la FCPO	15
5.1.5.1	Délégué 1 à la FCPO	15
5.1.5.2	Délégué 2 à la FCPO, le 1 ^{er} substitut à la FCPO et le 2 ^e substitut à la FCPO	15
5.1.6	Les parents siégeant au conseil d'administration	15
5.2	Comité de travail permanent	16
5.2.1	Comité de travail permanent concernant les politiques du CSS	16
5.2.2	Comité de travail permanent concernant la formation	16

i

5.1	Comité du centre de services scolaire	16
5.1.1	Comité consultatif du transport	16
5.1.2	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles	17
5.1.3	Comité d'étude d'une demande de révision de décision	17
5.1	Tableau des postes	17
6.	QU'EST-CE QUE LA FÉDÉRATION DES COMITÉ DE PARENTS DU QUÉBEC?	23
6.1	Structure de la Fédération des comités de parents du Québec	23
7.	SIGLES UTILISÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS	24

1. AVERTISSEMENTS

Le présent guide vulgarise les différentes informations disponibles dans le cadre légal et au sein des différentes règles propres au comité de parents du centre de services scolaire de la Capitale.

Aucune explication présentée dans ce document n'exprime un avis juridique ou une interprétation légale.

En cas d'incompatibilité entre le contenu du présent guide et les dispositions du cadre légal ou des règles du comité de parents, ces dernières ont préséance sur le présent guide.

2. QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PARENTS ?

2.1 Composition du comité de parents

- Le comité de parents est le seul organisme obligatoire composé exclusivement de parents élus provenant de chacune des écoles du centre de services scolaire. Dans le Centre de services scolaire de la Capitale, il devrait y avoir un représentant et son substitut par établissement de niveau primaire ou secondaire.

Le comité de parents est aussi composé d'un représentant et de son substitut élus :

- par les parents membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- selon les règles de régie interne du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

2.2 Fonctions du comité de parents

L'article 192 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que « le comité de parents a pour fonctions :

- de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;
- de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;
- de proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;
- de promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;
- de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté. »

2.3 Rôle du membre du comité de parents

Chaque membre du comité de parents a le mandat de représenter les parents des élèves de l'école dont il est issu. Il est attendu du membre, qu'au meilleur de ses compétences et de ses connaissances, il exprime :

- l'opinion des parents qu'il représente;
- les préoccupations des parents qu'il représente;
- les questions des parents qu'il représente.

Comme il s'agit d'un poste élu, le membre dispose de toute la légitimité démocratique pour agir et prendre des décisions, à l'image d'un élu d'une autre instance, il lui est impossible de consulter tous les parents de son école, mais une fois élu ces derniers lui ont accordé toute la confiance nécessaire pour agir selon le meilleur de ses capacités et dans l'intérêt des élèves et de leurs parents ou tuteurs.

Pour mieux comprendre votre rôle, vous pouvez visionner la capsule du ministère de l'Éducation concernant le rôle des membres des comités de parents.

https://www.youtube.com/watch?v=54m8S9WUJl&ab_channel=%C3%89ducationOu%C3%A9bec

Historiquement, il est attendu du membre du comité de parents qu'il fasse rapport des activités du comité de parents aux membres de son conseil d'établissement. Le présent guide propose d'après les principales actions à réaliser dans le cadre de ce rôle.

Il est également attendu du membre du comité de parents qu'il prenne sérieusement connaissance de l'ensemble de la documentation transmise avant chaque assemblée générale. Un membre qui n'a pas pris le temps de lire les documents pourrait se sentir dépourvu lors de certaines discussions ou dans le cadre de l'application de la procédure.

2.3.1 Rôle spécifique du représentant

Le représentant au comité de parents exerce tous ses rôles pendant les assemblées générales du comité de parents. Il peut :

- proposer, appuyer et voter sur toute question soumise à l'assemblée générale;
- prendre la parole;
- être élu sur différents postes au sein des comités du comité de parent ou au sein des comités du centre de services scolaire;
- être élu membre parent au conseil d'administration du centre de services scolaire.

2.3.2 Rôle spécifique du substitut

Le substitut au comité de parents exerce tous les rôles du représentant lorsque ce dernier est absent pendant une assemblée générale du comité de parents. En l'absence du représentant, il peut :

- proposer, appuyer et voter sur toute question soumise à l'assemblée générale;
- prendre la parole.

Lorsque le représentant est présent, le substitut peut prendre la parole, mais il ne peut pas proposer, appuyer ou voter sur toute question soumise à l'assemblée générale.

Exceptionnellement, un substitut peut être élu à un poste au sein des comités du comité de parents ou sur certains comités du centre de services scolaire selon le cadre légal et les dispositions des Règles de régie interne du comité de parents. Toutefois, le substitut ne peut pas être élu membre parent au conseil d'administration du centre de services scolaire.

2.4 Comment informer les membres des conseils d'établissement

Lors des assemblées générales, le membre du comité de parents doit être attentif afin d'écouter et de retenir les informations transmises. À chaque assemblée générale ordinaire, un représentant du centre de services scolaire informe les membres sur des sujets importants pour tous les parents. Ces informations devraient être rapportées aux conseils d'établissement.

En assemblée générale, les membres sont souvent appelés à échanger sur différents sujets, souvent ils sont consultés par le centre de services scolaire. Le comité émet alors un avis. Celui-ci devrait être expliqué aux membres des conseils d'établissement, même si l'objet de la consultation ne concerne pas directement l'école.

Il est recommandé aux membres de prendre des notes sur les questions posées, les réponses énoncées et les principaux arguments abordés et surtout de ne pas oublier de noter l'avis général retenu. Ensuite, ils peuvent se servir de leurs notes pour informer les membres de leur conseil d'établissement.

Lorsque le comité présente des documents, par exemple, les rapports de son comité permanent concernant les politiques du centre de services scolaire, il est possible pour le membre de les remettre aux membres de son conseil d'établissement.

Les procès-verbaux du comité de parents peuvent également servir à informer les membres des conseils d'établissement. Évidemment, ces rapports sont rendus publics après leur approbation par les membres du comité de parents lors de l'assemblée générale ordinaire suivante. Les [procès-verbaux](#) sont rendus disponibles sur le site web.

2.4.1 Les procès-verbaux du comité de parents

Depuis plusieurs années, les procès-verbaux du comité de parents sont déposés sur le site Internet du comité de parents.

Les procès-verbaux sont accompagnés des documents transmis aux membres lors de la convocation à l'assemblée générale. Ainsi, à la lecture des procès-verbaux, il est possible de prendre connaissance des documents qui ont préalablement influencés les échanges et les prises de positions des membres du comité de parents.

Il est également possible de consulter les [procès-verbaux de certaines années antérieures](#) sur la page Internet du comité de parents au moyen du lien ci-après.

3. S'INFORMER AU SUJET DU COMITÉ DE PARENTS

3.1 Facebook

De temps à autre, le comité de parents utilise sa page Facebook afin d'informer les parents ou les membres du comité de parents. Cette page permet de diffuser :

- les invitations aux différentes formations et les possibilités d'inscription à ces dernières;
- des publications utiles pour les membres ou les parents;
- des informations provenant de la Fédération des comités de parents du Québec ou du ministère de l'Éducation.

<https://www.facebook.com/comitedeparentscapitale>

3.2 La page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents

La [page Internet du comité de parents](#) donne plein accès à l'ensemble des documents officiels du comité de parents. Les membres du comité de parents doivent la consulter régulièrement afin de s'assurer d'être au fait des dernières discussions, notamment lorsqu'ils ont été absents d'une ou de plusieurs assemblées générales.

3.2.1 Les documents officiels du comité de parents

Les documents sont tous disponibles sur la [page Internet du centre de services scolaire dédiée au comité de parents](#). Les sous parties suivantes du présent guide du membre présente les principaux documents à lire avant de participer à une assemblée générale.

3.2.1.1 Les Règles de régie interne du comité de parents

Les Règles de régie interne assurent le bon fonctionnement du comité de parents. Leur application et leur respect sont nécessaires pour assurer la validité des avis, décisions et prises de positions officielles du comité de parents.

C'est avec l'expérience et la pratique que les membres s'accoutument au fonctionnement du comité de parents. Si au premier abord une application stricte des règles d'encadrement des assemblées peut sembler compliquée, celle-ci permet de respecter les valeurs fondamentales de la démocratie parentale scolaire. Sans action légitime, les parents ne seront pas en mesure d'obtenir les améliorations souhaitées pour leurs enfants.

Chaque membre du comité de parents doit s'assurer de toujours :

- de respecter le processus démocratique afin de contribuer au sérieux attendu des avis, positions ou décisions du comité de parents;
- promouvoir l'expression libre et équilibrée de tous les membres du comité de parents lors des assemblées générales;
- respecter les membres présents;
- agir en cohérence avec leur obligation de valoriser l'éducation publique.

Dans le cas contraire, l'ensemble des travaux du comité de parents pourraient être remis en question, voire décredibilisés lorsqu'ils seront soumis à la direction générale ou aux membres du conseil d'administration.

Les [Règles de régie interne du comité de parents](#) sont inscrites dans le document public accessible en tout temps sur la page du comité de parents. Un membre soucieux de réaliser pleinement son mandat, prendra le temps de les lire attentivement et les consultera régulièrement.

Lorsqu'un membre a des questions au sujet de l'application de ces règles, il doit s'adresser à la présidence du comité de parents. C'est la présidence qui s'assure de l'application et du respect des Règles de régie interne.

3.2.1.2 Les Règles de remboursement du comité de parents

En agissant comme membre du comité de parents, les parents doivent faire certaines dépenses. Afin d'éviter qu'un frein monétaire affecte la participation des membres au comité de parents, celui-ci dispose d'un budget annuel permettant notamment, de réduire les inconvénients financiers liés à la participation aux assemblées générales du comité de parents lorsque celles-ci sont tenues en présence. Les frais de gardiennage ainsi que les frais de transport sont remboursés selon les Règles de remboursement des dépenses.

En étant très actif au sein de la Fédération des comités de parents du Québec, le comité de parents dispose aussi de règles permettant de soutenir les participants à ces activités qui apportent plusieurs avantages à

l'ensemble des parents.

Les Règles de remboursement du comité de parents sont inscrites dans le document public accessible en tout temps sur la page du comité de parents. Un membre soucieux de réaliser pleinement son mandat, prendra le temps de les lire attentivement et les consultera régulièrement.

Lorsqu'un membre a des questions au sujet de l'application de ces règles, il doit s'adresser au trésorier du comité de parents. C'est le trésorier qui s'assure de leur application et de leur respect.

3.3 Contacter le comité de parents

Comme parents ou comme membres, il est possible de vous adresser directement aux membres du comité exécutif, aux délégués à la Fédération des comités de parents du Québec ou au comité de parents.

Communiquer avec le comité de parents	
Poste	Courriel
Président	CParents.President@cssc.gouv.qc.ca
Vice-président pour le primaire	vp.p.cscapitale@gmail.com
Vice-président pour le secondaire	vp.s.cscapitale@gmail.com
Trésorier	tresorier.cp.cscapitale@gmail.com
Responsable des communications	cparents.communications@cssc.gouv.qc.ca
Délégué 1 FCPQ	delegue1fcqp.cp.cscapitale@gmail.com
Délégué 2 FCPQ	delegue2fcqp.cp.cscapitale@gmail.com
1 ^{er} Substitut FCPQ	substitut1fcqp.cp.cscapitale@gmail.com
2 ^e Substitut FCPQ	substitut2fcqp.cp.cscapitale@gmail.com
Comité de parents	parents@cssc.gouv.qc.ca

4. CE QUE FAIT LE COMITÉ DE PARENTS POUR LES PARENTS

4.1 Il forme les parents

En conformité avec son plan d'action, le comité de parents organise des soirées d'échanges ou de conférences pour ses membres, pour les membres des conseils d'établissement et pour les parents, et ce, tout au long de l'année scolaire.

Il favorise la participation des représentants et des substituts au congrès ou au colloque de la Fédération des comités de parents du Québec et à diverses activités.

4.2 Il réunit les membres

Le comité de parents siège habituellement le quatrième mercredi des mois d'octobre à juin, à 19 h 30. Les rencontres se déroulent au lieu prévu et indiqué dans l'avis de convocation et devraient durer près de 2 h 30. Toutefois, à chaque année, le comité de parents procède en début octobre à une assemblée générale annuelle d'élection dans le but de désigner ses représentants à ses divers comités et aux comités du centre de services scolaire.

Pour faciliter la présence des parents, le stationnement lors des assemblées générales est gratuit.

4.3 Il représente les parents auprès du centre de services scolaire

2024-08-31

Page 12

Le comité de parents s'exprime sur toute question relevant de ses compétences et il le fait au nom de tous les parents des élèves du centre de services scolaire.

L'avis du comité de parents est obligatoire concernant plusieurs sujets. L'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que le : « comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

- la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;
- le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;
- le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
- la répartition des services éducatifs entre les écoles;
- le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;
- les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
- l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
- le calendrier scolaire;
- les services de garde en milieu scolaire;

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés [...] » ci-dessus, voire tous autres sujets.

5. LES COMITÉS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des postes suivants :

- un président;
- deux vice-présidents:
 - un pour le primaire;
 - un pour le secondaire;
- un trésorier;
- un responsable des communications;
- le délégué 1 à la FCPQ;
- les parents siégeant au conseil d'administration du CSS qui sont toujours membre du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS.

Le comité exécutif se rencontre minimalement une fois par mois, sauf au mois de juillet, pendant lequel il fait relâche. Ces onze séances dure généralement près de trois heures chacune et commence à 19 h. Le [calendrier de ces séances](#) est accessible sur le site Internet du comité de parents.

Le comité exécutif a comme principale mandat de préparer les assemblées générales et de se pencher sur les dossiers qui relèvent de sa compétence en vertu des dispositions prises en assemblées générales ou prévues aux Règles de régie interne.

5.1.1 Président

Pour la durée de son mandat, le président assume le seul poste prévu à la Loi sur l'instruction publique au sein du comité de parents. Au sein du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale, il est épaulé par les autres membres du comité exécutif. Ses plus importantes fonctions sont celles de :

Page 13

2024-08-31

- seul porte-parole du comité de parents;
- voir à la bonne marche :
 - de l'assemblée générale;
 - du comité exécutif;
 - des affaires du comité de parents;
- animer les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif;
- remplacer le trésorier en cas d'absence.

En assemblée générale et en séance du comité exécutif, le président applique la procédure des assemblées délibérantes, également connue sous le nom de « Code Morin ». Le respect de la procédure assure aux décisions du comité leur légalité et leur légitimité.

La personne élue au poste de président du comité de parents s'occupe de prendre connaissance des courriels transmis à son attention ou à celle du comité de parents et d'y répondre. Il faut prévoir être disponible de 30 à 60 minutes en moyenne par jour du dimanche au samedi. C'est également s'engager à participer à près d'une quarantaine de rencontres et d'assurer la représentation du comité de parents lors de l'inauguration de nouvelles installations scolaires au sein du centre de services scolaire.

Il faut aussi prévoir pouvoir être disponible pour rencontrer la direction générale ou la direction générale adjointe aux affaires éducatives pour échanger sur des sujets nécessitant une collaboration immédiate du comité de parents.

À titre de porte-parole officiel du comité de parent la personne élue à la présidence doit également approuver le contenu de tous les documents avant leur publication par le comité de parents, il peut s'agir de lettre, de courriels, de procès-verbaux, de règles du comité, d'extraits de procès-verbaux, etc. Elle doit également avoir une certaine sensibilité en empathie lorsque des situations graves surviennent ou touchent des parents d'élèves du Centre de services scolaires de la Capitale, voire des autres centres de services scolaires.

La personne présidant le comité de parents s'occupe également des travaux du comité de travail permanent concernant les politiques. De plus, il est d'office membre de tous les comités de travail ad-hoc du comité de parents.

5.1.2 Vice-président primaire et vice-président secondaire

En l'absence du président, les vice-présidents remplissent à tour de rôle les fonctions du président.

Ils sont responsables de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent sur la formation. Ils doivent notamment s'assurer :

- de la recherche de formations ou de conférences;
- de l'engagement par le président des formateurs ou conférenciers après l'autorisation de la trésorerie;
- de l'inscription des participants;
- du déroulement adéquat des conférences et des formations;
- de l'évaluation de la qualité des conférences et des formations offertes.

5.1.3 Trésorier

Le trésorier est chargé de la gestion financière du comité de parents en :

- préparant les prévisions budgétaires, les états des dépenses et le bilan provisoire;
- supervisant les transactions faites au nom du comité de parents;
- s'occupant du suivi du registre des présences;
- appliquant les Règles de remboursement du comité de parents;
- traitant, corrigeant et signant les demandes de remboursement des frais encourus par les

2024-08-31

Page 14

membres et en les transmettant au Centre de services scolaire pour leur paiement.

5.1.4 Responsable des communications

Le responsable des communications gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook en s'assurant du dépôt des publications avec l'accord du président.

5.1.5 Délégués à la FCPQ

Les délégués à la FCPQ assistent à toutes les activités de la Fédération des comités de parents du Québec pour lesquelles le comité de parents doit être représenté.

La Fédération des comités de parents du Québec organise quatre rencontres pouvant durer entre trois et neuf heures selon le cas. Ces rencontres sont généralement tenues le vendredi en après-midi, le vendredi soir ou le samedi durant la journée.

De temps à autre, la Fédération des comités de parents du Québec organise des congrès ou des colloques. Pour ces activités, il faut prévoir se déplacer dans une autre région et être disposé à s'absenter pendant une bonne partie de la fin de semaine.

5.1.5.1 Délégué 1 à la FCPQ

Le délégué 1 est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la Fédération des comités de parents du Québec.

Il représente, avec toute la légitimité démocratique nécessaire, le comité de parents au sein de la Fédération des comités de parents du Québec, il est donc en mesure de proposer, appuyer et voter sur toutes résolutions soumises en conseil général ou en assemblée générale. Il peut également être élu membre du comité exécutif de la Fédération des comités de parents du Québec et y agir conformément aux règlements généraux de celles-ci.

5.1.5.2 Délégué 2 à la FCPQ, le 1^{er} substitut à la FCPQ et le 2^e substitut à la FCPQ

Le délégué 2 à la FCPQ ou en son absence, le 1^{er} substitut à la FCPQ ou en leur absence, le 2^e substitut à la FCPQ représente, avec toute la légitimité démocratique nécessaire, le comité de parents au sein des instances de la Fédération des comités de parents du Québec et accompagne le délégué 1 à la FCPQ lors des activités de la Fédération des comités de parents du Québec.

Lorsque le délégué 1 à la FCPQ est absent à une activité de la Fédération des comités de parents du Québec, ils assument selon l'ordre ci-dessus mentionné les fonctions du délégué 1 à la FCPQ. Toutefois, il n'est pas possible de remplacer le délégué 1 à la FCPQ au sein du comité exécutif du comité de parents ou du comité exécutif de la Fédération des comités de parents du Québec le cas échéant.

5.1.6 Les parents siégeant au conseil d'administration

Les parents siégeant au conseil d'administration :

- sont chargés d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative;
- sont membres du comité exécutif du comité de parents, s'ils sont toujours membres du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS;
- participent aux réunions du comité exécutif du comité de parents lorsqu'ils en sont membres;
- participent aux assemblées générales du comité de parents lorsqu'ils en sont membres;
- lorsqu'ils ne sont pas membres du comité de parents, les parents siégeant au conseil d'administration

Page 15

2024-08-31

- peuvent uniquement s'exprimer selon les dispositions de la participation du public prescrites aux Règles de régie interne:
- exercer les fonctions prévues par la législation québécoise.

Pour ces parents, cela représente plusieurs heures par mois consacrées à l'exercice de la démocratie scolaire.

5.2 Comité de travail permanent

5.2.1 Comité de travail permanent concernant les politiques du CSS

Le comité de travail permanent du comité de parents sur les politiques est constitué afin de proposer :

- de nouvelles politiques;
- une politique concernant les services de garde;
- un plan d'engagement vers la réussite;
- une politique de traitement des plaintes;
- une politique relative aux contributions financières des parents;
- des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS.

Ce comité de travail permanent a notamment comme mandat :

- de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents;
- de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents;
- de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan;
- de présenter pour adoption par l'assemblée générale toute proposition de politique ou de nouvelle politique.

De un à cinq membres peuvent composer ce comité de travail. Le président du comité de parents est d'office membre de ce comité. Ce comité se réunit dès qu'il le souhaite et fait rapport de ses activités à l'assemblée générale. Les membres du comité sont appelés à rédiger et commenter les rapports qu'ils préparent selon la répartition du travail convenue entre ses membres.

5.2.2 Comité de travail permanent concernant la formation

Le comité de travail permanent du comité de parents concernant la formation est constitué en vertu des règles de régie interne afin d'organiser la formation. Il est sous la responsabilité des vice-présidents qui en sont d'office membres. Les membres du comité sont appelés à réaliser différentes actions dans le cadre des formations et des conférences.

5.1 Comité du centre de services scolaire

5.1.1 Comité consultatif du transport

Ce comité est appelé à faire des recommandations sur les coûts du transport du midi, sur le remboursement des laissez-passer du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour les personnes concernées, sur l'établissement des zones dangereuses et sur tout ce qui peut concerner le transport scolaire.

5.1.2 Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles

Ce comité discute de sujets comme les bassins d'alimentation des écoles, le maintien et la fermeture d'école, l'achat et la vente de ballises, l'entretien, l'amélioration et la construction d'écoles. Il fait des

5.1 Tableau des postes

Tableau des postes	
Postes	Mandats
Conseil d'administration (CA) du centre de services scolaires (CSS)	
<p>Cinq (5) membres du CA du CSS</p> <ul style="list-style-type: none"> District 1 District 2 District 3 District 4 District 5 	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative; Exerce les fonctions prévues par la législation québécoise; S'il est toujours membre du comité de parents, sauf le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS : <ul style="list-style-type: none"> Est membre du comité exécutif du comité de parents; Aide le comité de parents dans la préparation et la transmission des avis; Prépare un rapport du conseil d'administration pour les assemblées générales du comité de parents; Prépare un rapport du comité de parents pour le conseil d'administration; Participe à dix assemblées générales; Ne peut pas cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ; Nommé après la séance du CA ayant conduit à la désignation du président ou du vice-président du conseil d'administration.

Tableau des postes	
Postes	Mandats
Comité exécutif	
Président	<ul style="list-style-type: none"> Est le seul porte-parole du comité de parents; Peut demander à un membre de l'exécutif, un membre du comité de parents ou à un membre parent du CCSEHDAA d'être porte-parole du comité de parents pour des sujets spécifiques et pour une durée déterminée; Voit à la bonne marche de l'assemblée générale, du comité exécutif et des affaires du comité de parents; Anime les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif; Est membre d'office de tous les comités de travail; Est responsable de tous les comités de travail, sauf le comité permanent concernant la formation. Il peut demander aux vice-présidents de le remplacer sur un ou plusieurs de ces comités; Assure que chaque comité de travail réalise son mandat et remet un rapport aux membres du comité exécutif et à l'assemblée générale; En le signant, rend officiel tout document du comité de parents; Remplace le trésorier en cas d'absence; Exerce également toute fonction connexe à sa tâche que l'assemblée générale détermine selon les circonstances; Applique les règles de régie interne et au besoin les règles de procédure généralement admises en assemblée générale; Après consultation de l'assemblée générale, si un doute demeure sur l'interprétation de la procédure, il tranche; Peut, à la demande expresse d'un gardien de sécurité, d'un policier ou d'un pompier, annuler ou lever une assemblée, une séance du comité exécutif ou une rencontre d'un comité de travail, sans préavis; Peut annuler ou lever une assemblée, une séance du comité exécutif ou une rencontre d'un comité de travail, sans préavis, afin de respecter une demande ou directive gouvernementale ou municipale liée à la sécurité civile, la sécurité nationale ou la santé publique; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres des comités dont il est membre d'office; Ne peut pas cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.

Vice-président primaire Vice-président secondaire	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence du président, remplissent à tour de rôle les fonctions du président; Exercent toute fonction connexe à leurs tâches que leur confie le président ou le comité exécutif; Sont responsables de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent sur la formation; Participent à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent concernant la formation; Ne peuvent cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'ils sont élus délégué 1 à la FCPQ.
Trésorier	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé de la gestion financière du comité de parents; Prépare les prévisions budgétaires, les états des dépenses et le bilan provisoire; Supervise les transactions faites au nom du comité de parents et s'assure que celles-ci sont bien enregistrées; S'occupe du suivi du registre des présences; Est responsable de l'application des Règles de remboursement du comité de parents Traite, corrige et signe les demandes de remboursement de frais encourus par les membres et les transmet au CSS pour paiement; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; Ne peut cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.
Responsable des communications	<ul style="list-style-type: none"> Gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; Ne peut cumuler un ou d'autres postes au sein du comité exécutif du comité de parents, sauf s'il est élu délégué 1 à la FCPQ.
Délégué 1 à la FCPQ	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPQ; Participe aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au délégué 2 à la FCPQ s'il ne peut y assister; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec.

Délégués à la Fédération des comités de parents du Québec	
<p>Délégué 1 à la FCPQ (même poste que celui inscrit ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPQ; Participe aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au délégué 2 à la FCPQ s'il ne peut y assister; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents; Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec.
<p>Délégué 2 à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne le délégué 1 aux activités de la FCPQ ou fait appel au 1^{er} substitut à la FCPQ s'il ne peut y assister; Participe aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Remplace le délégué 1 s'il est absent aux rencontres organisées par la FCPQ; Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.
<p>1^{er} Substitut à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsqu'il est absent ou lorsque le délégué 2 remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPQ ou fait appel au 2^e substitut à la FCPQ s'il ne peut y assister; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués sont absents aux rencontres organisées par la FCPQ; Peut devoir participer aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.
<p>2^e Substitut à la FCPQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le délégué 2 lorsque le 1^{er} substitut remplace le délégué 1 aux rencontres organisées par la FCPQ; Remplace le délégué 1 lorsque tous les délégués et le 1^{er} substitut sont absents aux rencontres organisées par la FCPQ; Peut devoir participer aux quatre rencontres de la FCPQ qui sont généralement le vendredi en après-midi ou en soirée, le samedi et souvent à divers endroits au Québec. Ne remplace pas le délégué 1 au sein du comité exécutif; Ne devient pas membre du comité exécutif du comité de parents en étant élu à ce poste.

Comité consultatif du transport	
<p>Représentant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport (ex. – les coûts du transport le midi, le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, l'établissement des zones dangereuses, etc.); Donne son avis sur toute question relative au transport scolaire du CSS et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le CSS n'adopte un plan ou fixe des modalités d'octroi; Assiste à trois réunions ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présente un rapport au comité de parents.
<p>Substitut</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le représentant absent et accomplit l'ensemble de ses tâches.
Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles	
<p>Représentant</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 	<ul style="list-style-type: none"> Commente le projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq prochaines années; Commente le projet de plan triennal à soumettre à la consultation; Fait des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires; Participe à l'évaluation des impacts financiers et pédagogiques découlant des recommandations du comité; Assiste à sept réunions ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présente un rapport au comité de parents.
<p>Substitut</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplace un représentant absent et accomplit l'ensemble de ses tâches.

Comité de travail permanent sur les politiques	
<p>Président (même poste que celui inscrit ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Est membre d'office
<p>Membre</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 	<ul style="list-style-type: none"> Propose au comité de parents : <ul style="list-style-type: none"> de nouvelles politiques; une politique concernant les services de garde; un plan d'engagement vers la réussite; une politique de traitement des plaintes; des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS; Est mandaté afin : <ul style="list-style-type: none"> de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan; Présente pour adoption par l'assemblée générale toute proposition de politique ou de plan dans les délais requis. Selon les sujets, les membres du comité fixent le nombre de séances.
Comité de travail permanent concernant la formation	
<p>Vice-président primaire Vice-président secondaire (mêmes postes que ceux inscrits ci-dessus au sein du comité exécutif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sont membres d'office
<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 	<ul style="list-style-type: none"> Organisent les formations; Réalisent différentes actions dans le cadre des formations et des conférences.

6. QU'EST-CE QUE LA FÉDÉRATION DES COMITÉ DE PARENTS DU QUÉBEC?

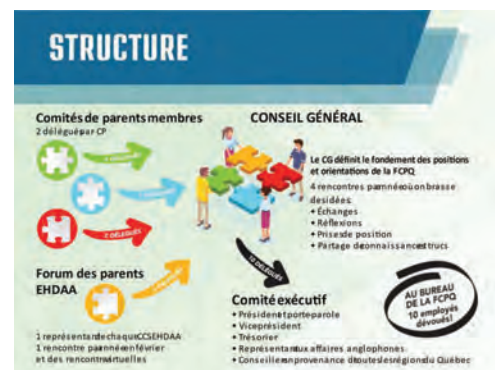
La Fédération des comités de parents du Québec a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des parents dont les enfants fréquentent l'école publique au niveau préscolaire, primaire et secondaire de manière à assurer la qualité de leur scolarisation et le développement de leur plein potentiel.

Sa mission se décline en deux volets :

- accroître la reconnaissance de la place des parents comme acteurs incontournables du système scolaire auprès du gouvernement et des acteurs du monde de l'éducation;
- développer les habiletés et les connaissances des parents et leurs offrir du soutien.

Le [site de la FCPQ](#) contient une multitude d'information et de documents pratiques.

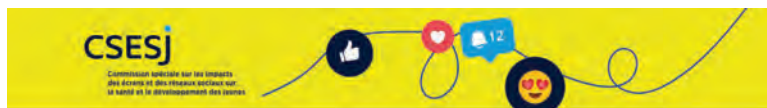
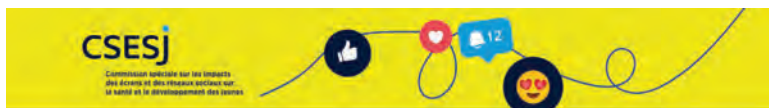
6.1 Structure de la Fédération des comités de parents du Québec



Source : Fédération des comités de parents du Québec

7. SIGLES UTILISÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS

Sigles	
Sigles	Correspondances
CA	Conseil d'administration
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CCT	Comité consultatif du transport
CE	Conseil d'établissement
CEPUI	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles
CP	Comité de parents
CSS	Centre de services scolaire
DG	Direction générale
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
FGA	Formation générale des adultes
FMS	Formation métier semi-spécialisé
FP	Formation professionnelle
FPT	Formation préparatoire au travail
LIP	Loi sur l'instruction publique
MEQ	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
OPP	Organisme de participation des parents
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
PI	Plan d'intervention
SEJ	Services éducatifs des jeunes
TA	Trouble d'apprentissage
TC	Trouble de comportement
TCC	Trouble de conduite et de comportement
TGA	Trouble grave d'apprentissage



LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Mérim Lahouiou
Ann-Philippe Cormier
Enora Terrien
Carl Villeneuve

SERVICE DE LA RECHERCHE

Lucie Arbour
Félix Bélanger
Audrey Houle
Xavier Mercier Méthé

SERVICE DE L'INFORMATION

Alexandre Laflamme

RÉVISION LINGUISTIQUE

Danielle Simard

GRAPHISME

Isabelle Bédard
Maude Lalancette

COMMUNICATIONS

Raphaël Thériault

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Mérim Lahouiou.

Édifice Pamphile-Le May,

1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837
Courrier électronique : csesj@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section Travaux parlementaires du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – Août 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (PDF) : 978-2-550-98443-6



LES MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

- M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata), présidente
- M. Ciccone (Marquette), vice-président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia)
- M^{me} Bogemans (Iberville)
- M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé)
- M. Gagnon (Jonquière)
- M^{me} Gendron (Châteauguay)
- M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
- M^{me} Prass (D'Arcy-McGee)
- M. Sainte-Croix (Gaspé)
- M. St-Louis (Joliette)
- M^{me} Tremblay (Hull)



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ÉCRANS ET LES JEUNES	2
PORTRAIT DE LA SITUATION	2
LES ÉCRANS À L'ÉCOLE	3
LES EFFETS DE L'EXPOSITION AUX ÉCRANS	4
PISTES DE RÉFLEXION	8
LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES	9
L'UNIVERS DES RÉSEAUX SOCIAUX	9
LES JEUX VIDÉO CHEZ LES JEUNES	11
LES RISQUES LIÉS À L'USAGE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES	13
LA PROTECTION DES JEUNES DANS L'UNIVERS NUMÉRIQUE	16
PISTES DE RÉFLEXION	18
L'EXPOSITION AU CONTENU EN LIGNE	19
LA PUBLICITÉ DESTINÉE AUX ENFANTS	19
LE CONTENU NON RECOMMANDÉ OU ILLICITE	20
PISTES DE RÉFLEXION	23
CONCLUSION	24
COMMENT PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	24



MOT DU COMITÉ DIRECTEUR

Le 6 juin 2024, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Les parlementaires ont ainsi signifié leur volonté d'amorcer une réflexion collective sur les multiples enjeux attachés à l'exposition des jeunes aux écrans.

Dans notre monde de plus en plus connecté, les écrans font partie intégrante de notre quotidien. Leur omniprésence dans la vie personnelle et professionnelle est indiscutable. Les enfants et les adolescents qui grandissent dans cette nouvelle réalité consacrent désormais une grande partie de leur temps devant divers types d'écrans, que ce soit pour des activités éducatives, de divertissement ou de socialisation.

Les conséquences de cette exposition aux écrans sur la jeunesse inquiètent plusieurs parents, acteurs du monde de l'éducation, scientifiques et spécialistes. Au-delà du temps d'écran, qui soulève en soi des questions sur le développement social ainsi que sur la santé mentale et physique des jeunes, la nature du contenu consommé est aussi au cœur de plusieurs préoccupations. Les plateformes numériques et les réseaux sociaux exposent les jeunes à divers risques, dont la cyberintimidation et le partage de matériel sexuellement explicite. L'accès des mineurs à différents contenus non recommandés ou illicites suscite également des inquiétudes majeures, tout comme l'existence de mécanismes favorisant la cyberdépendance.

Pour répondre à ces défis, la Commission spéciale a reçu le mandat de trouver des pistes de solutions pour mieux encadrer l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux chez les jeunes. Au cours des auditions publiques et des consultations particulières, que nous tiendrons à l'automne prochain, nous entendrons des spécialistes et divers groupes sur ce sujet. Une vaste consultation en ligne sera menée afin d'atteindre le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens, notamment les jeunes.

Nous souhaitons également visiter des établissements scolaires dans plusieurs régions du Québec afin de rencontrer les jeunes dans leur milieu. Leurs points de vue, leurs inquiétudes et leur compréhension des relations qu'ils entretiennent avec les écrans et les réseaux sociaux seront au cœur de nos réflexions.

Nous entamons cette nouvelle étape de nos travaux avec grand intérêt, guidés par notre désir de forger un avenir où nos jeunes pourront pleinement s'épanouir et grandir en santé.

M^{me} Amélie Dionne
Députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata
Présidente

M. Enrico Ciccone
Député de Marquette
Vice-président

M. Alexandre Leduc
Député d'Hochelaga-Maisonneuve
Membre du comité directeur

M. Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia
Membre du comité directeur



INTRODUCTION

La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se compose de douze membres issus de l'ensemble des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale. La motion adoptée le 6 juin 2024 précise que les parlementaires doivent se pencher, dans le cadre de leur mandat, sur plusieurs enjeux dont :

- le temps d'écran chez les jeunes;
- les mesures d'encadrement des écrans, notamment à l'école et sur le web, y compris l'accès aux outils numériques d'apprentissage;
- l'accès aux réseaux sociaux, y compris via les jeux vidéo;
- la cyberintimidation, y compris le partage de matériel sexuellement explicite;
- l'accès des mineurs à la pornographie sur le web;
- les mécanismes visant à créer une dépendance utilisés par certaines applications;
- la publicité destinée aux enfants sur les plateformes et les applications.

Les membres de la Commission amorcent une première phase de consultations particulières et d'auditions publiques en septembre 2024 afin d'entendre les différents points de vue et expertises concernant le temps d'écran chez les jeunes. La Commission se déplacera aussi dans le cadre de son mandat dans plusieurs écoles du Québec afin d'entendre l'opinion des jeunes à ce sujet, car il les concerne directement. Les citoyennes et citoyens seront aussi invités à répondre à une consultation en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

Le présent document vise à poser les bases de la discussion entourant ces enjeux et à soumettre à la population québécoise de premières pistes de réflexion. À cette fin, le document de consultation traite de ces questions selon trois grands thèmes : les écrans et les jeunes, les plateformes numériques et l'exposition au contenu en ligne.

LES ÉCRANS ET LES JEUNES

Portrait de la situation

Les écrans sont omniprésents dans nos vies. Ils sont utilisés pour communiquer, s'informer, se divertir et même pour apprendre. Leur place grandissante fait en sorte que le temps d'écran quotidien tend lui aussi à augmenter. Pour obtenir un portrait global de la place qu'occupent les écrans chez les jeunes, il faut se tourner vers différents indicateurs qui sont généralement obtenus à l'aide de sondages.

Selon l'enquête NETendances 2023 de l'Académie de transformation numérique, au Québec, 94 % des jeunes de 6 à 17 ans utilisent à la maison ou ailleurs un appareil électronique, soit un téléphone intelligent, un ordinateur, une tablette électronique, une console de jeu vidéo, un lecteur de musique portatif ou encore un assistant vocal à domicile. Le téléphone intelligent est l'appareil le plus utilisé : près des trois quarts (74 %) des jeunes l'utilisent¹.

Les appareils électroniques les plus utilisés par les jeunes de 6 à 17 ans

- Téléphone intelligent : 74 %
- Ordinateur : 63 %
- Tablette électronique : 61 %
- Console de jeu vidéo : 60 %
- Assistant vocal à domicile : 28 %
- Lecteur de musique portatif : 21 %

Source : Enquête NETendances 2023

Selon la même enquête, les jeunes passent de plus en plus de temps sur Internet. En 2023, 45 % des jeunes âgés de 6 à 17 ans y passaient plus de 10 heures en moyenne par semaine, alors qu'en 2020 cette proportion était de 40 %. Le temps consacré à Internet tend à augmenter avec l'âge. Le tiers des 6 à 12 ans y passaient en moyenne plus de 10 heures par semaine, alors que cette proportion monte à 59 % chez les 13 à 17 ans².

Concernant le temps d'écran plus spécifiquement, une étude réalisée auprès d'un large échantillon d'adolescentes et d'adolescents québécois rapporte qu'il était de 460 minutes par jour (7,7 heures) en 2022. Ce résultat est comparable au nombre d'heures de sommeil des jeunes (8,4 heures). Le nombre d'heures consacré à l'utilisation d'un écran semble d'ailleurs en forte augmentation selon cette même étude. En 2018, le temps d'écran moyen par jour était de 364 minutes, soit environ 6 heures³.

¹ Académie de la transformation numérique, *Enquête NETendances 2023 - famille numérique*, vol. 14 n° 5, 2023, p. 6-7.

² *Ibid.*, p. 11.

³ Krystel Porrier et autres, « Evolution of Sleep Duration and Screen Time Between 2018 and 2022 Among Canadian Adolescents: Evidence of Drifts Accompanying the COVID-19 Pandemic », (2024) *Journal of Adolescent Health*, vol. 74, n° 5.

Les écrans à l'école

Les écrans et les appareils numériques occupent désormais une place grandissante à l'école, que ce soit à des fins personnelles ou pédagogiques. Leur présence dans un contexte scolaire suscite toutefois des questions puisqu'ils peuvent être source de distractions et ainsi potentiellement nuire aux apprentissages.

D'une part, l'utilisation à des fins personnelles d'appareils numériques en classe est remise en question. Une revue de littérature de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) rapporte que l'usage de ces appareils en classe par les étudiantes et les étudiants aux études supérieures (études collégiales et universitaires) nuit à l'apprentissage. L'écart de performance peut dépasser 10 % entre ceux qui, en classe, se servent de leur appareil à des fins personnelles et ceux qui ne l'utilisent pas. La présence d'un cellulaire éteint sur le bureau pourrait aussi entraîner une baisse de la mémoire de travail qui est une des fonctions cognitives centrales à l'apprentissage scolaire⁴. Ainsi, la simple vue de l'objet peut interférer avec certaines habiletés cognitives. Même si les recherches concernent essentiellement les étudiantes et les étudiants aux études supérieures, l'INSPQ indique qu'il est possible de présumer que « les effets négatifs de la distraction numérique sur la cognition sont également présents, voire plus importants chez les élèves du primaire et du secondaire qui présentent une plus grande immaturité, et donc, vulnérabilité cérébrale⁵ ».

Devant ces risques, les directions d'école ont adopté des mesures. Selon les plus récentes données, en 2023, 74 % des écoles primaires et secondaires disposaient d'une politique écrite décrivant les règles à suivre sur l'usage d'appareils mobiles⁶. En 2023, le ministre de l'Éducation a pour sa part mis en place une *directive* qui interdit l'utilisation des cellulaires, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels dans les classes des centres de services scolaires du Québec. La directive, entrée en vigueur le 31 décembre 2023, prévoit toutefois les permettre dans un contexte pédagogique selon les modalités prévues par l'enseignant ou l'enseignant.

D'autre part, on observe une transformation de l'environnement d'apprentissage des élèves au cours des dernières années. Les écrans et les outils numériques sont de plus en plus présents dans les classes du Québec. Une étude de l'Académie de la transformation numérique rapporte que le ratio d'appareils numériques (ordinateurs de table, ordinateurs portables ou tablettes) par élève est passé de 0,5 en 2021 à 0,6 en 2023⁷. On trouve ainsi un nombre grandissant d'appareils numériques pour chaque élève. La pandémie de la COVID-19 a certes contribué à accélérer l'intégration des technologies, mais cette tendance était déjà observable selon les orientations gouvernementales à cet égard.

Le *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023* comprend d'ailleurs une orientation visant à exploiter le numérique dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Comme le rappelle le Plan, les outils numériques peuvent s'avérer utiles et favoriser l'engagement et l'autonomie des élèves dans le cadre de leurs apprentissages⁸. L'intégration des technologies dans le contexte scolaire comporte son lot de défis. Les heures passées devant un écran à l'école s'ajoutent évidemment au temps d'écran à la maison, ce qui peut accroître les risques sur la santé des jeunes. À ce sujet, l'INSPQ a produit

⁴ Tania Tremblay, *L'utilisation des écrans en contexte scolaire et la santé des jeunes de moins de 25 ans - effets sur la cognition*, INSPQ, 2023, p. 26-28.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶ Académie de la transformation numérique, *Portrait des usages du numérique dans les écoles québécoises*, 2023, p. 23.

⁷ *Ibid.*, p. 17.

⁸ Gouvernement du Québec, *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, 2018, p. 37.

une synthèse des connaissances sur les méthodes propres à réduire les risques pour la santé associés à l'utilisation des écrans en contexte scolaire. Selon ce rapport, il est généralement recommandé de limiter le temps d'écran dans les classes et dans les services offerts avant ou après l'école. Les écrans ne devraient pas non plus être la méthode d'enseignement par défaut. Ils se doivent d'être complémentaires et de servir des objectifs pédagogiques précis⁹.

Les effets de l'exposition aux écrans

L'exposition aux écrans peut avoir plusieurs effets sur le développement ainsi que sur la santé physique et mentale des jeunes. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'éviter de placer un enfant de moins d'un an devant un écran. Pour les enfants de deux à quatre ans, elle préconise un temps d'écran maximum d'une heure par jour¹⁰. Ces recommandations sont similaires à celles de la Société canadienne de pédiatrie et du gouvernement du Québec, qui suggèrent de ne donner aucun temps d'écran aux enfants de moins de deux ans et de le limiter à moins d'une heure par jour pour les deux à cinq ans. Après cet âge, les recommandations portent davantage sur le type de contenu et le contexte d'utilisation¹¹. En plus de ces recommandations, le gouvernement du Québec a mis en place la *Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes 2022-2025*. Elle propose des pistes de réflexion pour prévenir ou réduire les risques inhérents à l'utilisation des écrans, axées notamment sur la promotion de saines habitudes de vie, la sensibilisation et la recherche sur la question.

L'effet des écrans sur la santé des jeunes et un sujet complexe, qui suscite un intérêt grandissant chez les chercheuses et les chercheurs. La fréquence ou la durée de l'usage des plateformes numériques ne sont d'ailleurs pas les seules variables à prendre en compte pour évaluer leurs effets sur les jeunes. Le type de contenu consulté et les facteurs individuels de vulnérabilité nuancent les résultats¹². Ceux-ci varient selon plusieurs caractéristiques de la population étudiée, comme l'âge ou le sexe.

La santé développementale

Chez les enfants en bas âge, l'exposition aux écrans est associée à des risques pour la santé développementale. Des études ont montré que les jeunes enfants souvent exposés à la télévision sont plus susceptibles d'avoir un retard de développement langagier¹³. Bien que moins bien étudié pour le moment, l'usage précoce des tablettes et des téléphones intelligents semble avoir un effet similaire¹⁴. Plus généralement, l'exposition prolongée aux écrans chez les enfants en bas âge a été associée à un nombre plus restreint d'occasions de développement optimal ainsi qu'à des capacités cognitives plus faibles.

⁹ Yan Ferguson et Fanny Lemétayer, *Analyse des recommandations en matière de réduction des risques sur la santé associées à l'utilisation des écrans en contexte scolaire*, INSPQ, 2023.

¹⁰ Organisation mondiale de la santé, « Le message de l'OMS au jeune enfant - pour grandir en bonne santé, ne pas trop rester assis et jouer davantage », Communiqué de presse, 24 avril 2019.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Utilisation équilibrée des écrans chez les jeunes*, 2023; Société canadienne de pédiatrie, *Le temps d'écran et les jeunes enfants*, 2022.

¹² Stacie Kerr et Mila Kingsbury, *Utilisation des médias numériques en ligne et la santé mentale des adolescents*, Statistique Canada, 2023, p. 28.

¹³ Stéphane Labbé (dir.), *Les écrans : usages et effets, de l'enfance à l'âge adulte*, Anjou, Fides, 2020, p. 19-23.

¹⁴ *Ibid.*

Le temps d'écran trop long peut porter atteinte à l'attention¹⁵. Pour ce qui est du développement psychosocial, l'exposition excessive aux écrans chez les enfants en bas âge a été liée à une diminution des capacités de régulation comportementale¹⁶. Une étude de l'Université de Sherbrooke a d'ailleurs démontré qu'un temps plus élevé passé devant les écrans chez les trois ans et demi prédisait une augmentation des manifestations de colère et de frustration un an plus tard¹⁷.

Les écrans peuvent toutefois être bénéfiques dans certains contextes. Chez les deux à quatre ans, certains contenus éducatifs peuvent favoriser l'apprentissage dans la mesure où ce contenu est adapté à leur âge, qu'il encourage les interactions et qu'il est visionné avec un adulte¹⁸. Au-delà du temps d'écran, la question du contenu consommé intéresse de plus en plus les spécialistes du développement cognitif des enfants¹⁹.

Les habitudes liées à l'usage des écrans formées pendant l'enfance tendent à l'adolescence²⁰. Bien que les usages varient d'une personne à l'autre, le dépassement des seuils recommandés est susceptible d'affecter la qualité de vie des adolescentes et des adolescents et de nuire à leur développement cognitif. L'exposition aux écrans et le multitâche numérique peuvent notamment affecter l'attention et la mémoire, au détriment des apprentissages et des résultats scolaires. Une utilisation excessive est de plus associée à une plus grande impulsivité²¹.

D'un point de vue psychosocial, le recours aux plateformes numériques peut faciliter le renforcement des compétences sociales chez les jeunes plus timides. En effet, l'usage des appareils numériques porte une forte dimension sociale pour les adolescentes et les adolescents, qui traversent une période de développement de leur autonomie relationnelle. Cet usage n'est toutefois pas sans risques. En fait, les jeunes connectés sont également exposés à différents contenus susceptibles d'affecter leur santé générale²².

La santé physique

L'exposition et l'usage des écrans posent aussi des risques sur la santé physique des jeunes. Une utilisation prolongée a des effets sur le temps consacré à l'activité physique²³. Une étude portant sur les enfants de 5 à 10 ans a montré que les enfants plus exposés aux téléphones intelligents et aux tablettes numériques

¹⁵ Michelle Ponti, « Le temps d'écran et les enfants d'âge préscolaire - la promotion de la santé et du développement dans un monde numérique », (2022) *Pediatrics & Child Health*, vol. 28, n° 3.

¹⁶ INSPQ, *Utilisation des écrans en contexte de pandémie de COVID-19 - quelques pistes d'encadrement*, 2020, p. 3.

¹⁷ Caroline Fitzpatrick et autres, « Preschooler screen time and temperamental anger/frustration during the COVID-19 pandemic », (2023) *Pediatric Research*, vol. 94, p. 820-825.

¹⁸ M. Ponti, préc., note 15.

¹⁹ Shuai Yang et autres, « Associations of screen use with cognitive development in early childhood: the ELFE birth cohort », (2024) *Journal of child psychology and psychiatry, and allied disciplines*, vol. 65, n° 5.

²⁰ Gouvernement du Québec, *Utilisation équilibrée des écrans et la santé des jeunes - Réflexions issues du forum d'experts*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2020, p. 4.

²¹ INSPQ, préc., note 16, p. 4; Jasmina Wallace et autres, « Screen time, impulsivity, neuropsychological functions and their relationship to growth in adolescent attention-deficit/hyperactivity disorder symptoms », (2023) *Scientific Reports*, vol. 13, n° 1.

²² Gouvernement du Québec, préc., note 20, p. 4.

²³ M. Ponti, préc., note 15, p. 194.



sont moins susceptibles de participer à des activités récréatives ou de pratiquer un sport²⁴. Des études montrent aussi qu'il existe une relation entre l'utilisation des écrans et une forme physique moins élevée²⁵.

De fait, le faible niveau d'activité physique des jeunes régulièrement exposés aux écrans entraîne un risque accru d'obésité. Le type d'alimentation associée au temps passé sur les écrans peut aussi expliquer en partie ce risque de surpoids chez les jeunes. Des études montrent par exemple que le temps d'écoute de la télévision est corrélé à une plus grande consommation d'aliments prêts à manger et de boissons riches en calories²⁶. Une autre étude récente menée auprès d'adolescents américains associe le temps d'écran aux risques de maladie cardiovasculaire liés à la tension artérielle et au taux de cholestérol²⁷.

L'exposition aux écrans peut affecter négativement la durée et la qualité du sommeil. Comme le souligne le rapport du Forum sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes tenu en 2020 à Québec, les écrans émettent de la lumière bleue, qui est la forme de lumière la plus stimulante pour l'horloge biologique. Or, les jeunes sont plus sensibles à cette lumière, puisque leurs yeux ne peuvent pas la filtrer adéquatement. L'exposition à ce type de luminosité a pour conséquence de supprimer la production de mélatonine et de reporter l'endormissement²⁸. De plus, l'attrait des activités offertes sur les écrans constitue en soi un encouragement à repousser leur heure de coucher et ainsi à réduire leurs heures de sommeil. Ces effets se répercutent négativement sur l'apprentissage, la mémoire, l'humeur et le comportement des jeunes²⁹.

Par ailleurs, l'INSPQ relève des risques de problèmes oculaires liés à l'utilisation des écrans³⁰. Par exemple, l'augmentation du temps d'écran et la diminution du temps d'activité en plein air pendant la pandémie de COVID-19 ont conduit à une progression plus importante de la myopie chez les enfants³¹.

La santé mentale

Plusieurs recherches sur les effets des écrans sur le bien-être psychologique des adolescentes et adolescents ont démontré une corrélation entre le temps d'écran et la présence de troubles anxieux et dépressifs³². L'interprétation de la relation entre le temps d'écran et la santé mentale des jeunes est cependant complexe et dépend de plusieurs variables, comme l'âge, le sexe, le type d'usage et le contenu consulté³³.

Une surexposition aux écrans apparaît associée à une augmentation de l'isolement social, à une plus faible estime de soi et à la diminution du temps réservé aux activités physiques, au sommeil et aux loisirs. Ces

²⁴ Eliane Bacil et autres, « Exposure to Smartphones and Tablets, Physical Activity and Sleep in Children From 5 to 10 Years Old: A Systematic Review and Meta-Analysis », (2024) *American Journal of Health Promotion*.

²⁵ Michelle Pont, « Les médias numériques : la promotion d'une saine utilisation des écrans chez les enfants d'âge scolaire et les adolescents », (2019) *Pediatrics & Child Health* vol. 24, n° 6, p. 412.

²⁶ *Ibid.*, p. 413.

²⁷ Jason M. Nagata et autres, « Association of physical activity and screen time with cardiovascular disease risk in the Adolescent Brain Cognitive Development Study », (2024) *BMC Public Health*, vol. 24, p. 5.

²⁸ Gouvernement du Québec, préc., note 20, p. 9.

²⁹ INSPQ, préc., note 16, p. 4.

³⁰ *Ibid.*, p. 4.

³¹ Ze Yang et autres, « Pediatric Myopia Progression During the COVID-19 Pandemic Home Quarantine and the Risk Factors: A Systematic Review and Meta-Analysis », (2022) *Frontiers in Public Health*, vol. 10.

³² S. Labbé, préc., note 13, p. 49.

³³ Braulio M. Girela-Serrano et autres, « Impact of mobile phones and wireless devices use on children and adolescents' mental health: a systematic review », (2024) *European Child & Adolescent Psychiatry*, vol. 33.



facteurs peuvent favoriser l'apparition de troubles dépressifs³⁴. L'utilisation des médias sociaux en particulier semble liée à un plus grand risque de dépression chez les filles³⁵.

Les réseaux sociaux ont le potentiel d'influer sur la perception de l'image corporelle et l'estime de soi des jeunes. Les adolescentes et les adolescents y voient fréquemment des images et des messages renforçant l'attention accordée à l'apparence. Les jeunes filles sont particulièrement sensibles aux modèles de beauté axés sur la minceur, alors que les jeunes garçons sont plus susceptibles de se comparer à des modèles athlétiques³⁶. Ces comparaisons sociales provoquent des effets potentiels comme l'anxiété et une insatisfaction corporelle et favorisent dans certains cas le développement de troubles alimentaires³⁷.

Les médias sociaux et la chirurgie esthétique

Le contenu des médias sociaux véhicule fréquemment des critères de beauté irréalistes, auxquels certains jeunes sont particulièrement sensibles. La promotion de la chirurgie plastique sur les réseaux sociaux soulève à ce titre plusieurs inquiétudes. En effet, une pratique observable veut que certaines influenceuses et influenceurs partagent sur les réseaux sociaux le nom de leur médecin et répondent à des questions sur les procédures qu'elles ont suivies. Des chirurgiens sont aussi présents eux-mêmes sur les réseaux sociaux, où ils publient du contenu mettant en vedette les transformations de leurs clientes et clients³⁸. Dans les médias, certains chirurgiens affirment voir un impact sur leur clientèle, qui demande par exemple les mêmes procédures qu'une influenceuse ou un influenceur³⁹. En vertu d'une directive du Collège des médecins, ces plasticiens ne sont pas autorisés à offrir des services gratuits aux personnes influenceuses en échange de visibilité. Les influenceuses et influenceurs ont cependant le droit de faire la promotion de la chirurgie plastique, tant qu'ils déclarent leurs liens avec une entreprise.

En raison de la recrudescence des recours à la chirurgie esthétique chez les jeunes, la France a interdit en 2023 toute promotion d'actes à visée esthétique dans la *Loi visant à lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les médias sociaux*⁴⁰.

Les effets négatifs des écrans sur la santé mentale se manifestent principalement quand l'utilisation est excessive, estimée à plus de cinq heures par jour. Il est toutefois intéressant de noter qu'un usage plus modéré est étroitement associé à des aspects plus positifs, comme l'apprentissage et le développement des relations sociales⁴¹.

³⁴ Marissa A. Murray et autres, « Appearance satisfaction mediates the relationship between recreational screen time and depressive symptoms in adolescents », (2023) *Child and Adolescent Mental Health*, vol. 28, n° 1.

³⁵ Renata Maria Silva Santos et autres, « The associations between screen time and mental health in adolescents: a systematic review », (2023) *BMC Psychol* vol. 11, n° 127.

³⁶ Stéphanie Léonard et Léonie Lemire Thériège, *Image corporelle et réseaux sociaux. Ordre des psychologues du Québec*, 2019.

³⁷ INSPQ, préc., note 21, p. 4.

³⁸ Violette Cantin, « Chirurgiens plasticiens et influenceurs? », *Radio-Canada*, 10 février 2024.

³⁹ Myriam Boulianne, « Chirurgie plastique et influenceurs : faut-il légiférer ou mieux éduquer? », *Radio-Canada*, 20 juillet 2023.

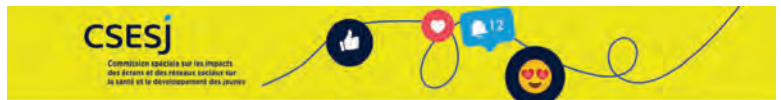
⁴⁰ *Loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux*, France, J.O. n° 133, 10 juin 2023.

⁴¹ Jean-François Biron et autres, *L'utilisation des écrans et le bien-être des adolescents un an après la pandémie de COVID-19*, Montréal, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2024, Principaux constats.



PISTES DE RÉFLEXION

- Quelles stratégies les parents peuvent-ils adopter pour superviser l'utilisation des écrans de leurs enfants tout en respectant leur autonomie? Comment adapter ces stratégies selon la tranche d'âge de l'enfant?
- Dans quelle mesure et par quels mécanismes les habitudes de temps d'écran des parents influencent-elles leurs enfants?
- Comment les écrans et les appareils électroniques peuvent-ils être mobilisés dans les processus d'apprentissage des enfants, tant à la maison qu'en contexte scolaire?
- Quelle devrait être la place accordée aux écrans dans les salles de classe du Québec? Est-ce que les outils numériques d'apprentissage sont adaptés à tous les élèves?
- Comment encadrer l'utilisation d'appareils numériques personnels, les cellulaires par exemple, en classe et plus généralement à l'école?
- Comment la surexposition aux écrans affecte-t-elle la santé mentale des jeunes? Comment certains types de contenus ou d'utilisation favorisent-ils l'apparition d'effets négatifs, comme le développement de troubles anxieux ou dépressifs?
- Quels sont les effets du temps d'écran sur le développement cognitif et émotionnel des jeunes? Quelles stratégies peuvent être employées pour limiter ces effets négatifs et maximiser les bénéfices potentiels des écrans et des appareils numériques?



LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Les réseaux sociaux, les jeux vidéo et les plateformes de diffusion de contenu occupent une place importante dans l'univers socioculturel des jeunes. Ils sont une composante de leur socialisation, par le partage de messages, d'images, de vidéos ou simplement par leurs marques d'appréciations à travers les boutons « j'aime ». Ces plateformes sont également une source de divertissement et peuvent constituer un exutoire. Chacune des applications qui composent cet environnement comporte ses particularités et ses risques : images modifiées, contenu truqué, commentaires négatifs, harcèlement et partage non consentuel de contenu. Les différentes plateformes peuvent devenir la source de plusieurs maux, mener à certaines dérives sociales ou émotionnelles pour les jeunes.

L'univers des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent un vaste ensemble d'applications mobiles et de sites Internet sur lesquels les jeunes naviguent pour s'informer, visionner des vidéos, publier du contenu, partager leur point de vue ou échanger avec d'autres utilisatrices et utilisateurs. Sans être exhaustive, la section ci-après brosse le portrait des principaux réseaux sociaux qui font partie de l'univers numérique des jeunes Québécoises et Québécois. Selon l'enquête *NETendance 2023* menée par l'Académie de transformation numérique, les plateformes les plus utilisées chez les jeunes de 6 à 17 ans sont : YouTube (78 %), TikTok (68 %), Instagram (58 %), Facebook (54 %) et Snapchat (43 %).

Facebook, qui appartient à l'entreprise Meta, est une plateforme polyvalente qui permet de partager des images, du texte et des vidéos, et de les commenter. Il offre la possibilité de publier du contenu de manière éphémère et de consulter des vidéos courtes. En plus de son interface principale, Meta propose à ses utilisatrices et utilisateurs une interface de clavardage sur **Messenger**. Cette seconde interface peut être utilisée seule ou en combinaison avec la plateforme principale Facebook. En plus du clavardage, Messenger présente plusieurs possibilités, dont le partage de photos, de vidéos, de messages vocaux et plus encore.

Bien que la plupart des applications donnent la possibilité de publier du contenu, de le partager, de marquer son intérêt avec des boutons de réaction ou même de clavarder, certaines applications populaires ont une offre plus spécifique. À titre d'exemple, **Instagram**, une autre application de Meta, se spécialise dans le partage de photos et de vidéos. Son interface permet aux jeunes de publier du contenu sur la page de leur profil en ligne. Ce contenu demeure accessible en tout temps. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent aussi faire des vidéos en direct et partager de manière éphémère des images et des vidéos. L'information éphémère est disponible durant 24 heures. Il est possible de sélectionner des « amis proches », une liste privée de personnes qui ont accès à ce contenu. Depuis 2020, Instagram offre la possibilité de publier des « Reels » soit des vidéos de courte durée comparable au contenu accessible sur TikTok⁴².

TikTok se spécialise dans le partage de vidéos de courte durée. L'application permet de publier du contenu en temps réel, de partager des images et de clavarder. Elle a été développée par l'entreprise chinoise ByteDance. Une des particularités de l'application est qu'elle propose à ses utilisatrices et utilisateurs du

⁴² Instagram, *Introducing Instagram Reels*, 2020.



contenu créé spécifiquement pour eux généré à l'aide de son algorithme. Les recommandations offertes par l'application font l'objet de critiques, notamment en raison de leur caractère attrayant⁴³.

Snapshot est un autre réseau social spécialisé dans le partage de photos et de vidéos. Il se distingue par la nature majoritairement éphémère de son contenu. À l'origine, les photos et les vidéos étaient disponibles pour une période maximale de 10 secondes. Une fois regardé par la ou le destinataire, le contenu disparaît. Aujourd'hui, il est possible d'envoyer du contenu sans limites de temps. Les jeunes peuvent indiquer leur localisation sur une carte mondiale auprès de leurs amis. Toutefois, la personne peut choisir de taire sa position, passer au mode « fantôme », ne pas être vue pendant une période donnée ou personnaliser en donnant accès à sa position géographique à certaines personnes.

À travers l'univers des réseaux sociaux se trouvent des plateformes de diffusion de vidéo en ligne comme YouTube et Twitch. **YouTube** est une plateforme d'hébergement et de diffusion en continu (*streaming*) qui propose aux utilisatrices et utilisateurs de regarder des vidéos, de les commenter, et de les partager. Le contenu prend différentes formes comme les vidéos, les vidéos courts (*shorts*) et la diffusion en direct. Il existe une version pour enfants, **YouTube Kids**, conçue de manière à être utilisée par les jeunes de moins de 13 ans. Cette version de l'application offre une interface simplifiée et des paramètres de contrôle parental. Cette version de l'application n'est toutefois pas offerte au Québec⁴⁴. De son côté, **Twitch** est une plateforme américaine spécialisée dans la diffusion en direct, notamment dans le domaine des jeux vidéo. Elle offre aussi du contenu musical, créatif, et plus encore. Le contenu peut être visionné en direct ou en différé. La plateforme comprend une interface de messagerie instantanée permettant aux utilisatrices et utilisateurs d'entrer en contact avec les instavidéastes (*streamer*).

Il existe une panoplie d'autres applications utilisées par les enfants et les adolescents. Par ailleurs, la popularité de celles-ci varie en fonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels le groupe d'âge. Par exemple, les jeunes de 6 à 12 ans sont plus nombreux à employer TikTok (75 %) que les jeunes de 13 à 17 ans (63 %). En revanche, les jeunes de 13 à 17 ans utilisent davantage Instagram (63 %) et Facebook (58 %) que les jeunes de 6 à 12 ans (49 % et 48 %). Ces plateformes comportent leurs particularités propres, mais ont comme point commun d'être chronophages.

L'utilisation intensive des médias sociaux, qui repose sur une communication en ligne quasi constante avec les autres, est entre autres associée au renforcement de leurs relations avec leurs amis et amis, surtout chez les jeunes filles. Toutefois, l'utilisation problématique des médias sociaux, où l'on observe des signes de dépendance, se traduit par des relations interpersonnelles plus faibles et par un sentiment de déconnexion sociale⁴⁵.

⁴³ Lisa Dittmer, « Monde, "Le fil Pour toi" de TikTok risque de pousser des enfants et des jeunes vers du contenu dangereux en lien avec la santé mentale », Amnesty International, 7 novembre 2023.
⁴⁴ Support Google, *System requirements & app availability for YouTube Kids on mobile*, Support Google, *YouTube Kids not available in Quebec*.
⁴⁵ Suzy-Lai Wong, *Utilisation des médias sociaux chez les adolescents et son association avec les relations et les liens interpersonnels : Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire au Canada, 2017-2018*, Statistique Canada, 2022.



Les médias sociaux et les jeunes Autochtones

Pour les jeunes Autochtones, les médias sociaux ouvrent un espace social où exprimer leur identité. Ils peuvent notamment y partager des pratiques culturelles, se représenter eux-mêmes et remettre en question certaines fausses représentations dans l'espace public⁴⁶.

Les médias sociaux agissent comme un outil social, pour tisser des liens malgré les distances ou encore pour se mobiliser dans le cadre d'activités à l'extérieur du monde numérique. Il s'agit d'un espace où les jeunes ont la possibilité de partager leurs problèmes, de demander conseil ou d'offrir du soutien à des proches ou à des connaissances dans le besoin. Dans certains cas, de jeunes Autochtones utilisent ces canaux pour demander de l'aide ou pour publier de l'information facilitant l'accès à des services de santé mentale afin d'alléger les barrières telles que la bureaucratie ou l'inadéquation culturelle⁴⁷.

Les jeux vidéo chez les jeunes

L'enfance et l'adolescence sont des périodes propices à l'exploration de l'univers des jeux vidéo, autant sur la fréquence que sur la diversité des usages⁴⁸. La pratique commence à un très jeune âge. Dès la petite enfance, les jeunes sont exposés à certains jeux sur les tablettes et les téléphones intelligents. C'est néanmoins à l'adolescence qu'ils y consacrent le plus de temps⁴⁹. Les jeux vidéo façonnent leur culture, au-delà du monde virtuel. Ils exercent une influence sur l'habillement, les séries télévisées, les jeux de société et plus encore. Cet univers numérique repose sur une large culture matérielle avec la diversification des appareils de jeu (Xbox, PlayStation, ordinateur, tablette électronique, etc.). Il en résulte par le fait même une multiplication des sources d'exposition aux écrans.

Les jeux vidéo contribuent à différents maux, dont la dépendance, la sédentarité, l'isolement, l'exposition à du contenu violent, l'appauvrissement culturel et plus encore. Le trouble lié aux jeux vidéo en ligne fait d'ailleurs partie du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* depuis 2013⁵⁰. Cette vision écarte toutefois les bienfaits des jeux vidéo comme la régulation du stress ou de l'anxiété, le développement de certaines habiletés cognitives et le développement du sentiment d'appartenance à un groupe⁵¹. Jeu de tir, de compétition (*E-sport*), de combat, de simulation ou d'action, les formes de jeux vidéo sont plurielles et leurs impacts sur les jeunes sont tout aussi diversifiés. En principe, les effets sur la santé, l'éducation et l'environnement social des jeunes sont susceptibles de varier en fonction du type de jeu vidéo pratiqué⁵².

L'industrie exerce un certain contrôle sur le contenu des jeux vidéo en fonction de l'âge des joueurs. En Amérique du Nord, le contenu des jeux vidéo est classé par l'*Entertainment Software Rating Board* (ESRB). Ce classement donne des indications sur le groupe d'âge convenable pour jouer et sur les éléments de

⁴⁶ Catherine Fournier et Julie Laforest, *Jeunes Autochtones, santé, mieux-être et médias sociaux : une étude de portée / état des connaissances - synthèse de connaissances*, INSPQ, 2023, p. 20.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 21-24.

⁴⁸ Vincent Berry et Leticia Andlauer (dir.), *Jeu vidéo et adolescence*, Presses de l'Université Laval, 2019, p. 1.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ S. Kerr et M. Kingsbury, préc., note 12, p. 21.

⁵¹ Entertainment Software Association, *Le Pouvoir du jeu - Rapport mondial 2023*, 2023.

⁵² Marlyse Caron, *Pratique du jeu vidéo de compétition et santé des adolescents et jeunes adultes*, INSPQ, 2023, p. 34.



contenu qui le justifie ou auxquels il faut porter attention⁵³. Par exemple, un jeu classé pour adolescents est jugé convenable pour un public de 13 ans et plus, ce qui signifie qu'il peut contenir « de la violence, du sang, des scènes provocantes, des simulations de jeux de hasard, un humour et/ou un langage grossier⁵⁴ ». Toutefois, celui-ci est directement issu de l'*Entertainment Software Association*, un lobby de l'industrie du jeu vidéo. La classification n'est donc pas faite de manière impartiale; elle repose sur l'industrie, qui appose elle-même les cotes⁵⁵.

Les microtransactions, un jeu payant

Depuis les années 2000, les jeux vidéo ont de plus en plus recours à la vente de contenu exclusif (*premium*), ce qui a donné naissance au concept de **microtransactions**. Celles-ci autorisent le joueur à étendre l'univers du jeu en achetant du contenu supplémentaire, soit avec de l'argent réel, soit avec de la monnaie du jeu. Elle peut être accumulée en jouant ou être achetée⁵⁶. Ce contenu payant peut prendre plusieurs formes, comme les offres limitées, les passes de bataille (*battle pass*, un abonnement donnant accès à du contenu exclusif, souvent pour un temps limité, pour des récompenses additionnelles) et l'accès à de nouveaux niveaux (*freemium*)⁵⁷. Ces techniques de vente misent sur la crainte de passer à côté d'une occasion favorable et sur la frustration ressentie face aux barrières artificielles à un contenu mis en valeur. Elles sont reconnues pour être particulièrement efficaces sur un jeune public⁵⁸.

Les lots aléatoires (*loot box*) sont un autre mécanisme de microtransaction reconnu comme étant très lucratif dans l'industrie du jeu vidéo⁵⁹. Les lots habitent les joueurs à acquérir des caractéristiques leur donnant un avantage ou des objets pour personnaliser leur avatar (*skins*) grâce à de la monnaie virtuelle ou de l'argent. En pratique, les articles plus rares sont difficiles à obtenir rapprochant la pratique des jeux de hasard en ligne qui sont normalement prohibés pour les mineurs⁶⁰. Ils ont également tendance à encourager les dépenses compulsives, en particulier chez les enfants⁶¹.

⁵³ *Ibid.*, p. 63.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Maude Bonenfant, *Les jeux mobiles gratuits pour les enfants - Rapport de recherche*, Chaire de recherche du Canada sur le jeu, les technologies et la société, Université du Québec à Montréal, 2023, p. 30.

⁵⁶ Sydney L. Forde, Eryka Solis et Yesemin Beykoc, *La monnaie numérique : Arguments en faveur d'une modification de la législation du Québec sur la publicité destinée aux enfants*, Conférence annuelle de l'Association canadienne de communication de 2023, Université de York, 2023.

⁵⁷ M. Bonenfant, préc., note 55, p. 14.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*; Tomomichi Amano et Andrey Simonov, « What Makes Player Pay? An Empirical Investigation of In-Game Lotteries », *Columbia Business School*, 21 juin 2024.

⁶⁰ Une étude espagnole menée auprès de 2 213 jeunes de 11 à 17 ans a d'ailleurs révélé que l'achat de lots aléatoires était lié à une propension aux jeux de hasard. En effet, les garçons participant à l'étude qui avaient déjà acheté des lots aléatoires présentaient près de deux fois le risque de jouer à des jeux de hasard en ligne six mois plus tard. Chez les filles, ce risque était de 3,5 fois plus élevé. Joaquín González-Cabrera et autres., « Loot box purchases and their relationship with internet gaming disorder and online gambling disorder in adolescents: A prospective study », (2023) *Computers in Human Behavior* 143, p. 2-4.

⁶¹ S. L. Forde, E. Solis et Y. Beykoc, préc., note 56.



Certaines juridictions ont choisi de bannir les lots aléatoires en raison de leur affinité avec les jeux d'argent et de hasard⁶². C'est le cas de la Belgique, où les entreprises proposant des jeux contenant des lots aléatoires achetés avec de l'argent réel s'exposent depuis 2018 à une importante amende et à une peine allant jusqu'à cinq ans de prison⁶³.

Les risques liés à l'usage des plateformes numériques

La cyberdépendance

Les yeux rivés à leur téléphone dès la première heure du jour, la surexposition des jeunes aux réseaux sociaux, aux jeux vidéo et aux autres plateformes de diffusion de contenu peuvent mener à une perte de contrôle. La **cyberdépendance** se caractérise par une utilisation récurrente et persistante des écrans qui entraîne des difficultés personnelles⁶⁴. Elle se traduit par une incapacité de cesser ou de diminuer l'usage d'Internet, des réseaux sociaux ou des jeux vidéo.

La cyberdépendance peut mener à une diminution de l'intérêt pour les activités hors ligne, la honte ou un sentiment de culpabilité pour son utilisation des différentes plateformes, des symptômes dépressifs, de l'anxiété et plus encore. Les effets de la cyberdépendance sont multiples et varient d'une personne à l'autre. Elle peut entraîner des difficultés sur le plan social comme la solitude, l'isolement ou mener à des conflits interpersonnels. Sur le plan psychologique, la cyberdépendance peut favoriser l'anxiété et la dépression chez les jeunes et entraîner des échecs, des retards ou des absences du milieu scolaire.

Le développement d'une dépendance des plateformes numériques peut être le résultat d'un ensemble de facteurs individuels ou environnementaux. La solitude, le manque d'estime de soi, les troubles de l'anxiété ou de l'humeur peuvent prédisposer certaines personnes à la cyberdépendance. L'environnement au sein duquel les jeunes évoluent peut également exercer une influence sur leur relation avec les écrans⁶⁵. Par exemple, la présence de parents connectés ou le manque d'occupations peuvent inciter l'usage problématique des écrans.

Certains mécanismes mis en place par les plateformes sont susceptibles de favoriser la dépendance. En pratique, l'objectif de ces plateformes est de retenir les utilisatrices et utilisateurs tout en favorisant leur engagement⁶⁶. Pour ce faire, les plateformes et les jeux sont conçus de manière à retenir l'attention notamment à l'aide du design persuasif. Cette méthode de conception regroupe un ensemble de techniques qui visent à influencer de manière directe ou indirecte le comportement des personnes⁶⁷. Par exemple, les mécanismes de quêtes de certains jeux vidéo invitent les joueuses et les joueurs à en faire

⁶² Joaquín González-Cabrera et autres, préc., note 60, p. 2.

⁶³ Tom Gerken, « Video game loot boxes declared illegal under Belgium gambling laws », BBC, 26 avril 2018.

⁶⁴ Gouvernement du Québec, *Cyberdépendance*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ M. Bonenfant, préc., note 55, p. 15.

⁶⁷ *Ibid.*

usage quotidiennement au risque d'avoir une pénalité. Ce type de jeu peut conditionner une pratique intensive ou récurrente⁶⁸.

Les mécanismes de récompenses sont bien connus de la psychologie comportementale. Les théories de Pavlov et Skinner ont mis de l'avant que les comportements puissent être influencés ou même conditionnés à l'aide de récompenses. Selon des études, les récompenses aléatoires ont le plus grand pouvoir persuasif⁶⁹. Certains réseaux sociaux et jeux vidéo se servent de ces mécanismes notamment à travers des marques d'appréciations envoyées ou les récompenses obtenues comme des cadeaux offerts à chaque connexion. Souvent accompagnés d'effets audiovisuels, ces mécanismes de récompenses sont des générateurs de dopamine, l'hormone du plaisir⁷⁰.

La cyberviolence chez les jeunes

Les plateformes numériques comme les réseaux sociaux, les jeux vidéo, les sites Web ou les applications de messagerie constituent un lieu de rassemblement pour les jeunes, mais aussi pour les personnes malveillantes. Elles peuvent être utilisées pour harceler, pour intimider ou perpétrer différentes formes de violence en ligne. La **cyberintimidation** et le cyberharcèlement se traduisent par un comportement répétitif perpétré dans le but de blesser ou de nuire à une personne alors qu'elle se trouve dans un rapport de force inégal⁷¹. La violence en ligne peut prendre la forme de commentaires ou de messages haineux, de partage d'images ou de vidéos embarrassants, de l'exclusion de communautés et plus encore.

Puisque ces actes se déroulent dans le cyberspace, ils se distinguent du harcèlement et de l'intimidation, notamment par l'anonymat conféré aux responsables et le potentiel de partage et de diffusion du contenu beaucoup plus élevé⁷². En pratique, il peut être difficile, voire impossible, de retirer du contenu une fois qu'il est publié sur Internet, surtout lorsque celui-ci est devenu viral. Contrairement aux recours des victimes, les cyberviolences n'ont pas de barrières spatiales ni temporelles puisqu'elles peuvent survenir sur toutes les plateformes et à n'importe quel moment⁷³. Qu'ils soient à l'école ou à la maison, le jour ou la nuit, les jeunes ne sont pas à l'abri de ce phénomène. Ces comportements sont lourds de conséquences pour ces derniers. Isolement, perte de confiance, anxiété et plus encore peuvent affliger les personnes victimes de cyberintimidation.

Selon Statistique Canada, un adolescent sur quatre, âgé de 12 à 17 ans, a déclaré avoir été victime de cyberintimidation en 2019⁷⁴. Les principales formes d'intimidation recensées sont les menaces ou les insultes (16 %), l'exclusion d'une communauté en ligne (13 %) et l'affichage en ligne de contenu blessant à son égard (9 %)⁷⁵. Certaines personnes sont plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation. Les probabilités d'être victime varient en fonction de l'âge, du genre, de l'attraction sexuelle et de l'identité

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Bruce Goldman, « Addictive potential of social media explained », *Scope - Stanford Medicine*, 29 octobre 2021.

⁷¹ Ibid., p. 16-18 ; Darcy Hango, *Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes - la prévalence et la nature de la cyberintimidation*, Statistique Canada, 2023, p. 2.

⁷² JuriGo, *Cyberintimidation chez les jeunes, des conséquences juridiques?*

⁷³ Mireille Lalancette, *La gestion par les élèves et élus municipaux des actes et propos violents, haineux ou déplacés à leur égard*, Ministère des Affaires municipales, 2023, 61 p.

⁷⁴ D. Hango, préc., note 71, p. 2.

⁷⁵ Ibid.

autochtone. Selon la même enquête, 34 % des jeunes des Premières Nations vivant hors réserves ont déclaré avoir été victime de cyberintimidation alors que le taux des jeunes non autochtones est de 24 %⁷⁶. Par ailleurs, les jeunes étant des utilisateurs fréquents de différentes plateformes, sont plus à risque d'en être victime par rapport aux jeunes qui se servent moins ou peu de plateformes⁷⁷.

Certains facteurs relationnels et individuels peuvent être associés à la cyberintimidation. Par exemple, le fait d'avoir un bon réseau d'amis peut réduire les risques de cyberintimidation⁷⁸. La fréquence d'utilisation d'Internet ainsi que les comportements à éviter en ligne, comme le fait de transmettre des informations personnelles à des inconnus ou d'envoyer des images sexuellement explicites, augmentent les risques⁷⁹.

Pour prévenir et contrer la cyberviolence, les plateformes numériques ont également leur rôle à jouer. La plupart des plateformes, comme YouTube, Meta et Snapchat, ont adopté des politiques visant à interdire certains types de contenus ou de comportements. Ces mesures ont souvent été adoptées pour répondre aux demandes formulées en ce sens par le public, les instances politiques et les entreprises à la base de leurs revenus publicitaires⁸⁰. Ces règles comportent certaines orientations communes comme l'interdiction de discours haineux basés sur des caractéristiques comme le genre ou l'origine ethnique. Par ailleurs, des outils sont mis à la disposition des utilisatrices et des utilisateurs pour signaler ou réagir à des contenus problématiques.

Or, la portée de ces mesures est limitée en raison de plusieurs facteurs comme le manque de personnel pour traiter les signalements et une faible utilisation des internautes des moyens techniques de signalement. L'usage de ces outils peut aussi mener à des effets indésirables. Par exemple, le retrait d'une publication peut survenir après que le contenu a déjà été diffusé sur d'autres plateformes ou sur d'autres comptes. Le fait de bloquer un compte n'empêche pas la personne de créer de nouveaux comptes et de poursuivre ses actes malveillants.

Le partage de contenu sexuellement explicite et les risques qui en découlent

Le **partage de contenu sexuellement explicite**, aussi connu sous le nom de sextage ou l'envoi de sexto, fait partie de l'univers numérique dans lequel les jeunes évoluent. Que ce soit pour rire ou pour séduire, la pratique s'inscrit dans la découverte de la sexualité des jeunes, mais ne doit pas être banalisée pour autant. D'un point de vue juridique, le partage de contenu de nature intime repose sur la notion de consentement de la personne, une notion complexe qui soulève un ensemble de questions sur le caractère libre et éclairé du geste.

Le partage de ce type de contenu comporte plusieurs risques et peut mener à des dérives dont les conséquences sont parfois méconnues par les jeunes. La **pornodivulgence** en est un exemple. Souvent motivée par un sentiment de vengeance, la pratique consiste à partager du contenu à caractère sexuel, sans le consentement de la personne, afin de lui causer du tort. De plus, le contenu partagé peut être sujet au

⁷⁶ Ibid., p. 3.

⁷⁷ D. Hango, préc., note 71, p. 2.

⁷⁸ Ibid., p. 8.

⁷⁹ INSPQ, *La cyberintimidation chez les jeunes, 2023*.

⁸⁰ Conseil du statut de la femme, *L'hostilité en ligne envers les femmes*, 2022, p. 39.

chantage sexuel, aussi appelé **sextorsion**. La victime peut se faire demander de l'argent ou des faveurs sexuelles sous la menace que ses images seront publiées sans son consentement.

Ce genre de pratique est proscrit par le *Code criminel* canadien. Lorsque le contenu concerne une personne d'âge mineur, le sextage, la sextorsion, et la pornodivulgence d'image ou de contenu vidéo constituent des formes de pornographie juvénile. Les personnes impliquées s'exposent à des poursuites criminelles pour la production, la possession, la distribution ou l'accès à la pornographie juvénile.

Les cyberprédateurs

Au-delà du comportement en ligne des jeunes, la présence de cyberprédateurs sur les mêmes plateformes qu'eux constitue un des risques liés à l'environnement numérique. Il s'agit d'une forme d'exploitation et d'abus sexuels, aussi appelée **leurre d'enfants**, exercée auprès des jeunes et facilitée par l'anonymat des plateformes numériques⁸¹. Les intentions de ces prédateurs peuvent varier : consommateurs, producteurs et distributeurs de matériel basé sur l'abus d'enfants, ou encore agresseurs sexuels qui utilisent les plateformes numériques pour parvenir à leurs victimes.

En 2020, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs a brossé le portrait de la situation au Québec à travers ses travaux. Le **rapport** de la Commission met en exergue le caractère complexe et multifactoriel de l'exploitation sexuelle des mineurs et le rôle joué par les plateformes numériques dans le recrutement des victimes. Il s'agit d'un phénomène peu documenté, notamment parce que les activités se réalisent de manière clandestine.

La protection des jeunes dans l'univers numérique

Les jeunes peuvent exercer un certain contrôle sur le contenu qui leur est présenté. Par exemple, il est possible pour les utilisateurs d'Instagram de choisir qui peut commenter leurs publications ou même de restreindre le contenu d'autres utilisateurs sans que ceux-ci soient avisés. Ces mécanismes visent entre autres à réduire la cyberviolence sur les applications⁸². Les parents peuvent également intervenir dans la relation entre les jeunes et les applications à l'aide des mécanismes de **contrôle parental**. Il s'agit d'un moyen pour le titulaire de l'autorité parentale, de contrôler le temps d'écran et le contenu consulté sur les différentes applications. Certains paramètres sont générés de manière automatique par l'application. Par exemple, le profil des personnes de moins de 16 ans sur Instagram est paramétré automatiquement de façon privée de sorte que seules les personnes acceptées par l'utilisatrice ou l'utilisateur peuvent voir le contenu publié. Pour changer ce paramètre, la personne doit obtenir l'autorisation d'un parent⁸³. D'autres mécanismes sont mis en place comme un contrôle de nudité. Cette fonctionnalité applique automatiquement un filtre qui masque les images comportant de la nudité afin que le destinataire ne soit « pas exposé de manière non désirée⁸⁴ ». Par ailleurs, la plupart des plateformes ont établi un âge minimal

⁸¹ Patrice Corriveau et Christopher Greco, *La cyberpédophilie et le cybersexisme*, INSPQ, 2021.

⁸² Adam Mosseri, *Our Commitment to Lead the Fight Against Online Bullying*, Instagram, 2019.

⁸³ Agence France-Presse, « Meta ajoute des mesures de protection pour les adolescents sur Instagram », *TVA Nouvelles*, 25 janvier 2024.

⁸⁴ Agence France-Presse, « Instagram : nouvelles mesures pour protéger les mineurs du chantage aux photos intimes », *Le Journal de Montréal*, 11 avril 2024.

pour créer un compte. La limite est fixée à 13 ans pour la plupart des plateformes comme Facebook, Instagram, TikTok et Snapchat. Cette limite correspond aux exigences légales américaines⁸⁵.

Des États ont choisi d'augmenter la limite d'âge permise pour la création d'un compte sur ces applications. En 2023, la France a fixé, par voie législative, la **majorité numérique** à 15 ans pour s'inscrire et utiliser les réseaux sociaux⁸⁶. Selon cette nouvelle loi, les fournisseurs de services de réseaux sociaux doivent refuser l'inscription des jeunes de moins de 15 ans, à moins d'avoir l'autorisation des parents. S'ils s'inscrivent, les plateformes doivent informer les parents et les jeunes des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux ainsi que les moyens pour prévenir les risques. Un dispositif est mis en place pour l'ensemble des mineurs afin de les informer sur leur temps d'utilisation des réseaux sociaux à l'aide de notifications⁸⁷. Cette disposition ne s'applique pas aux encyclopédies en ligne comme Wikipédia ou aux répertoires éducatifs et scientifiques à but non lucratif.

Le principe de la majorité soulève toutefois des questions en matière d'autonomie des jeunes en ligne, d'applicabilité des mesures et de responsabilité des parties prenantes. En pratique, la configuration de comptes sur les différentes applications repose sur un mécanisme d'autodéclaration qui peut facilement être contourné en modifiant certains paramètres comme l'année de naissance. Le respect des mesures mises en place repose sur un ensemble d'acteurs à commencer par les jeunes, leurs parents, mais aussi des plateformes elles-mêmes.

⁸⁵ Commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, *Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu*, Paris, Eyedea, 2024, p. 61 ; *Children's Online Privacy Protection Act of 1998*, 15 USC 6501.

⁸⁶ *Loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne*, France, J.O. n° 157,

8 juillet 2023, art. 4.

⁸⁷ Ibid.



PISTES DE RÉFLEXION

- Comment bien outiller les jeunes pour qu'ils développent les connaissances et les compétences critiques nécessaires à une utilisation éclairée des réseaux sociaux?
- Comment encadrer l'utilisation des réseaux sociaux pour garantir un équilibre entre la protection des jeunes dans l'environnement numérique et leur liberté d'interagir et de communiquer en ligne?
- Quelles responsabilités devrait assumer les grandes plateformes comme Meta et YouTube pour garantir un environnement numérique plus sûr pour les jeunes et prévenir leur exposition à des contenus inappropriés?
- Comment encadrer les mécanismes favorisant la dépendance aux plateformes numériques? Quelles mesures pourraient être adoptées pour prévenir ou aider les jeunes souffrant de cyberdépendance?
- Quels sont les effets potentiels des jeux vidéo sur le développement cognitif, social et émotionnel des jeunes? Quels sont les aspects positifs et les risques associés à la pratique des jeux vidéo?
- Quelles mesures pourraient être mises en place pour mieux protéger les jeunes des aspects négatifs des jeux vidéo, comme les microtransactions et les contenus inadaptés à leur âge?
- Quels sont les avantages et les limites des mesures de contrôle existantes ou susceptibles d'être mises en place sur le temps d'écran et le contenu consulté par les jeunes?
- Le concept de majorité numérique devrait-il être envisagé afin de fixer un âge minimum pour s'inscrire et utiliser les réseaux sociaux? Quelles sont les conséquences juridiques et sociales de la majorité numérique, notamment en matière de protection de la vie privée et du respect de l'autonomie des jeunes en ligne?



L'EXPOSITION AU CONTENU EN LIGNE

La nature du contenu auquel les jeunes sont exposés peut entraîner des conséquences sur leur santé physique et psychologique. Malgré l'existence de garde-fous légaux qui s'appliquent autant au monde réel que virtuel, les jeunes ne sont pas à l'abri des effets de la publicité et du contenu non recommandé ou même illégal.

La publicité destinée aux enfants

Les enfants sont plus vulnérables aux communications manipulatoires ou persuasives. Ils peuvent entre autres avoir de la difficulté à distinguer les publicités du contenu éditorial⁸⁸. La publicité destinée aux enfants peut avoir pour résultat de déconsidérer l'autorité parentale⁸⁹. Pour ces raisons, la *Loi sur la protection du consommateur* interdit la publicité à but commercial destinée aux enfants de moins de 13 ans⁹⁰. L'interdiction prévue s'applique indifféremment du support utilisé. La Loi laisse néanmoins place à la publicité éducative, civique ou culturelle⁹¹.

Le monde numérique présente toutefois son lot de défis lorsque vient le temps d'y faire appliquer les lois et règlements⁹². Le cadre juridique québécois peut s'avérer difficilement conciliable avec le modèle d'affaires de plusieurs entreprises numériques qui repose sur les revenus publicitaires et les achats en ligne. Plusieurs experts se sont prononcés sur ces lacunes, notamment en ce qui a trait au ciblage, à la surexposition à la publicité et aux microtransactions qui échappent parfois aux sanctions prévues par les lois⁹³. La publicité destinée aux jeunes soulève aussi des questions en matière de protection des renseignements personnels et de droit à la vie privée.

Il est toutefois difficile, voire impossible, d'échapper aux publicités, et ce, sans distinction de l'âge. Elles se glissent à travers le contenu consulté sur les plateformes à l'aide de photos et de vidéos. Dans certains cas, elles constituent même une étape nécessaire à la poursuite des activités en ligne. C'est notamment le cas des jeux mobiles gratuits. Les publicités abondent sur ce type de jeux dont le modèle d'affaires se base sur la collecte de données personnelles, les microtransactions et la vente d'espaces publicitaires⁹⁴. Les publicités sont parfois intégrées à même la mécanique de jeu. Leur visionnement devient une condition d'accès au niveau supérieur ou même à certaines récompenses⁹⁵. Grâce à la collecte de données, les entreprises publicitaires sont en mesure de faire du profilage et de présenter des publicités ciblées sur les champs d'intérêt des jeunes. Lorsque l'appareil est partagé avec des personnes de différentes tranches d'âge, les publicités peuvent inclure du contenu ciblant des adultes et s'avérer inappropriées pour les jeunes⁹⁶.

⁸⁸ S. L. Forde, E. Solis et Y. Beykont, préc., note 56.

⁸⁹ Marc Lacoursière, *Droit de la consommation*, 6^e éd., Cowansville, Édition Yvon Blais, 2011, p. 565.

⁹⁰ *R.L.R.Q.*, c. P-40.1, art. 248, 249.

⁹¹ M. Lacoursière, préc., note 89, p. 566.

⁹² M. Bonenfant, préc., note 55, p. 34.

⁹³ *Ibid.*, S. L. Forde, E. Solis et Y. Beykont, préc., note 56.

⁹⁴ M. Bonenfant, préc., note 55, p. 2.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 12.



Les créateurs de contenus

Bien que les publicités ciblant les enfants demeurent illégales au Québec, le contenu créé par les influenceuses et les influenceurs se trouve parfois dans une zone grise. Les réseaux sociaux offrent en effet la possibilité de faire du contenu commandité, mais aussi d'autres types de contenus mettant en scène différents produits qui ne constituent pas de la publicité au sens de la *Loi sur la protection du consommateur*.

Plusieurs créateurs populaires auprès des jeunes tirent des revenus de placements de produits et de partenariat⁹⁷. Selon le *Code canadien des normes de la publicité*, les influenceurs se doivent de divulguer tout lien matériel (produits ou services gratuits, rémunération, etc.) dans leur contenu. Ce cadre vise à assurer que le contenu créé n'est pas trompeur pour la consommatrice et le consommateur. Ces lignes directrices sont conformes aux attentes des organismes de réglementation aux États-Unis et dans plusieurs autres pays. La divulgation peut être faite selon différentes méthodes, mais se doit d'être claire, visible, dans un langage simple et dans la même langue que le contenu⁹⁸. Il peut s'agir de mot-clic (*hashtags*), tels que #publicité ou #ad ou d'une mention à l'oral.

Toutefois, le contenu créé par les influenceuses et les influenceurs peut mettre en valeur certains produits sans nécessairement constituer du contenu publicitaire. Par exemple, certaines de ces personnes mettent en scène des défis ludiques offrant de nombreux cadeaux aux enfants⁹⁹. D'autres se filment au quotidien et présentent les derniers produits qu'ils ont achetés, leurs nouvelles activités sportives ou la nourriture qu'ils consomment. Bien que ce type de contenu ne soit pas une publicité au sens de la *Loi sur la protection du consommateur*, il peut tout de même inciter les jeunes à vouloir obtenir les objets mis en valeur par leur influenceuse ou influenceur préféré.

Le contenu non recommandé ou illicite

L'accessibilité du contenu non recommandé ou illicite à un âge où les jeunes sont encore en quête de repères et cherchent à définir ce qu'est la norme soulève plusieurs questions quant aux incidences sur leur bien-être et sur leur développement¹⁰⁰. Ce contenu préjudiciable inclut la mésinformation et la désinformation, les publications à caractère haineux ou violent ainsi que l'accès à du matériel destiné aux adultes tel que les jeux de hasard et d'argent et la pornographie.

La mésinformation et la désinformation en ligne

Les réseaux sociaux et autres plateformes de diffusion placent les jeunes devant une abondance d'information de différente nature. Dans cet espace virtuel, l'information considérée comme véridique rivalise avec la mésinformation et la désinformation alors que les plateformes cherchent à attirer l'attention

⁹⁷ Catherine Handfield, « *Marketing d'influence, version enfant* », *La Presse*, 15 octobre 2023.

⁹⁸ Aicha Tohy, *Guide pratique sur le marketing d'influence*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2024, p. 70.

⁹⁹ C. Handfield, préc., note 97.

¹⁰⁰ Commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, préc., note 85, p. 114.



des internautes¹⁰¹. L'exposition à ces informations de nature fautive ou trompeuse comporte des risques pour les jeunes.

Au Québec, plusieurs professionnels de la santé ont dénoncé les dangers des fausses informations véhiculées par les influenceuses et les influenceurs sur les réseaux sociaux. L'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec a notamment sonné l'alarme à propos des influenceurs qui, sans formation, font la promotion de produits et de régimes « miraculeux », parfois dangereux pour la santé¹⁰². Les suppléments vitaminés et les diètes restrictives abondent également sur les réseaux sociaux et peuvent avoir des effets négatifs sur les jeunes en pleine croissance¹⁰³.

Le contenu à caractère haineux ou violent

L'exposition fréquente à du contenu à caractère violent est particulièrement préjudiciable pour les très jeunes enfants. Une étude de l'Université de Montréal a notamment démontré que les enfants de trois ans et demi à quatre ans et demi qui sont exposés à des contenus violents sur des écrans sont plus à risque de vivre davantage de difficultés psychologiques au début de l'adolescence¹⁰⁴.

Les jeunes continuent toutefois d'être exposés à du contenu violent pendant l'adolescence, ce qui soulève d'importantes questions sur les impacts psychologiques. Au Canada, 71 % des jeunes de 15 à 24 ans ont déclaré avoir vu du contenu haineux en ligne en 2022¹⁰⁵. Il s'agit d'un taux beaucoup plus élevé que la moyenne chez l'ensemble de la population, qui est de 49 %. De plus, un jeune sur huit a vu quotidiennement du contenu en ligne pouvant inciter à la violence ou à la haine¹⁰⁶.

Les jeux vidéo comportent parfois du contenu violent – pensons notamment à la popularité des jeux de tir à thème militaire, comme *Call of Duty*¹⁰⁷. Ces jeux suscitent entre autres des inquiétudes relatives aux impacts sur le comportement des joueurs. Toutefois, le lien entre violence virtuelle et actes violents dans la réalité ne fait pas consensus au sein de la communauté scientifique¹⁰⁸. En pratique, l'exposition au contenu à caractère haineux ou violent peut survenir partout. Que ce soient les jeux vidéo, les réseaux sociaux, le contenu cinématographique et plus encore. Les jeunes sont susceptibles d'y être exposés, peu importe l'interface choisie.

¹⁰¹ La désinformation recoupe différents concepts comme les fausses nouvelles et la mésinformation. La désinformation se traduit par la diffusion d'informations fausses, inexactes ou trompeuses conçues pour causer préjudice ou tirer profit de la diffusion de l'information visée. De son côté, la mésinformation comprend le partage d'une information fautive, sans mauvaises intentions. Commission européenne, *Lutter contre la désinformation en ligne*, 2022; Office québécois de la langue française, *Désinformation*.

¹⁰² Érika Aubin, « *Ces influenceurs qui influencent mal : les stars du web qui s'improvisent experts de la santé inquiètent* », *Le Journal de Montréal*, 6 juillet 2024.

¹⁰³ Marie-Eve Cousineau, « *Problèmes de nutrition chez de jeunes athlètes amateurs* », *Le Devoir*, 10 avril 2024.

¹⁰⁴ Linda S. Pagani, Jessica Bernard et Caroline Fitzpatrick, « *Prospective Associations Between Preschool Exposure to Violent Television and Psychosocial and Academic Risks in Early Adolescent Boys and Girls* », (2023) *Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics* vol. 44, n° 1, p. e1-e11.

¹⁰⁵ Statistique Canada, *Les jeunes et l'exposition à du contenu préjudiciable en ligne en 2022*, 27 février 2024.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Matthew Thomas Payne, « *Marketing Military Realism in Call of Duty 4: Modern Warfare* », (2012) *Games and Culture*, vol. 7 n° 4, p. 305-327.

¹⁰⁸ Dominique Gagné, Daniela Gonzalez-Sicilia et Julie Lafort, *Exposition des jeunes à la violence dans les jeux vidéo et les médias sociaux : synthèse des connaissances*, INSPQ, 2020, p. 26-27.



L'accès des mineurs au contenu destiné aux adultes

En ligne, les jeunes se trouvent dans un univers de contenu à destination multiple. Certains contenus, conçus spécifiquement pour un public adulte, peuvent toutefois être entre les mains de jeunes, de manière volontaire ou accidentelle. C'est notamment le cas du contenu pornographique et des jeux de hasard et d'argent en ligne.

En principe, l'accès à ces types de contenus est limité à un public adulte en vertu des différentes lois sectorielles. De plus, la présence de mécanismes de vérification de l'âge des utilisatrices et utilisateurs sur les sites visés limite en principe l'accès des jeunes au contenu pour adulte. Le recours à ces mécanismes est d'ailleurs rendu obligatoire pour les sites proposant du contenu pornographique dans certaines juridictions comme la France. Un projet de loi à cet effet est à l'étude au Canada¹⁰⁹. Néanmoins, il existe différents moyens pour les jeunes de contourner ces mécanismes de protection. La facilité d'accès au contenu destiné aux adultes, parfois de manière anonyme, est d'ailleurs source de préoccupation. Les conséquences de l'exposition des jeunes à du contenu destiné aux adultes sont multiples et susceptibles de les suivre à l'âge adulte.

Portrait de l'exposition des jeunes au contenu pour adulte

- L'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire de 2019 révèle que 8 % des élèves ont participé à des jeux de hasard et d'argent en ligne au moins une fois au cours des douze derniers mois¹¹⁰. Les jeunes sont susceptibles d'être exposés à ce type de contenu sur les différentes plateformes. À titre d'exemple, certains instavideastes se filment en jouant à des jeux de hasard et d'argent en ligne et attirent un large public qui inclut les mineurs¹¹¹. La présentation de ce type de contenu soulève des questions juridiques puisqu'il n'est considéré ni comme de la publicité ni comme des jeux de hasard et d'argent, même lorsqu'il suggère des chances irréalistes de gagner¹¹².
- Selon une étude canadienne, un peu plus de la moitié des jeunes auraient cherché du contenu pornographique pour la première fois entre 9 et 13 ans¹¹³. De plus, 32 % des jeunes de 12 à 17 ans auraient vu du contenu pornographique sans en chercher. Cette exposition involontaire se produit majoritairement sur les sites Web qu'ils visitent, sur les moteurs de recherche ou par le partage en provenance d'un ami.

¹⁰⁹ Le projet de loi S-210, *Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite* a été présenté en novembre 2021. Il propose d'imposer des amendes allant jusqu'à 250 000 \$ aux sites pornographiques qui ne contiennent pas l'âge de leurs utilisatrices et utilisateurs. L'examen en comité de ce projet de loi à la Chambre des communes s'est conclu en juin 2024. *Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite*, projet de loi S-210 (Examen en comité – 7 juin 2024), 1^{re} sess., 44^e légis.

¹¹⁰ INSPQ, *Participation à des jeux de hasard et d'argent chez les jeunes du secondaire*, 24 mai 2024.

¹¹¹ Stéphanie Dupuis, « La diffusion de jeux de hasard et d'argent sur Twitch a fait des ravages », *Radio-Canada*, 28 septembre 2022.

¹¹² Thomas Dussault, « Jeu d'argent en ligne : illégaux et accessibles aux ados », *La Presse*, 1^{er} août 2024.

¹¹³ HabiMedia, *Jeunes Canadiens dans un monde branché, Phase IV - Le contenu préjudiciable et malintentionné en ligne*, Ottawa, p. 15-16.



PISTES DE RÉFLEXION

- Quelles mesures pourraient être mises en place pour mieux encadrer la publicité en ligne ciblant les enfants? Des mesures particulières devraient-elles être applicables aux contenus commandités produits par les influenceuses et les influenceurs?
- Devrait-on envisager de baliser le travail des influenceuses et des influenceurs? Serait-il concevable d'interdire ou d'encadrer la promotion de certains services et biens de consommation, comme la chirurgie plastique ou les jeux de hasard?
- Quelles mesures pourraient être prises pour limiter la prolifération des contenus trompeurs ou erronés auxquels les jeunes peuvent être exposés sur les réseaux sociaux et sur les autres plateformes numériques?
- Quels sont les rôles et responsabilités des entreprises propriétaires de sites pour adultes pour s'assurer que les personnes mineures n'ont pas accès à leur contenu?
- Quelles mesures additionnelles de prévention et de régulation devraient être mises en place pour éviter que les personnes mineures soient exposées à du contenu pour adultes, tels que de la pornographique ou des jeux de hasard?
- Comment les mécanismes de vérification de l'âge peuvent-ils être améliorés pour empêcher l'accès des personnes mineures à des sites pour adultes tout en assurant la protection des renseignements personnels?



CONCLUSION

Les membres de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes sont conscients de l'ampleur du mandat qui les attend. Les enjeux au cœur des travaux sont complexes. Ils méritent d'être abordés sur une assise factuelle et avec nuance. C'est pour cette raison que la Commission souhaite mener de vastes consultations sur les questions à l'étude. L'apport des jeunes, des parents, du personnel enseignant, des spécialistes et de la population en général est essentiel au bon déroulement des travaux. Les consultations offriront un éclairage unique sur ces questions. C'est à partir de l'ensemble des contributions soumises que les membres de la Commission pourront formuler des recommandations visant à jeter les bases d'une approche saine et viable de la présence des écrans dans la vie et le développement des jeunes Québécoises et Québécois.

COMMENT PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

- Assister aux auditions publiques de la Commission spéciale qui commenceront le 12 septembre 2024. Pour suivre les travaux de la Commission spéciale, cliquez ici : [Consultations particulières et auditions publiques](#);
- Soumettre un mémoire au secrétariat de la Commission spéciale;
- Transmettre un commentaire en ligne aux membres de la Commission spéciale, cliquez ici : [Commenter un sujet à l'étude](#);
- Participer à la consultation en ligne qui débutera à l'automne 2024.

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission :

M^{me} Mériem Lahouiou
Édifice Pamphile-Le May,
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837
Courrier électronique : csej@assnat.qc.ca

COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT SUR LES POLITIQUES

RAPPORT POUR LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES (CSESJ)
Déposé au comité exécutif du comité de parents du 9 septembre 2024

1. Préambule	1
2. Commentaires et recommandations unanimes du comité de travail	2
2.1 Les fonctions des appareils électroniques dans les écoles et chez les gens	2
2.2 Les préoccupations de santé	3
2.3 Formations et pratiques gagnantes	4
2.4 Gouvernance et droits	5
3. Conclusion	7

1. Préambule

Le comité de parents (CP) du Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) est un comité constitué selon l'article 189 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Il est composé de parents émanant de 56 écoles primaires et secondaires et d'un parent provenant du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDA) également prévu à la LIP. Pour l'aider dans ses fonctions, le CP a mis en place son comité de travail permanent sur les politiques (comité de travail) qui analyse les politiques proposées, les projets de loi et les projets de règlements affectant les élèves du primaire ou du secondaire des écoles publiques et leurs impacts sur ces derniers ou leurs parents. Le comité de travail prépare des réponses pour le CP afin qu'il réponde aux consultations publiques touchant les élèves et leurs parents.

Le 6 juin 2024, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (Commission spéciale). Les parlementaires ont ainsi signifié leur volonté d'amorcer une réflexion collective sur les multiples enjeux attachés à l'exposition des jeunes aux écrans. Les audiences de la Commission spéciale débuteront le 12 septembre 2024.

Ainsi, le comité de travail juge important de soulever les différents enjeux en lien avec les écrans et le numérique à l'école, et de faire part de ses observations et recommandations dans le cadre du processus de consultation de la Commission spéciale. Considérant la période estivale et le démarrage de la Commission spéciale avant la nomination des membres parents pour les instances de participation parentale pour l'année scolaire 2024-2025, les membres sortants du comité de travail se sont rencontrés afin de présenter des commentaires et recommandations.

1

Rappelons également que les plateformes numériques ont permis aux élèves de s'informer de leurs droits, et par la suite de les revendiquer. L'école doit être le premier des endroits où ils ont besoin de connaître et revendiquer leurs droits, car c'est leur premier milieu social. Par exemple, le mouvement « La voix des jeunes compte » a pu opérer, se faire connaître et faire évoluer le Québec en matière de respect de l'intégrité de la personne au moyen de plateformes numériques.³

2.2 Les préoccupations de santé

A une certaine époque, les jeunes qui « perdaient leur temps dans les livres » étaient visés par les mêmes critiques quant à leur santé et à leur pratique de l'exercice physique. Aujourd'hui il serait inconcevable de leur dire ça. Pour l'utilisation des écrans et du numérique, tout est une question de dosage et de perception générationnelle.

L'enjeu de l'éclairage bleu peut être tourné technologiquement avec des filtres à lumière bleue, qui sont activables facilement sur la majorité des appareils mobiles. Travailler sur un fond noir ou foncé est actuellement plus pratique et moins harassant pour les yeux que de travailler sur un fond blanc. Ce n'est que l'archaïsme du papier qui impose le fond blanc. Bien que ce ne soit pas tous les produits qui offrent cette capacité, si elle est suffisamment demandée, les fournisseurs ont alors tendance à les mettre en place.

Concernant les orientations prohibitives décrites dans le document de la consultation, le comité de travail tient à rappeler que l'enjeu lié à l'image de soi existait avant les cellulaires. Il était le même dans les médias plus conventionnels, comme la télévision ou les revues destinées aux jeunes. De présenter une image corporelle idéale non-réaliste, l'usage de drogues et de suppléments douteux pour obtenir une apparence musclée ne se fait pas seulement au moyen de la réception d'un courriel. Un autre exemple, les revues à contenus inappropriés (comme le contenu à caractère sexuel) pouvaient aussi s'échanger relativement facilement. De plus, ces revues qui qu'impossible à acheter par un mineur demeurait visibles dans les présentoirs des commerçants. L'intimidation se fait également à l'extérieur de l'école, dans l'autobus, dans la rue, etc., elle ne se retrouve pas que sur les appareils électroniques. Il est vrai que ces appareils permettent de perpétuer ces éléments nocifs, mais ils ne sont pas la source du problème. S'attaquer au vecteur n'élimine pas le problème à sa source.

Afin d'éviter les problèmes de postures en lien avec l'utilisation des appareils électroniques ou numériques, l'ergonomie pourrait être enseignée à l'école. Par exemple dans le cadre du cours d'éducation physique.

En empêchant un jeune d'avoir accès aux jeux vidéos, il trouvera d'autres alternatives qui lui permettront de se sentir gratifié ou de sentir mieux. Dans le pire des cas, il pourrait se tourner vers d'autres avenues beaucoup plus néfastes pour sa santé ou pour la société comme le vandalisme, la consommation de drogues avec des amis, l'intimidation de ses pairs.

³ Page Facebook de « La voix des jeunes compte » : <https://www.facebook.com/metsoscolaire/>, 6 septembre 2024.

3

2. Commentaires et recommandations unanimes du comité de travail

2.1 Les fonctions des appareils électroniques dans les écoles et chez les gens

Les appareils électroniques, incluant les téléphones cellulaires, ont plusieurs rôles dans la vie de chaque personne comme les élèves et leurs parents. Certains de ces rôles sont liés au loisir (jeux, communication entre amis ou avec la famille, musique, films, etc.), mais aussi des fonctionnalités importantes qui deviennent de plus en plus nécessaires à la réalisation de son emploi, ses interactions avec l'État et l'accès à des informations sur les biens et services. De plus, les fonctionnalités de recherche de ces appareils permettent de trouver les informations nécessaires plus rapidement, donnent accès à des outils de calculs, servent de bibliothèque personnelle transportable, donnent accès à des applications facilitant leur déplacement, etc.

Dans le contexte scolaire, le comité de travail tient à rappeler que les appareils mobiles numériques présentent des logiciels ou des applications essentiels à la persévérance scolaire et au bien-être des élèves (ex.: Antidote, Petit Bambou). « Comme le rappelle le Plan [d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023], les outils numériques peuvent s'avérer utiles et favoriser l'engagement et l'autonomie des élèves dans le cadre de leurs apprentissages »⁴. Par exemple, une école secondaire du CSSC a apposé des codes QR derrière les portes de chacune des toilettes de l'école afin que les élèves puissent demander de l'aide psychosociale à la technicienne en éducation spécialisée (TES) sans avoir à entrer dans le bureau de cette personne et ainsi éviter d'être identifiée par les autres élèves comme ayant un problème.

Dans le cadre de la santé de l'élève, ces appareils offrent des outils tout aussi essentiels, comme ceux servant à la lecture de glycémie ou du rythme cardiaque, tout en simplifiant l'appel d'une personne ressource en cas d'urgence ou de vulnérabilité (ex. : Tel-Jeune, ligne de prévention du suicide, services médicaux, services de police, etc.).

Certains conseils d'établissement songent à diriger les élèves vers les fonctions d'agenda numérique au lieu de l'agenda papier. Dans plusieurs milieux, que ce soit dans les premiers emplois mais aussi aux études collégiales et même au secondaire, le contenu académique ou de formation est diffusé numériquement. Si maintenir un agenda papier est important pour apprendre l'organisation du travail personnel, permettre cette transposition dans l'univers numérique est également incontournable pour être un travailleur fonctionnel dans une entreprise moderne.

En matière de sécurité numérique, notons que la tendance est vers l'authentification multifactorielle. L'avantage du cellulaire demeure indéniable. Sans cet appareil utilisé volontairement par l'utilisateur, ce sont des milliers de dispositifs physiques qui devraient être fournis par les établissements scolaires, ce qui entraînerait un coût supplémentaire inutile pour la société.

⁴ Jeunesse (petitbambou.com), 7 septembre 2024
⁵ Document de consultation du CSESJ, page 3

2

Le comité de travail ne recommande pas une interdiction complète des écrans ou des réseaux sociaux, tout est une question de dosage, mais aussi d'écoute des symptômes et d'aide pour se sortir de la dépendance.

2.3 Formations et pratiques gagnantes

Le comité de travail est d'avis que la formation est l'élément essentiel sur lequel la Commission spéciale devrait se pencher. Dans le milieu scolaire, qu'est-ce que les enseignants et les enseignantes font de mieux ? Ils enseignent. Les interdictions ne sont pas la solution miracle. Il faut montrer aux jeunes comment se servir de la technologie de manière adéquate et en temps opportun. Ça fait des années que le comité de parents du CSSC demande une formation sur la cybersécurité pour les parents et les élèves. Il faut enseigner les dangers d'utilisation des réseaux sociaux, comment identifier la bonne information, de quels signes doit-on se méfier (cyberprédateur). Il faut également dire aux jeunes les conséquences des mauvais comportements avec le numérique autant les conséquences physiques, psychologiques, que juridiques et comment prévenir ces conséquences. La formation devra leur donner les compétences du 21^e siècle. Ce n'est pas en interdisant les écrans que les jeunes vont se responsabiliser et devenir des adultes compétents en le numérique. De plus, tous les services gouvernementaux sont ou seront offerts en ligne, il faut qu'ils puissent comprendre comment obtenir ces services afin d'être de meilleurs citoyens. Bref, il faut leur donner le pouvoir de réaliser eux-mêmes les bons choix.

La sensibilisation au sujet de l'intimidation, de l'image corporelle et à l'existence des contenus inappropriés doit se faire tôt dans la vie du jeune. Notons que les cours d'éducation à la sexualité ne se faisaient pas de manière optimale dans plusieurs écoles et les contenus pouvaient être mis de côté voir complètement évités. On peut espérer que le cours de *Culture et Citoyenneté Québécoise* (CCO) s'y attaque, mais même là nous constatons les réserves qui sont émises par certains enseignants.

Dans les pratiques gagnantes de certains parents, il a été mis en place une limite à l'accès à un écran pour le loisir en fixant une période précise d'accès (pas avant telle heure, et arrêté à partir de telle heure), tout en permettant des exceptions. Et ce, sans toutefois interdire les écrans pour l'usage créatif et productif. Ajoutons également qu'il existe l'interdiction des écrans sur semaine sauf pour la période des devoirs et leçons. Dans ces pratiques, le rôle du parent est essentiel, mais il existe tout de même une lacune dans leur connaissance ou leur formation qu'il faut combler. C'est pourquoi le comité de parents du CSSC a organisé plusieurs formations ou webinaires sur la gestion du temps d'écran ou les bonnes pratiques avec le numérique⁵.

Au lieu de l'interdiction des jeux vidéo et des réseaux sociaux, il existe d'autres avenues, comme la formation, l'accompagnement et la sensibilisation. Le Gamer Mentor⁶ propose des formations aux écoles, aux parents et offre de l'accompagnement pour les jeunes afin que le temps de jeux vidéo demeure positif pour le jeune et sa famille.

Le droit à la déconnexion est également une bonne pratique qu'il faudrait répandre et pas seulement chez le jeune, mais également à l'ensemble de la population québécoise. Le jeune aussi a droit à la déconnexion dans son travail, mais également de l'école. Par exemple, pendant la pandémie des jeunes ont reçu des travaux le dimanche à remettre le lundi matin.

⁵ École branchée sur la famille - École branchée (ecolebranchee.com) Formation *Revenir à l'essentiel avec le numérique* par Stéphanie Dionne, 7 septembre 2024.
⁶ Le Gamer Mentor - Mieux gamer pour mieux-être (lementor.gq), 7 septembre 2024

4

2.4 Gouvernance et droits

Le comité de travail veut attirer l'attention de la Commission spéciale sur la [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028](#) soutenue par le bureau du premier ministre du Québec. Le gouvernement s'est doté de cette stratégie en juillet 2024.

L'axe II prévoit l'accélération de la transformation numérique de l'administration publique, ce qui inclut les écoles. La transformation numérique y est décrite comme : « [...] « une démarche visant le changement en profondeur d'une organisation par l'intégration de technologies numériques à l'ensemble de ses processus administratifs, de ses communications et de ses activités, par la refonte de son modèle d'entreprise et par l'adaptation de sa culture organisationnelle aux nouvelles réalités du numérique ». La transformation numérique constitue ainsi un changement culturel, organisationnel et opérationnel, intégrant des compétences numériques, des processus numériques et des technologies numériques et opérant à tous les niveaux et à toutes les fonctions de l'organisation de manière continue. Ce changement permet à un organisme public de mieux répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, d'améliorer l'expérience client et l'expérience employé, en plus de rehausser la transparence, la performance et son efficacité. »⁶ [nos soulignés].

Ainsi, l'administration publique, y compris des organismes publics formant le réseau de l'Éducation, doit revoir l'ensemble de ses processus, approches pédagogiques et mode de fonctionnement pour adhérer à la transformation numérique de l'État. Il faudrait également éviter un manque de cohérence entre diverses positions du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Afin de comprendre que la transformation numérique de l'État québécois vient influencer la nécessité d'évaluer avec intelligence l'âge minimum requis pour utiliser certains outils électroniques, il faut accepter que certaines limites fondées sur l'âge d'une personne imposent l'accès à la technologie en temps opportun :

- Âge pour utiliser de son argent : aucune
- Âge minimum pour se constituer un compte personnel sur Google⁷ ou Facebook⁸ : 13 ans
- Âge pour consentir à un emploi : 14 ans
- Âge pour disposer d'un compte bancaire sans l'accompagnement de ses parents : 14 ans
- Âge légale pour consentir à des soins de santé : 14 ans
- Âge pour servir dans l'armée : 16 ans
- Âge pour se faire bronzer, acheter du tabac, de l'alcool ou des produits à caractère sexuel explicite : 18 ans
- Âge légal pour être un client de la Société québécoise du cannabis : 21.

Tous ces exemples sont liés à des services, dont certains sont directement accessibles au moyen des outils technologiques disposant d'un écran et sont nécessaires presque quotidiennement. Pensons, notamment, au paiement de son repas à la cafétéria de l'école à partir de son cellulaire.

⁶ [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.27.

⁷ <https://support.google.com/accounts/answer/1350409?hl=fr&:text=Find%20your%20country%27s%20age%20requirement.manage%20your%20own%20Google%20Account>.

⁸ [Comment créer un compte Facebook? | Pages d'aide Facebook](#)

5

L'un des éléments essentiels dont la Commission spéciale devra également tenir compte dans ses recommandations est l'atténuation de la fracture numérique pour les jeunes et l'augmentation de leur littératie numérique. La Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 propose ceci : « Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a la responsabilité de favoriser l'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de leur utilisation dans un mode numérique. En ce sens, les organismes publics doivent fournir des services numériques de qualité à toute la population, sans égard à l'origine, au genre, à l'âge, à la situation géographique ou à toutes autres conditions socio-économiques. Ils doivent aussi favoriser le développement en compétences numériques de la population et répondre aux besoins spécifiques des citoyennes et des citoyens en situation de fracture numérique. »⁹ [nos soulignés]. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de mineurs que nous devons les désavantager dans leurs apprentissages des compétences numériques. Douz notre recommandation de ne pas interdire l'accès à la technologie, mais au contraire, de mieux former les jeunes.

Maintenant, considérant certains aspects reliés à notre modèle économique et démocratique, il est important de comprendre que le contrôle ne sera pas une option facile. L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés¹⁰ indique ce qui suit :

« Libertés fondamentales

2 Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association. » [nos soulignés]

Limiter l'accès aux moyens de communication, comme le cellulaire, est probablement un terrain fertile pour les contestations juridiques de toutes sortes. Surtout que cette Charte prévoit également au paragraphe 1 de son article 15 qu'aucune discrimination ne peut être faite quant à l'âge.

La Commission spéciale devrait se poser les questions suivantes :

- Sommes-nous une société de contrôle ou une société de libertés?
- Est-ce que les modèles répressifs sont réellement efficaces ou favorisent-ils le développement d'activités clandestines illicites?
- En retournant vers le rôle de nos organismes publics formant le réseau de l'éducation publique, quelle est son utilité première, quelle est sa force, quelle est son champ d'expertise ?

Pour cette dernière question, la réponse coule de source, c'est la pédagogie, c'est d'enseigner aux élèves, de partager les valeurs démocratiques, les valeurs sociales concordantes avec nos libertés fondamentales, c'est de fournir un enseignement « de qualité à toute la population, sans égard à l'origine, au genre, à l'âge, à la situation géographique ou à toutes autres conditions socio-économiques »¹¹ ouvert sur le mode et devant conduire chaque élève à concrétiser sa participation positive à la société québécoise. Ce n'est pas pour rien que la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 reprend ces fondements de la société québécoise qui sont enracinés dans la construction de son État de droit.

⁹ [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.32.

¹⁰ LOIS CONSTITUTIONNELLES DE 1867 à 1982 (justice.gc.ca)

¹¹ [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.32.

6

3. Conclusion

Le comité de travail est contre l'interdiction complète des appareils numériques dans les écoles. La directive implementée en 2024 dans l'ensemble des écoles interdisant l'usage de plusieurs types d'appareils en classe, sauf sous un besoin spécifique du cours, répond déjà à une grande partie des préoccupations en classe et des parents. L'essentiel est d'offrir une formation pertinente, accompagnée d'un aide-mémoire, pour les jeunes et leurs parents afin d'aider à la saine utilisation des appareils électroniques. Finalement, il serait plus pertinent de s'attaquer à l'intimidation et aux réels problèmes que sur l'un des vecteurs de diffusion qui peut être facilement substitué, le tout en se donnant « les moyens d'offrir à sa [jeunesse] une expérience citoyenne simple et accessible, où elle se sentira en confiance et protégée. »¹²

¹² [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p. Mot du premier ministre.

7



COMITÉ DE PARENTS

Résolution du comité de parents

CP-24-25-XXX

ATTENDU QUE l'article 5.11 « Période de vacances » des Règles de régie interne du comité de parents prévoit que toutes les décisions prises par le comité exécutif du comité de parents pendant la période des vacances doivent être ratifiées par les membres du comité de parents durant la première assemblée générale tenue;

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif du comité de parents ont pris de telles décisions dans le cadre de leur réunion du 20 août et du 9 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont reçu les copies des comptes rendus des réunions du comité exécutif tenues les 20 août et du 9 septembre 2024;

Il est proposé par _____

Et appuyé par _____

Que toutes les décisions prises par les membres du comité exécutif du comité de parents soient ratifiées par l'assemblée générale du comité de parents conformément aux Règles de régie interne du comité de parents;

Que toutes les décisions ainsi ratifiées soient considérées comme étant d'égale valeur que toutes décisions prises par les membres du comité de parents en assemblée générale.

ADOPTÉE / REJETÉE...

Stéphanie Messier
Secrétaire d'assemblée

Le ...

Assemblée générale annuelle d'élection tenue le 8 octobre 2024
Postes au comité de parents

	<ul style="list-style-type: none"> Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent concernant la formation. 	
Un (1) vice-président secondaire	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence du président, remplit à tour de rôle avec le vice-président primaire les fonctions du président; Aide le président pendant les assemblées générales; Exercent toutes fonctions connexes à ses tâches que lui confie le président ou le comité exécutif; Est responsable de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent concernant la formation; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent concernant la formation. 	VPS <u>Marie-Eve Simard</u>
Un (1) trésorier	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé de la gestion financière du comité de parents; Prepares les prévisions, les bilans et les rapports budgétaires; Soccupe du suivi du registre des présences; Est responsable de l'application des Règles de remboursement du comité de parents; Est responsable des demandes de remboursement des frais encourus par les membres; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	T <u>Ebrilan Labhave</u>
Un (1) responsable des communications	<ul style="list-style-type: none"> Gère les mécanismes de communication avec les parents, comme la page Facebook; Rédige les lettres et publicités du comité de parents et obtient l'approbation du président avant de les transmettre; Aide le comité de travail permanent sur les formations pour la promotion des formations; Participe à dix assemblées générales et à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	RC _____
Un (1) délégué 1 à la FCPO	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de faire le lien entre le comité de parents, le comité exécutif et la FCPO; Participe aux rencontres organisées par la FCPO ; 	D1 Jacinthe Malo

3

Assemblée générale annuelle d'élection tenue le 8 octobre 2024
Postes au comité de parents

	<ul style="list-style-type: none"> Est le délégué volant aux assemblées générales de la FCPO; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux activités de la FCPO; Est le seul rôle qui peut être cumulé en même temps qu'un autre rôle de l'exécutif. 	
--	--	--

4

Assemblée générale annuelle d'élection tenue le 8 octobre 2024
Postes au comité de parents

Cinq (5) membres du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaires (CSS)		Elus
Postes	Mandats	
• District 1	<ul style="list-style-type: none"> Est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative; Est membre du comité exécutif du comité de parents, s'il est toujours membres du comité de parents, sauf la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration du CSS; Aide le comité de parents dans la préparation et la transmission des avis; Participe aux réunions du comité exécutif du comité de parents lorsqu'ils en sont membres Exerce les fonctions prévues par la législation québécoise; Prepares un rapport du conseil d'administration pour les assemblées générales du comité de parents; Prepares un rapport du comité de parents pour le conseil d'administration; Participe à dix assemblées générales, à onze séances du comité exécutif et à au moins 5 séances du conseil d'administration; Mandat de 3 ans et les districts 4 et 5 seront en election plus tard en 2025. 	1 <u>André Takoudjou</u>
• District 2		2 <u>Patrick Gravel</u>
• District 3		3 <u>Lydie Pineauin</u>
• District 4		4 <u>Katle Dubois</u>
• District 5		5 <u>Cleophaece Akilegaise</u>
Comité exécutif du comité de parents et membres du CA du CSS		Elus
Postes	Mandats	
• Trois (3) membres du CA du CSS	<ul style="list-style-type: none"> N'est pas membre de l'exécutif du comité de parents, le président et le vice-président du conseil d'administration du CSS; Participe aux onze rencontres de l'exécutif du comité de parents. 	André Takoudjou Katle Dubois Cleophaece Akilegaise

1

Assemblée générale annuelle d'élection tenue le 8 octobre 2024
Postes au comité de parents

Comité exécutif du comité de parents		Elus
Postes	Mandats	
• Un (1) président	<ul style="list-style-type: none"> Est le seul porte-parole du comité de parents; Voit à la bonne marche de l'assemblée générale, du comité exécutif, des comités de travail et des affaires du comité de parents; Anime les séances de l'assemblée générale et du comité exécutif; Est membre d'office de tous les comités de travail du comité de parents et s'assure que chaque comité de travail réalise son mandat et remette un rapport à l'assemblée générale; Est responsable du comité de travail permanent sur les politiques; En le signant, rend officiel tout document du comité de parents; Remplace le trésorier en cas d'absence; Exerce toute fonction connexe à sa tâche que l'assemblée générale détermine selon les circonstances; Applique les Règles de régie interne; Participe à dix assemblées générales, à onze rencontres de l'exécutif du comité de parents et aux rencontres du comité de travail permanent sur les politiques. 	P <u>Jacinthe Malo</u>
• Un (1) vice-président primaire	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence du président, remplit à tour de rôle avec le vice-président secondaire les fonctions du président; Aide le président pendant les assemblées générales; Exercent toutes fonctions connexes à ses tâches que lui confie le président ou le comité exécutif; Est responsable de s'assurer de l'organisation de la formation et du comité de travail permanent concernant la formation; 	VPP _____

2

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CÉPUI)	
Postes	Elus
<p>Mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Commenter le projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq prochaines années; Commenter le projet de plan triennal à soumettre à la consultation; Faire des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires; Participer à l'évaluation des impacts financiers et pédagogiques découlant des recommandations du comité; Participer à dix assemblées générales du comité de parents et assister à cinq réunions en matinée ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présenter un rapport au comité de parents. 	<p>R CÉPUI <u>Aurélié Dubé</u></p> <p>R CÉPUI <u>Éloïse Leblanc</u></p> <p>R CÉPUI _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) substitut 	<p>S CÉPUI <u>Julie Gzuel</u></p>

7

Délégué 2 et substituts à la FCPO	
Postes	Elus
<p>Mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner le délégué 1 aux activités de la FCPO; Exercer son droit de vote en conseil général mais n'a pas de droit de vote en assemblée générale de la FCPO; Remplacer le délégué 1 s'il est absent aux rencontres organisées par la FCPO; Participer à dix assemblées générales du comité de parents et aux activités de la FCPO. 	<p>D2 <u>Sonia Potier-Godin</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} substitut à la FCPO 	<p>T5 <u>Pierre Lamthier</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> 2^e substitut à la FCPO 	<p>Z5 <u>Patrick Gravel</u></p>

5

Comité consultatif du transport (CCT)	
Postes	Elus
<p>Mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport (ex. : les coûts du transport le midi, le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, l'établissement des zones dangereuses, etc.); Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire du CSS et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le CSS n'adopte un plan ou fixe des modalités d'octroi; Participer à dix assemblées générales du comité de parents et assister à trois réunions en soirée ou fait appel à son substitut lorsqu'il ne peut y assister; Présenter un rapport au comité de parents. 	<p>R CCT <u>Sylvain Bourassa</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) représentant 	<p>S CCT <u>Aurélié Dubé</u></p>

8

Comité de travail permanent sur les politiques	
Postes	Elus
<p>Mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer au comité de parents : <ul style="list-style-type: none"> de nouvelles politiques; une politique concernant les services de garde; un avis concernant les consultations du CSS, notamment sur le plan d'engagement vers la réussite; des modifications ou des mises à jour aux politiques existantes du CSS <ul style="list-style-type: none"> une politique de traitement des plaintes. Est mandaté afin : <ul style="list-style-type: none"> de rédiger une proposition de politique relative aux contributions financières des parents; de présenter pour adoption par l'assemblée générale une proposition de politique relative aux contributions financières des parents ou de s'assurer de sa mise à jour; de rédiger toute autre proposition de politique ou de plan. Présenter pour adoption par l'assemblée générale toute autre proposition de politique ou de plan dans les délais requis; Présenter à l'assemblée générale un rapport et une résolution sur les projets de lois, les projets de règlements, les décrets ou les arrêtés ministériels que le comité de travail permanent juge pertinent de commenter; Participer à dix assemblées générales et se réunir aussi souvent que possible au moins une fois par année. 	<p>Président du comité de parents <u>Jacynthie Blais</u> M CTPCP <u>Patrick Gravel</u> M CTPCP <u>Sonia Potier-Godin</u> M CTPCP <u>Katje Dubois</u> M CTPCP <u>André Takoufou</u> M CTPCP <u>Marie-Eve Simard</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> Le président du comité de parents y est membre d'office Jusqu'à cinq (5) membres 	

6

Comité de travail permanent concernant la formation		Elus
Postes	<ul style="list-style-type: none"> Le vice-président primaire du comité de parents y est membre d'office Le vice-président secondaire du comité de parents y est membre d'office Des membres 	Vice-président primaire Vice-président secondaire Marie-Eve Simard M CTPCF Pierre Lamber M CTPCF Allison Fortier M CTPCF
Mandats	<ul style="list-style-type: none"> Organise l'ensemble des formations: <ul style="list-style-type: none"> Prévoit les sujets des formations; Prend contact avec les formateurs, demande à la présidence de signer les contrats avec les formateurs; Respect le budget alloué; Prépare la billetterie; Prépare la publicité pour la formation avec l'aide du responsable des communications. Présente à l'assemblée générale un rapport et une résolution sur les formations à retenir et organiser. Participe à dix assemblées générales et assiste aux rencontres du comité de travail permanent concernant la formation. 	

4- Existe-t-il une option sans frais supplémentaire pour les parents ? Si oui, décrivez-la.

5- Est-ce que votre conseil d'établissement a mis en place des bonnes pratiques afin de diminuer les frais chargés aux parents lors des journées pédagogiques ? Si oui, décrivez-les.

Atelier de discussion Services de garde – journée pédagogique

À consulter : 1.3.3.1.11 – Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (gouv.qc.ca)

1. Quelles sont les journées pédagogiques pour lesquelles vous ne recevez aucun service de garde scolaire ?

2. Lors des journées pédagogiques, certains services de garde sont en mesure d'offrir des sorties en dehors de l'école et d'autres des activités spéciales sans frais supplémentaires pour les parents. Quelles sont les pratiques de votre service de garde scolaire ?

3. Combien coûte la facture du service de garde pour l'ensemble des sorties à l'extérieur de l'école effectuées lors des journées pédagogiques ?



Numéro 53 – Septembre 2024

À l'occasion de la rencontre du Conseil général du 5 septembre 2024, 46 délégués provenant de 34 centres de services scolaires étaient présents en mode virtuel.

Consultez le PowerPoint de la rencontre en cliquant ici. Cliquez ici pour nous faire part de votre appréciation du Conseil général du 5 septembre 2024.

1. Comités de travail de la FCPQ

Contactez-nous pour rejoindre le comité qui vous intéresse : [Gouvernance de la FCPQ](#), [Transport](#) ou [Bien-être](#) ! Les délégués et délégués sortants sont les bienvenus.

2. Formations et activités

Chaque comité de parents bénéficie d'une formation à la carte gratuite cette année dans le cadre du programme d'accompagnement Action +. Vous souhaitez approfondir un sujet dans votre milieu? [Contactez-nous](#) pour planifier le tout! Les Parcours Parents d'Aidersonenfant.com seront également accessibles gratuitement pour tous les parents siégeant aux CP membres de la FCPQ. De l'information à ce sujet sera transmise bientôt. Plusieurs autres activités et formations sont prévues pour les membres : soirées POP, tandem présidence-direction au CE et bien plus! Consultez le [PowerPoint de la rencontre](#) pour les détails.

3. Mise à jour de vos informations

Dès la dernière semaine de septembre, les déléguées et délégués du CG et du Forum PEHDAA et les présidences et les secrétaires des CP et des comités EHDAA recevront un courriel les invitant à confirmer leurs informations et leur statut via notre CRM, un nouvel outil de gestion des communications entre l'équipe et les membres. L'inscription au CG de novembre se fera via ce nouvel espace membre. Des questions sur le CRM? Écrivez-nous à l'adresse communications@fcpq.qc.ca.

4. Élections au comité de parents

La secrétaire générale de la FCPQ a présenté les informations importantes à retenir pour les élections au comité de parents. De bonnes pratiques ont été partagées par les participantes et participants. Merci pour votre participation !

5. Actualité : impact des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement de jeunes

Les délégués et délégués ont validé et commenté les grandes orientations proposées pour notre passage en commission spéciale sur les impacts des écrans, prévu pour le 12 septembre prochain, vers 11h15. Le message principal qui ressort des interventions est l'importance d'éduquer et de sensibiliser au numérique. Les résultats des ateliers des deux derniers CG constitueront la pierre angulaire du témoignage de la FCPQ ce jeudi.

6. L'année du bien-être à la FCPQ!

Voici les intérêts et préoccupations que les déléguées et délégués ont identifiés en lien avec le bien-être.



7. Instances de la Fédération

Merci pour votre participation au CG! Consultez [cet aide-mémoire](#) pour connaître les dates et lieux de nos prochaines instances.